

Compte rendu sommaire
de la X^e session ordinaire du Conseil
de la Commission de coopération environnementale

tenue les 24 et 25 juin 2003
à Washington, D.C., États-Unis

Le Conseil de la Commission de coopération environnementale (CCE) a tenu sa X^e session ordinaire les 24 et 25 juin 2003, à Washington, D.C. L'administratrice de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis, M^{me} Christine Todd Whitman, et l'administratrice adjointe, M^{me} Linda Fisher, présidaient la séance. Le ministre de l'Environnement du Canada, M. David Anderson, et le secrétaire à l'Environnement et aux Ressources naturelles (Semarnat) du Mexique, M. Victor Lichtinger, y représentaient leur pays. Le directeur exécutif par intérim de la CCE, M. Victor Shantora, représentait le Secrétariat, et la secrétaire du Conseil, M^{me} Julie-Anne Bellefleur, agissait à titre de secrétaire de la séance. D'autres délégués et des invités spéciaux chargés de faire des exposés assistaient également à cette séance (voir l'annexe A).

Point 1 Ouverture de la séance et lancement de l'exposition itinérante intitulée *Janos et les prairies de l'Amérique du Nord*

L'hôte de la session, M^{me} Whitman, ouvre officiellement la séance et invite MM. Anderson et Lichtinger à s'adresser à l'assistance. Au nom du Conseil, M^{me} Whitman annonce ensuite que M. William Kennedy a été nommé au poste de directeur exécutif de la CCE et qu'il entrera en fonction en septembre 2003. Elle saisit l'occasion pour souligner le travail exceptionnel que M. Victor Shantora a accompli à titre de directeur exécutif par intérim. Elle remercie également le Comité consultatif public mixte (CCPM) et le public des avis qu'ils ont formulés au Conseil, et le personnel du Secrétariat de la CCE de l'application dont il fait preuve dans son travail. Les membres du Conseil réitèrent leur adhésion à l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) ainsi que leur soutien à la CCE, une organisation environnementale trilatérale qui joue un rôle de premier plan dans la mise en œuvre d'activités de développement durable et qui a fait progresser la mise en place, à l'échelle continentale, de divers éléments clés relevés au cours du Sommet mondial sur le développement durable. Les membres du Conseil énumèrent plusieurs projets de la CCE illustrant le type de coopération qui s'impose pour pouvoir obtenir des résultats tangibles dans les domaines de la protection de l'environnement et de la conservation de la biodiversité. Par ailleurs, MM. Anderson et Lichtinger remercient M^{me} Whitman de son hospitalité et lui souhaitent la meilleure des réussites dans ses nouvelles activités.

Le président du CCPM, M. Gustavo Alanís Ortega, remercie M^{me} Whitman de son attachement et de sa contribution à la protection de l'environnement nord-américain. Il félicite ensuite M. Kennedy de sa nomination à la direction de la CCE et attire l'attention de l'assistance sur le travail remarquable que M. Shantora a accompli à ce poste durant l'année écoulée.

De son côté, M. Shantora souligne à quel point il est important que la CCE serve de tribune nord-américaine pour trouver des solutions concertées aux problèmes que suscite l'environnement sur les plans mondial et continental. Il mentionne que son rapport au Conseil, qui est consultable sur le site Web de la CCE, rend compte des progrès que la CCE a réalisés depuis la dernière session ordinaire du Conseil et précise qu'elle se consacrera aux trois activités suivantes au cours de la prochaine année : (i) l'application du Plan stratégique concerté pour la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord, que le Conseil est censé approuver au cours de la présente séance; (ii) l'établissement d'un plan stratégique sur la qualité de l'air en Amérique du Nord par le Groupe de travail connexe, en collaboration avec le CCPM et le public; (iii) l'élaboration d'une stratégie destinée à orienter le programme de gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC), que ses responsables ébaucheront également en collaboration avec le CCPM et le public au cours de l'année et qu'ils présenteront au Conseil lors de sa prochaine session ordinaire. M. Shantora souligne en outre que le Secrétariat a réussi à accélérer le processus d'examen des communications de citoyens sur les questions d'application des lois visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE.

L'ouverture de la séance est suivie d'une cérémonie de lancement d'une exposition itinérante intitulée *Janos et les prairies de l'Amérique du Nord*, à laquelle participe le président-directeur général de la *National Wildlife Federation* (Fédération nationale de la faune) des États-Unis.

Point 2 Ouverture de la séance à huis clos et adoption de l'ordre du jour

À la suite de l'ouverture de la séance à huis clos par la présidente, le Conseil adopte l'ordre du jour provisoire (voir l'annexe B). Le directeur exécutif par intérim rend compte au Conseil des principales activités que la CCE a entreprises au cours de la dernière année. (Le rapport du directeur exécutif au Conseil figure à l'annexe C.)

Point 2A Le Plan stratégique concerté pour la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord

Le président du Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité (GTCB) et directeur adjoint de l'*US Fish and Wildlife Service* (Service des pêches et de la faune des États-Unis), M. Marshall Jones, donne un aperçu du Plan stratégique pour la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord.

Le chef du secteur de programme de la CCE relatif à la conservation de la biodiversité, M. Hans Herrmann, présente deux vidéos sur des projets pilotes réalisés dans le cadre de l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord et du programme de conservation des aires prioritaires dans la région s'étendant de l'État de Baja California à la mer de Béring.

Ajoutant aux propos du président du GTCB, le directeur exécutif par intérim mentionne que le budget de la CCE est fixe et il invite ce groupe de travail à se mettre en quête de partenaires et de sources de financement externes afin de pouvoir mettre en œuvre le Plan stratégique conformément aux directives antérieures du Conseil.

Aux termes de sa résolution n° 03-07 (voir l'annexe D), le Conseil approuve le Plan stratégique concerté pour la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord et charge le Secrétariat de la CCE de coordonner la recherche de partenaires, de fonds supplémentaires et d'appuis divers

pour la mise en œuvre de ce plan, tout en tenant le GTCB au courant des progrès qu'il accomplit à tous ces égards.

Point 2B La gestion de l'eau douce en Amérique du Nord

Le chef du secteur de programme de la CCE relatif au droit et aux politiques de l'environnement, M. Tim Whitehouse, donne un aperçu du processus qui a permis au Secrétariat de rédiger un document présentant des options relatives au rôle éventuel de la CCE dans le domaine de la gestion des bassins hydrographiques et des techniques connexes à l'utilisation efficace de l'eau. Il indique que la rédaction de ce document, qui donnait suite aux directives énoncées dans la déclaration ministérielle de 2001, est le fruit d'une collaboration avec les gouvernements nationaux, la Commission mixte internationale (CMI), l'*International Boundary and Water Commission* (Commission internationale des frontières et des eaux), le CCPM et le public.

Les membres du Conseil échangent leurs vues sur les travaux de la CCE dans le domaine de la gestion de l'eau douce et demandent au Secrétariat de relever, tout en facilitant leur partage, des cas qui illustrent les expériences et les pratiques exemplaires aux échelles locale et nationale et qui portent plus précisément sur les thèmes suivants: (i) les techniques de conservation abordables, les pratiques de gestion de l'eau et les approches de participation du public qui permettent d'augmenter l'efficacité de l'utilisation de l'eau et de protéger les écosystèmes aquatiques; (ii) la gestion durable des bassins hydrographiques en rapport avec la promotion de la qualité de l'eau.

Point 2C La coopération visant l'application transfrontière des lois régissant les déchets dangereux

Gestion écologique et suivi des déchets dangereux

Le directeur de la *Dirección General de Manejo Integral de Contaminantes* (Direction générale de la gestion intégrale des polluants) du Semarnat, M. Guillermo Román Moguel, rend compte au Conseil des activités que le Groupe d'étude sur les déchets dangereux envisage dans le cadre du projet de suivi et de gestion écologique de ces déchets.

Les membres du Conseil échangent leurs vues sur les travaux de la CCE dans ce domaine et adoptent la résolution n° 03-08 (voir l'annexe E) prescrivant la mise au point d'approches compatibles, pour les trois Parties, de la gestion écologique des déchets dangereux destinés à l'élimination finale et des matières et déchets dangereux destinés à la récupération ou au recyclage. Ils décident en outre de se concentrer, en premier lieu, sur des flux particuliers de déchets dangereux et de matières et déchets recyclables dangereux qui suscitent des préoccupations communes dans les trois pays, et soulignent qu'il faudra envisager la collaboration et le renforcement des capacités de leur agence des douanes.

Coopération en matière d'application et d'observation des lois

Le chef du *Procuraduría Federal de Protección al Ambiente* (Profepa, Bureau fédéral de la protection de l'environnement) du Mexique, M. José Campillo García, présente l'ébauche d'un plan stratégique à long terme qui orientera les activités du Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale.

Le Conseil félicite le Groupe de travail d'avoir élaboré un tel plan en vue de faciliter la coopération dans ce domaine en Amérique du Nord, et souligne la contribution de CCPM à ce projet. Le Conseil convient de soumettre l'ébauche du plan à l'examen du public durant soixante jours, puis de parachever le plan et de le mettre en œuvre après cet examen.

Point 2D La santé des enfants et l'environnement

Le directeur du Programme sur la qualité de l'environnement, Division de la santé et de l'environnement de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), M. Luiz Augusto Galvao, fait le bilan des travaux de la CCE en vue de mettre au point un cadre pour l'établissement d'indicateurs concernant la santé des enfants et l'environnement, et ce, en collaboration avec plusieurs organismes internationaux, dont l'OPS, la CMI et l'Organisation mondiale de la santé.

Les membres du Conseil réitèrent leur appui à cette activité et adoptent la résolution n° 03-10 prescrivant au Secrétariat d'établir un premier rapport sur les indicateurs concernant la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord, en vue de sa publication en 2004, et engageant les Parties à fournir au Secrétariat des données à cette fin. Cette résolution prévoit également la publication d'un autre rapport dans les cinq ans après la parution du premier rapport et périodiquement par la suite. À la suggestion du Mexique, les membres du Conseil conviennent d'inviter des hauts fonctionnaires de leur ministère respectif à assister, en leur compagnie, à une réunion qui se tiendra au Mexique afin de présenter le premier rapport sur ces indicateurs.

En ce qui a trait au mandat du Comité consultatif d'experts sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord, qui prendra fin en octobre 2003, le Conseil adopte la résolution n° 03-09 (voir l'annexe F) prolongeant ledit mandat jusqu'en septembre 2004. La résolution invite également ce comité à formuler des avis au Conseil sur le développement du projet sur les indicateurs concernant la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord, de même que sur le programme de GRPC, notamment le Plan d'action régional nord-américain (PARNA) relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales. Le Conseil invite en outre le Comité consultatif d'experts à travailler de concert avec les Parties en vue d'établir le rapport au Conseil, qu'il est prévu de publier en 2004, sur l'examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme de coopération sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord.

Point 2E La gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC)

Le directeur exécutif par intérim fait succinctement état de l'évolution du programme de GRPC. Il informe le Conseil que le Groupe de travail connexe a récemment décidé d'inviter le public à faire connaître ses commentaires sur le document de décision concernant le plan d'action relatif au plomb, de même que sur l'ébauche de la phase I du PARNA relatif aux dioxines et furanes et à l'hexachlorobenzène. M. Shantora indique également que le Groupe de travail examine diverses options qui lui permettraient d'élargir son mandat, par exemple : (i) la poursuite de la mise en œuvre des PARNA en vigueur jusqu'à leur parachèvement; (ii) la poursuite des activités de renforcement des capacités à l'aide de fonds supplémentaires sollicités à l'externe; (iii) la mise en place de mécanismes favorisant la prévention concertée de la pollution; (iv) l'étude de l'orientation des activités du Groupe de travail.

Les membres du Conseil réitèrent leur appui au programme de GRPC et, pour ne pas retarder le début de la phase I du PARNA relatif aux dioxines et furanes et à l'hexachlorobenzène, autorisent leurs représentants suppléants à prendre en leur nom les décisions qui s'imposent avant la tenue de leur prochaine session ordinaire si possible. Par ailleurs, les membres du Conseil chargent le Groupe de travail de soumettre à leur examen, au cours de cette prochaine session ordinaire, un plan de l'orientation qu'il entend donner au programme au cours des années à venir. En dernier lieu, ils chargent le Groupe de travail de multiplier les liens avec les responsables d'autres programmes pertinents de la CCE, de même qu'avec d'autres groupes de travail mis sur pied par la Commission.

Point 2F Les énergies renouvelables

La directrice générale du *Center for Resource Solutions*, M^{me} Jan Hamrin, expose les conclusions d'un projet, subventionné par le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale de la CCE, visant à déterminer si la délivrance de « certificats verts » permettrait d'accélérer le développement des énergies renouvelables au Mexique.

La chef du secteur de programme de la CCE relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce, M^{me} Chantal Line Carpentier, rend compte de l'état d'avancement de la rédaction d'un document d'information sur les mécanismes axés sur le marché en matière de séquestration du carbone, d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable en Amérique du Nord.

Donnant suite aux questions soulevées sur les énergies renouvelables, le Conseil charge le Secrétariat de rédiger un document de référence sur les politiques et programmes relatifs aux certificats verts en vigueur dans chaque pays et d'inviter les Parties à entamer des discussions sur les prochaines étapes possibles des activités à réaliser dans ce domaine. Il autorise également le Secrétariat à planifier des travaux pour promouvoir d'autres mécanismes favorisant un développement accru des énergies renouvelables en Amérique du Nord. Ces travaux pourraient comprendre une harmonisation des méthodes d'évaluation des avantages que les énergies renouvelables offrent en matière d'environnement, ainsi que la collecte d'autres informations sur les sources d'énergies renouvelables déjà exploitées et exploitables sur le continent.

Point 2G L'intendance de l'environnement par les entreprises

Des représentants des secteurs industriel, bancaire et environnemental donnent au Conseil des exemples d'intendance adéquate de l'environnement par des entreprises. M. Kaj Jensen, qui exerce les fonctions de directeur du service des risques commerciaux et des affaires environnementales internes à la société *Fleet Boston Financial* et qui fait partie du Groupe de travail nord-américain relevant du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) – Initiatives financières, aborde la question des partenariats entre les secteurs public et privé. Il affirme que ceux-ci pourraient permettre de mieux tenir compte des risques environnementaux dans les décisions à caractère financier, et il cite en exemple les activités de la CCE et du PNUE dans le domaine des finances. De son côté, le directeur général de Pollution Probe, M. Ken Ogilvie, fait succinctement état des travaux connexes de cet organisme, soit l'établissement d'un cadre détaillé qui décrit les principes et les outils d'intendance de l'environnement par les entreprises et le relevé de cas concrets d'esprit d'initiative de la part d'entreprises dans ce domaine, et indique qu'il s'agit là de moyens de promouvoir cette intendance. En dernier lieu, le

vice-président international en matière de santé, de sécurité et d'environnement à la société InterGen, M. Stephen Raab, donne un aperçu des travaux du *World Environment Center* (Centre de l'environnement mondial), un groupe représentant une quarantaine de sociétés multinationales, qui consistent à atteindre les objectifs établis en matière de développement durable et à faire progresser les divers partenariats entre les secteurs public et privé.

Le Conseil charge le Secrétariat d'examiner les pratiques d'intendance exemplaires auxquelles les entreprises ont volontairement recours et la manière de les améliorer par le biais de son programme. Il lui demande aussi de solliciter le point de vue du secteur industriel, du milieu financier et des groupes de défense de l'environnement dans la poursuite de son analyse. En outre, il incite le Secrétariat à offrir de l'information sur les pratiques exemplaires dans le milieu des affaires ainsi que sur les travaux connexes réalisés par d'autres organismes, et à relever des activités qui favorisent l'esprit d'initiative dans le domaine de l'environnement.

Point 2H La divulgation de l'information environnementale dans les états financiers

M. Robert Repetto, de la *Yale School of Forestry and Environmental Studies* (École d'études en foresterie et en environnement de l'université Yale), rend compte des activités de cette école en ce qui a trait à la divulgation d'informations environnementales dans les états financiers des sociétés.

Les membres du Conseil échangent leurs vues quant au bien-fondé de divulguer davantage d'informations environnementales pertinentes dans ces états financiers et incitent le Secrétariat à continuer de chercher des mécanismes d'application volontaire permettant aux analystes financiers et aux investisseurs d'accéder facilement à l'information environnementale qui leur est utile.

Les représentants canadien et américain au Conseil prennent bonne note de la proposition de leur homologue mexicain de tenir une réunion de hauts fonctionnaires des ministères de l'Environnement et des organismes de réglementation financière des trois pays.

Point 2I Le projet sur les achats écologiques en Amérique du Nord

M. Scot Case, du *Center for a New American Dream*, donne un aperçu du Projet sur les achats écologiques en Amérique du Nord (PAEAN) de la CCE et des activités envisagées dans le cadre de ce projet.

Le Conseil demande au Secrétariat de travailler de concert avec les Parties et les responsables du projet afin de dresser un plan d'action en matière d'achats écologiques, et ce, en respectant les obligations internationales et nationales qui incombent aux Parties relativement à ce type d'achats et en sollicitant l'opinion des intervenants. Il lui suggère également, au cours de l'établissement de ce plan, de collaborer avec les Parties et les responsables du PAEAN afin de cerner des outils, d'établir des priorités et de relever les pratiques exemplaires qui facilitent ces achats, ainsi que pour déterminer à quel point les Parties sont désireuses de trouver des catégories de produits auxquelles on pourrait accorder la priorité dans le programme de travail de 2004.

Point 2J Questions relatives à l'environnement et au commerce

Étant donné qu'en 2002-2003, les États-Unis assument la présidence du Groupe de fonctionnaires de l'environnement et du commerce constitué en vertu du paragraphe 10(6) de l'ANACDE, la représentante de ce pays au Conseil, M^{me} Whitman, fait le point sur la tenue éventuelle d'une réunion des ministres de l'Environnement et du Commerce, réunion au sujet de laquelle les membres du Conseil avaient convenu, au cours de leur session ordinaire de 2001, de s'entretenir avec leurs homologues du commerce. M^{me} Whitman mentionne que dans le cadre de sa précédente session ordinaire, le Conseil a pris connaissance des objectifs d'une telle réunion; elle ajoute que le Groupe de fonctionnaires s'est réuni à Mexico, en mars 2003, afin d'examiner ces objectifs, mais qu'aucun consensus n'a été atteint.

Les membres du Conseil demandent au Groupe de fonctionnaires constitué en vertu du paragraphe 10(6) de l'ANACDE de leur présenter, avant leur prochaine session ordinaire, un projet d'ordre du jour de cette réunion ainsi qu'un rapport sur les travaux qu'il mène au sujet de questions d'ordre général qui suscitent des préoccupations en matière d'environnement et de commerce. Le représentant mexicain au Conseil, M. Lichtinger, indique que son homologue du commerce s'est dit en accord avec la tenue de cette réunion des ministres sous réserve d'en connaître la date et l'ordre du jour. Il donne certains détails sur une réunion des ministres de l'Environnement et du Commerce de divers pays dont le Mexique sera l'hôte, la veille de la réunion que tiendra l'Organisation mondiale du commerce à Cancún, et il invite ses homologues canadien et américain à y assister afin de prendre part à des entretiens non officiels.

Point 2K L'examen décennal de l'application de l'ALÉNA et de l'ANACDE

Des spécialistes exposent au Conseil les conclusions préliminaires qu'ils ont tirées de leur évaluation des efforts que la CCE déploie en ce qui a trait à la coopération en Amérique du Nord dans le domaine de l'environnement. MM. Scott Vaughan et John Audley, de la Dotation Carnegie pour la paix internationale, expriment leurs réflexions et leur opinion sur le degré d'efficacité de la CCE en cette matière, en se fondant en partie sur les conclusions d'un atelier que la Dotation Carnegie a organisé à la fin de mai 2003. De son côté, un représentant de l'*Institute for International Economics* (Institut d'économie internationale), M. Jeffrey Schott, fait état des conclusions d'une étude de cet institut sur l'environnement en Amérique du Nord depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA). En dernier lieu, une représentante de la *Facultad Latinoamericana de Ciencias Sociales* (Faculté latino-américaine de sciences sociales), M^{me} Isabel Studer, formule à son tour des observations sur le degré d'efficacité de la CCE en matière de coopération environnementale.

Ces exposés sont suivis d'un échange de vues des membres du Conseil sur la portée de l'examen décennal de l'application de l'ALÉNA et de l'ANACDE. M. Anderson mentionne que MM. Pierre Marc Johnson et Robert Page seront les deux membres canadiens du comité qui se chargera de cet examen. M. Lichtinger indique que le Mexique a communiqué le nom de ses deux membres aux autres Parties en avril dernier, à savoir M^{me} Martha Delgado Peralta et M. Gabriel Quadri de la Torre. De son côté, M^{me} Whitman exprime l'espoir qu'elle pourra annoncer sous peu le nom des deux personnes qui représenteront les États-Unis au sein de ce comité.

Point 2L Les communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE

Le directeur de l'Unité des communications sur les questions d'application, M. Geoffrey Garver, dresse un bilan des communications que la CCE a reçues depuis 1994. Il déclare que le Secrétariat a pu accélérer leur examen, comme il s'y était engagé envers le Conseil, et qu'il envisage avec plaisir la possibilité d'entamer des discussions à l'automne avec les Parties afin de trouver des moyens d'améliorer le processus interne d'examen des communications que prescrivent les articles 14 et 15 de l'ANACDE.

Les membres du Conseil félicitent le personnel du Secrétariat des efforts qu'il a déployés pour accélérer ce processus d'examen des communications, et soulignent que celui-ci constitue un élément dominant de l'ANACDE ainsi qu'un bon indicateur du degré de confiance que le public témoigne à la CCE. En conclusion, ils disent attendre avec impatience les suggestions que leur adressera le Secrétariat en vue d'améliorer ce processus interne.

Point 2M Préparatifs de la partie publique de la session et de la réunion avec le CCPM

En prévision de la partie publique de la session, le Conseil se penche sur la manière dont elle se déroulera.

Partie publique de la session du Conseil

M^{me} Whitman ouvre la séance publique en souhaitant la bienvenue à l'assistance et en lui exposant succinctement le contenu des entretiens du Conseil durant la réunion qu'il a tenue plus tôt au cours de la journée. Le président du CCPM, M. Gustavo Alanís Ortega, qui est chargé d'animer la séance, explique de quelle manière elle se déroulera.

À la suite d'exposés oraux par des représentants du public sur des questions touchant l'environnement et le commerce, la conservation de la biodiversité, les polluants et la santé et des projets de la CCE, notamment ceux relatifs aux articles 14 et 15 de l'ANACDE, au chapitre 11 de l'ALÉNA et à l'examen décennal de l'application de l'ALÉNA et de l'ANACDE, les membres du Conseil formulent des observations sur ces exposés. (Un compte rendu de toutes les interventions faites durant la partie publique de la session figure à l'annexe G.)

Point 3 Réunion avec le Comité consultatif public mixte**Point 3.1 Bilan des activités et des avis du CCPM au Conseil**

La présidente de cette partie de la réunion, M^{me} Linda Fisher, souhaite la bienvenue à tous les membres du CCPM et présente les cinq nouveaux représentants américains qui font partie de ce comité.

Le président du CCPM rend compte des activités que le CCPM a réalisées au cours de la dernière année relativement à des questions liées à la gestion de l'eau douce en Amérique du Nord, au projet de plan de programme de la CCE pour 2003 à 2005, au financement et à l'environnement, au chapitre 11 de l'ALÉNA, à la coopération en matière d'application et

d'observation des lois de l'environnement, à l'évaluation des impacts environnementaux transfrontières (EIET). Il mentionne en outre que le CCPM s'est réuni au cours de la journée avec des représentants des comités consultatifs nationaux et gouvernementaux afin de se pencher sur la façon d'améliorer la portée des avis respectifs qu'ils formulent.

Constatant les progrès notables réalisés dans plusieurs domaines, M. Alanís Ortega exprime le vœu du CCPM de s'entretenir ouvertement avec les membres du Conseil de questions qui réclament leur attention, notamment le retard qu'accuse la publication de l'ébauche de la phase I du PARNA relatif aux dioxines et furanes et à l'hexachlorobenzène, ainsi que du compte rendu de discussion de la réunion que le Groupe de fonctionnaires constitué en vertu du paragraphe 10(6) de l'ANACDE a tenue en janvier 2002, de même que l'absence de progrès quant au projet de réunion des ministres de l'Environnement et du Commerce. Il se dit par ailleurs soucieux du fait que le rapport du Comité d'examen décennal de l'application de l'ANACDE (CEDAA) puisse ne pas être prêt à temps pour la session ordinaire du Conseil de juin 2004, en raison de la lenteur des nominations des membres de ce comité par le Conseil. Dans cette éventualité, M. Alanís Ortega invite les membres du Conseil à envisager la possibilité de tenir une session extraordinaire vers la fin de 2004 en vue de donner des directives sur l'orientation des travaux de la CCE. Il les invite également à rendre compte de l'état d'avancement des négociations visant à conclure un accord sur l'EIET. Il fait également part de l'inquiétude du CCPM face à la tendance manifeste à restreindre aux fonctionnaires la représentation au sein des groupes de travail de la CCE. M. Alanís Ortega invite les membres du Conseil à exprimer leur opinion au sujet du deuxième Symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce que la CCE a organisé à Mexico, en mars 2003. En ce qui concerne la première réunion que le Groupe de travail nord-américain sur la qualité de l'air a tenue au cours de la journée, il se dit déçu qu'elle n'ait pas eu lieu plus tôt. Quant à l'examen de l'application de la résolution n° 00-09 concernant les questions relatives aux articles 14 et 15 de l'ANACDE, que le Conseil a adoptée en 2000, il fait remarquer qu'aucun examen n'a encore été entrepris, bien que ladite résolution en prescrive un après deux ans.

Le président du CCPM félicite ensuite le Conseil de la nomination du nouveau directeur exécutif, tout en soulignant la lenteur du processus de recrutement.

En dernier lieu, M. Alanís Ortega indique à nouveau que les membres du CCPM sont préoccupés du manque de rapidité du Conseil à répondre à leurs avis, et ce, malgré l'instauration d'un processus destiné à écourter le délai de réponse de sa part.

Point 3.2 Questions auxquelles le CCPM porte un intérêt particulier

M. Arturo Duran résume les observations que l'assistance a formulées au cours de la séance plénière sur le programme nord-américain de coopération en matière d'application et d'observation des lois de l'environnement. Ces observations comprennent les suivantes : (i) il faudrait instaurer des indicateurs afin de déterminer si les mesures d'application des lois sont bénéfiques à l'environnement et à la santé; (ii) il est important que les administrations locales et les gouvernements étatiques et provinciaux s'investissent dans le processus visant l'observation des lois de l'environnement; (iii) les quatorze objectifs du plan stratégique devraient constituer des priorités; (iv) il faudrait apporter aux lois et règlements les modifications qui s'imposent pour que la mise en œuvre du plan stratégique soit fructueuse; (v) la collaboration avec d'autres

organismes internationaux et des instituts du droit de l'environnement s'avère essentielle si l'on veut se doter d'une perspective nord-américaine.

M^{me} Laura Silvan fait ensuite état des suggestions que l'assistance a formulées au cours de l'atelier du CCPM sur les évaluations de la CCE portant sur les enjeux transfrontières de la qualité de l'air, et ce, en relation avec le plan stratégique que doit dresser le Groupe de travail nord-américain sur la qualité de l'air. Ces suggestions comprennent les suivantes : (i) le groupe de travail devrait concentrer son attention sur les sources d'émissions; (ii) il faudrait appliquer des méthodes uniformes pour surveiller la qualité de l'air; (iii) on devrait énoncer plus explicitement les objectifs de prévention de la pollution; (iv) il faudrait lancer une campagne de sensibilisation afin de fournir au grand public des informations à jour sur la qualité de l'air; (v) il faudrait se fonder sur les accords bilatéraux en vigueur.

Faisant remarquer que le CCPM n'a pas encore reçu de réponse du Conseil à son avis n° 03-01, intitulé Recherche d'un équilibre entre les intérêts du public et des investisseurs dans l'application du chapitre 11 de l'Accord de libre-échange nord-américain, M^{me} Merrell-Ann Phare résume les recommandations énoncées dans cet avis, notamment que le Secrétariat commande une série de rapports de recherche pondérés et objectifs sur le chapitre 11 et ses implications, rapports qui tiendraient compte des éléments suivants : (i) les répercussions de la concentration des investissements dans des zones géographiques déterminées; (ii) le constat d'un éventuel effet paralysant du chapitre 11 sur les lois et politiques nationales; (iii) les besoins de renforcement des capacités des organismes gouvernementaux et d'autres entités afin que les trois pays puissent adéquatement et équitablement appliquer les dispositions du chapitre 11; (iv) la pertinence des rapports d'interprétation pour régler les problèmes de transparence que soulève le règlement des différends en vertu du chapitre 11. M^{me} Phare indique en outre que cet avis recommande au Conseil de faire une plus grande place à la transparence, à la reddition de comptes et à la légitimité. En dernier lieu, elle exprime le soutien du CCPM au projet de réunion de la CCE et de la Commission du libre-échange de l'ALÉNA et demande à quel moment elle pourrait avoir lieu. Elle adresse également ses félicitations à cette commission pour avoir organisé une réunion multilatérale de consultation, en mai 2003 à Montréal, à laquelle ont participé le groupe de spécialistes sur les investissements visés au chapitre 11 de l'ALÉNA et des représentants du CCPM, des secteurs public et privé et du milieu juridique.

Faisant à son tour remarquer que le CCPM n'a pas encore reçu de réponse du Conseil à son avis n° 03-02, intitulé *Deuxième Symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce*, M. Carlos Sandoval en résume les principales recommandations au Conseil, à savoir : charger le Secrétariat de relever les mécanismes commerciaux qui favorisent la mise au point de nouvelles techniques ainsi que leur transfert, dans l'optique d'une utilisation aussi efficace qu'écologique de l'énergie et des ressources naturelles; tirer parti de l'avancée des travaux de la CCE sur l'environnement et le commerce pour collaborer avec ses homologues du commerce, dans le cadre des activités menées en vertu du paragraphe 10(6) de l'ANACDE, afin d'en arriver à une écologisation du commerce dans les négociations d'un accord sur la Zone de libre-échange des Amériques et d'en promouvoir les avantages; cerner plus adéquatement les répercussions des accords et des décisions de nature commerciale (visant, p. ex., le café d'ombre) sur les peuples autochtones.

M^{me} Patricia Clarey soulève la question de l'EIET, et après avoir mentionné que la conclusion d'un accord dans ce domaine devait se produire dans les trois années suivant l'entrée en vigueur de l'ANACDE, elle invite les membres du Conseil à faire connaître leurs intentions au CCPM à ce sujet.

M^{me} Donna Tingley informe le Conseil que le CCPM envisage d'entreprendre un examen public des deux questions qui ont un rapport étroit avec les articles 14 et 15 de l'ANACDE : (i) la limitation de la portée des dossiers factuels, y compris sur ce que l'on considère comme des informations suffisantes pour étayer une allégation d'omission d'assurer l'application efficace de la législation; (ii) l'examen de l'application de la résolution du Conseil n^o 00-09 concernant la mise en œuvre et le développement des articles 14 et 15. M^{me} Tingley ajoute que le CCPM diffusera, en juillet 2003, une demande d'observations à formuler par écrit, et qu'il tiendra une réunion publique sur le sujet le 2 octobre 2003, à Montréal.

Au nom des États-Unis, M^{me} Linda Fisher remercie les membres du CCPM des observations qu'ils ont formulées, et reconnaît que le Conseil doit prendre conscience de la nécessité de répondre rapidement à leurs avis. Elle informe le CCPM que le Conseil a récemment décidé de soumettre à un examen public d'une durée de soixante jours l'ébauche de la phase I du PARNA relatif aux dioxines et furanes et à l'hexachlorobenzène. Elle se dit heureuse que le CCPM ait contribué à l'établissement du plan stratégique orientant les activités du Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale. En ce qui concerne l'EIET, M^{me} Fisher indique que le manque de progrès dans ce domaine est dû à l'impossibilité d'en arriver à un consensus au sujet des projets relevant des autorités municipales, étatiques ou provinciales, contrairement à ceux relevant des autorités fédérales. Elle ajoute que le Mexique a récemment présenté une proposition en vue de régler cette question, et que les États-Unis sont en train de l'étudier.

M. Anderson saisit l'occasion pour souligner la présence de M. Dan Christmas, un nouveau représentant canadien au CCPM. Il déclare ensuite que les activités du Groupe de travail nord-américain sur la qualité de l'air permettront au Conseil de donner son avis au sujet des travaux de la CCE sur les enjeux que suscite la qualité de l'air, et il invite le CCPM à entretenir des relations étroites avec ce Groupe de travail. En ce qui a trait au Groupe de fonctionnaires de l'environnement et du commerce et au groupe de spécialistes sur les investissements visés au chapitre 11 de l'ALÉNA, M. Anderson mentionne que ses homologues du commerce sont en faveur de la tenue d'une réunion des ministres de l'Environnement et du Commerce visant à dresser un bilan de la dernière décennie et à se pencher sur la prochaine. Évoquant ensuite le deuxième Symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce, il déclare qu'il est important de disposer d'un ensemble d'indicateurs économiques et environnementaux à partir de 1994 pour être en mesure d'évaluer les répercussions que l'ALÉNA a pu avoir sur l'environnement depuis son entrée en vigueur. Il affirme en outre que le Canada appuie sans restriction l'idée de faire participer les Autochtones aux travaux sur l'environnement et le commerce. Répondant à une question d'un membre du CCPM sur l'état d'avancement des négociations visant la conclusion d'un accord sur l'EIET, il se dit confiant que le document que présentera le Mexique donnera la possibilité d'en arriver à cet accord. Pour ce qui est de l'examen de l'application de la résolution du Conseil n^o 00-09 concernant les questions relatives aux articles 14 et 15 de l'ANACDE, il convient que cet examen n'a pas eu lieu aussi

rapidement que prévu, mais affirme à nouveau qu'il est primordial de constituer les quatre dossiers factuels en suspens avant de l'entreprendre.

M. Lichtinger remercie le CCPM d'avoir offert au Conseil l'occasion de participer à une discussion ouverte. Tout en faisant remarquer que l'examen décennal de l'application de l'ALÉNA et de l'ANACDE donnera la possibilité, lors de la session ordinaire du Conseil de 2004, de discuter de l'utilité de la CCE, il souligne le rôle crucial que jouera le CCPM au cours de cet examen. À l'instar de son homologue canadien, M. Lichtinger déclare que dans le cadre de l'examen décennal, l'année 2004 s'avérera opportune pour organiser une réunion des ministres de l'Environnement et du Commerce. Il dit aussi cautionner l'avis du CCPM sur le chapitre 11 et invite ses homologues à envisager de demander au Secrétariat de réaliser des études sur ce sujet en se fondant sur les travaux de la CCE. Il confirme que le Mexique soumettra un nouveau texte sur l'EIET à l'examen du Canada et des États-Unis, et offre de faire parvenir une copie de l'ébauche de ce texte au CCPM. En dernier lieu, M. Lichtinger affirme qu'il est important de disposer d'un accord dans ce domaine afin de pouvoir aplanir les inquiétudes que suscitent l'énergie, l'eau et les ressources naturelles à l'échelle transfrontière.

En réponse à une question du président du CCPM qui souhaite savoir où en est rendu le processus de nomination des deux représentants américains au sein du CEDAA, M^{me} Fisher précise que les États-Unis en ont déjà trouvé un et qu'ils mettent tout en œuvre pour trouver le deuxième. Elle dit espérer pouvoir divulguer sous peu le nom de ces deux personnes.

Également en réponse à une suggestion préalable du président du CCPM de ne plus restreindre aux fonctionnaires la représentation au sein des groupes de travail de la CCE, les membres du Conseil se déclarent ouverts à cette idée et ajoutent que les suggestions que le CCPM formule au nom du public leur sont des plus utiles.

M^{me} Ann Bourget, rappelant que le Canada et le Mexique appuient la tenue d'une réunion des ministres de l'Environnement et du Commerce, invite la présidente à faire part du point de vue des États-Unis à ce sujet. Cette dernière répond en faisant remarquer que le Groupe de fonctionnaires de l'environnement et du commerce est chargé d'établir un ordre du jour provisoire de cette réunion et de déterminer s'il est justifié de la tenir.

Point 3.3 Directives du Conseil au CCPM

Les membres du Conseil donnent des directives au CCPM quant aux activités que celui-ci pourrait entreprendre. Ils disent apprécier que le CCPM continue d'offrir sa collaboration au Groupe de travail nord-américain sur la qualité de l'air au cours de l'établissement de son plan stratégique, de solliciter la participation du public aux discussions sur la portée des travaux qu'entreprendra la CCE et de formuler des avis sur le développement des énergies renouvelables en Amérique du Nord.

Le Conseil invite également le CCPM à lui faire des recommandations sur la gestion et le suivi des déchets dangereux et des matières et déchets recyclables dangereux à l'échelle du continent.

En dernier lieu, les membres du Conseil déclarent apprécier la participation active du CCPM à l'examen décennal de l'application de l'ALÉNA et de l'ANACDE et estiment que cet examen donnera lieu à l'élaboration d'une nouvelle stratégie pour la CCE.

Le président du CCPM remercie les membres du Conseil des directives qu'ils ont données au Comité, ainsi que leur personnel pour le travail qu'il accomplit. Il saisit également l'occasion pour féliciter M. Shantora d'avoir contribué, de façon aussi remarquable, aux activités de la CCE au cours de l'année écoulée en assumant les fonctions de directeur exécutif par intérim.

Point 4 Reprise de la séance du Conseil, parachèvement des résolutions et de la déclaration ministérielle

Après avoir apporté les dernières modifications à la déclaration ministérielle, les membres du Conseil conviennent de la publier au cours de la conférence de presse (voir l'annexe H). Avant la levée de la séance, la présidente invite ses deux homologues à signer les résolutions qu'ils ont adoptées.

Point 5 Préparatifs de la conférence de presse

Le personnel du Secrétariat met les membres du Conseil au courant du déroulement de la conférence de presse.

Point 6 Mot de la fin

M^{me} Whitman exprime sa satisfaction à l'égard des relations exceptionnelles qu'elle a entretenues avec ses homologues canadien et mexicain durant son mandat, et demande à ceux-ci de remercier leurs employés et collègues de la conscience professionnelle dont ils font preuve et de leur apport à l'amélioration de la qualité de l'environnement dans les trois pays.

La présidente conclut en félicitant M. Shantora, au nom du Conseil, d'avoir assumé de façon exemplaire les fonctions de directeur exécutif par intérim au cours de l'année écoulée.

X^e session ordinaire du Conseil, 23, 24 et 25 juin 2003, Washington D.C., USA
Décima sesión ordinaria del Consejo, 23, 24 y 25 de junio de 2003, Washington DC, USA
Tenth Regular Session of the Council, June 23, 24 and 25, 2003, Washington DC, USA

Liste des participants – Lista de participantes - List of Participants

(liste établie le 4 juillet 2003)

Aguilar, Aida

Vice President
Sociedad Amigos del Lago Chapala
202 Avenida Madero
Chapala, Jalisco 45900
México
Tel: 52 376 765 5955
Fax: 52 376 765 5754
aida_aguilar@amigosdelago.org

Aguilar, Rodrigo

The American University
4400 Massachusetts Ave.
Congressional Hall Room 324
Washington, DC 20016
USA
Escuela_tec@yahoo.com.mx

Ahmed, A. Karim

Director, International Program
National Council for Science of the
Environment
1707 H. Street, NW Suite 200
Washington, DC 20006
USA
Tel: 202 530 5810
Fax: 202 628 4311
ahmed@ncseonline.org

Allen, Linda

Doctoral Candidate
Indiana University
1315 E. Tenth St. Rm. 441
Bloomington, Indiana 47405
USA
linallen@indiana.edu

Arechar, Antonio

Student
The American University
Washington, DC
USA

Balderas Castillo, Javier

Director
Centro de DDHH
Tepeyar del Istmo de
Tehuantepec
Priv. la Providencia #100
Barrio la Soledad
Tehuantepec, Oaxaca
México
Tel: 52 971 715 1442
Fax: 52 971 715 1442
cdhtepeyac@prodigy.net.mx

Bédard, Sylvain

Université de Montréal
2840 Pl. Darlington App 24
Montréal, Québec H3S 1L5
Canada
sbed007@hotmail.com

Bienvenue, Claire

Intern
Organization of American States
1889 F St. Suite 623
Washington, DC 20006
USA
Fax: 202 458 3609
usdecpriz@oas.org

Brandt, Melissa

Intern
Center for International
Environmental Law
1367 Connecticut Ave. NW
Suite 300
Washington, DC 20009
USA
Tel: 202 581 1037
melissa_brandt@earthlink.net

Brooke, Lorraine

Consultant
3745 St-Jacques West, Suite 220
Montreal, Quebec H4C 1H3
Canada
Tel: 514 934 1218
Fax: 514 937 5114
lbrooke@ccemtl.org

Bushey, Sara

Policy Assistant to the Senior
Director
National Wildlife Federation
1400 16th St. NW # 501
Washington, DC 20036
USA
Tel: 202 797 6661
Fax: 202 797 6646
bushey@nwf.org

Caldwell, Jake

Program Manager
National Wildlife Federation
1400 16th St. NW Suite 501
Washington, DC 20036
USA
Tel: 202 939 3302
Fax: 202 797 6646
caldwell@nwf.org

Cameron, Rawle W.

President
The Environmental Performance
Foundation of Canada
647 Ouellette Ave. Suite 204
Windsor, Ontario N9A 4J4
Canada
Tel: 519 256 7999
Fax: 519 256 2300
rcameron@epf-canada.org

Camou, Ximena

Student
3554 Appleton St. NW
Washington, DC 20008
USA
xcamou@qmri.com

Castellanos, Alma

Student
The American University
Center for North American
Studies
Camino al Ajusco a San Pedro
Matrtir #311 Col. Ejidos de San
Pedro Martir
México, DF 14640
México
Tel: 52 555 573 4611
Fax: 52 555 661 5676
alma_castella@yahoo.com

Liste des participants

Chabolla, Miguel

Sociedad Amigos del Lago Chapala
Avenida Madero 202
Chapala, Jalisco 45900
México
cdm45@hotmail.com

Chavarria, Gabriela

Policy Director
Wildlife Management
National Wildlife Federation
11100 Wildlife Center Drive
Reston, Virginia 20790-5362
USA
Tel: 703 438 6173
Fax: 703 438 6173
chavarria@nwf.org

Chen, Tina

Student
The American University
Center for North American Studies
3823 Porter Street, NW # 301
Washington, DC 20016
USA
Tel: 202 966 7177
leninlvr@hotmail.com

Christensen, Randy

Staff Lawyer
Sierra Legal Defence Fund
214 - 131 Water St.
Vancouver, British Columbia V6B
4M3
Canada
Tel: 604 685 5618
Fax: 604 685 7813
rchristensen@sierralegal.org

Cipres Villarreal, Alfonso

Presidente
Movimiento Ecologista Mexicano,
A.C.
Calzada Guadalupe #120
Edif. 5 Depto. 004
Col. Ex Hacienda Coapa
México, DF 14300
México
Tel: 52 555 684 0562
Fax: 52 555 684 3241
memac@prodigy.net.mx

Contijoch, Manuel

Especialista en Recursos
Hidraulicos
Banco Mundial
1818 H Street
Washington, DC 20433
USA
Fax: 202 473 3919
mcontijoch@worldbank.org

Dannenmaier, Eric

Director
Tulane University
Institute for Environmental Law
& Policy
6329 Freret St.
New Orleans, Louisiana 70118
USA
Tel: 504 862 8829
Fax: 504 862 8857
edan@law.tulane.edu

De la Paz, Gabriela

Professor
ITESM
Eugenio Garza Sada 2501
Monterrey, Nuevo León
México
Tel: 52 818 358 4620
gdelpaz@itesm.mx

de Windt, Claudia

Project Attorney
Organization of American States
1889 F St. Suite 623
Washington, DC 20006
USA
Tel: 202 458 3560
Fax: 202 458 6914
cdewindt@oas.org

Demosthenis, Nikos

Student
The American University
Center for North American
Studies
3231 Regina Ave.
Richmond, British Columbia
V6X 2K6
Canada
Tel: 604 837 4697
nikosdemosthenis@hotmail.com

Dover, Sarah

Policy Advisor
Sierra Club of Canada
412 - 1 Nicholas St.
Ottawa, Ontario K1N 7B7
Canada
Tel: 416 537 3966
sdoover@magma.ca

Dubay, Kristen

Intern
Carnegie Endowment for
International Peace
1779 Massachusetts Ave. NW
Washington, DC 20036
USA
kdubay@carnegie.org

Eaton, David

American Society of Civil
Engineer's Environmental and
Water Resource Institute
3702 Hidden Hollow
Austin, Texas 78732
USA
Tel: 512 471 8972
Fax: 512 471 1835
oneal@mail.utexas.edu

Elkins, Jake

Project Manager
Sustainable Borderlands
Planning, Inc.
1309 E. Lee St.
Tucson, Arizona 85719
USA
Tel: 520 327 4058
borderlands@igc.org

Fascione, Nina

Vice-President
Species Conservation
1101 14th St. NW, Suite 1400
Washington, DC 20005
USA
Tel: 202 789 2844 x 105
nfascione@defenders.org

Fenge, Terry

Strategic Counsel
Inuit Circumpolar Conference
609 Dovercourt Ave.
Ottawa, Ontario K1A 0V5
Canada
Tel: 613 722 7006
tfenge7006@rogers.com

Liste des participants

Ferris, Raymond

Deputy Grand Chief
Nishnawbe - Aski Nation
Thunder Bay, Ontario P7C 1C2
Canada
Tel: 807 623 8228
Fax: 807 623 7730
rferris@nan.on.ca

Gómez Lora, Sergio

Consultant
IDB
1300 NY St. NW
Washington, DC
USA

González, Angelica

Student
The American University
4400 Massachusetts Ave.
Washington, DC 20016
USA

Gray, Rhys

Graduate Student
The American University
3617, 38th Street NW App 208
Washington, DC 20016
USA
rhysgray@hotmail.com

Guerrer, María Teresa

Director
Comision de Solidaridad y Defensa
de los Derechos Humanos, A.C.
Terrazas No. 2408, Col. Pacifico
31030
Chihuahua, Chihuahua
México
Tel: 52 614 410 7755
Fax: 52 614 415 0486
kwira@terra.com.mx

Gutiérrez, Roberto Carlos

Student
The American University
Room 307 Federal Hall, Tenley
Campus
Washington, DC 20016
USA
rcrcrc3@hotmail.com

Gutiérrez Nájera, Raquel

Presidenta
Instituto de Derecho Ambiental,
A.C.
Misión de San Felipe No. 13
Depto. 10
Zapopan, Jalisco 45040
México
Tel: 52 333 620 5726
Fax: 52 333 620 5726
idea03@prodigy.net.mx

Hanley, Alan

Legal Specialist
Corporate Environmental
Programs
General Electric Company
3135 Easton Turnpike
Fairfield, Connecticut 06431
USA
Tel: 203 373 2932
Fax: 203 373 2683
Alan.Hanley@corporate.ge.com

Heskett, Erin

Deputy Director
International Fund for Animal
Welfare
411 Main Street
Yarmouth Port, Massachusetts
USA
Tel: 508 744 2192
Fax: 508 744 2089
eheskett@ifaw.org

Hunter, David

President
Peregrine Environmental
Consultant
7509 Hancock Ave.
Takoma Park, Maryland 20912
USA
hunter202@earthlink.net

Joffe, Paul

Senior Director of International
Affairs
National Wildlife Federation
1400 16th St. NW # 501
Washington, DC 20036
USA
Tel: 202 797 6603
Fax: 202 797 6646
joffe@nwf.org

Juárez, Alma Lucia

Student
The American University
Tenley Campus at American
University
Room 208 Federal Hall
Washington, DC 20016
USA
Tel: 202 985 4508
ao9439a@american.edu

Kagy, Jean-Francois

Université de Montréal
186 George-Vanier
Laval, Quebec H7G 1J3
Canada
sparrow_966@yahoo.com

Kaiser, Wike

Student
The American University
3726 Connecticut Ave. NW
Suite 216
Washington, DC 20008
USA
wike_kaiser@hotmail.com

Kauachi, Luis

Director of International
Projects
ITESM
Fisicos 142 Col. Tecnológico
Monterrey, Nuevo León
México
lkahuachi@itesm.mx

Kelly, Mary

Attorney
Environmental Defense
44 East Ave. #30
Austin, Texas 78701
USA
Tel: 512 479 0600
Fax: 512 478 5161
mkelly@ed.org

Killgore, Mark

Principal Engineer
American Society of Civil
Engineer's Environmental and
Water Resource Institute
10824 158 Ct. NE
Redmond, Washington 98052
USA
mkillgore@louisberger.com

Liste des participants

La Chapelle, D.J.

JM Kaplan Fund
28 Sunset Dr.
Alexandria, Virginia 22301
USA

Lee, Alison

Doctoral Candidate
University of California, Riverside
Dept. of Anthropology 1334
Watkins HALL
Riverside, California 92521
USA
Tel: 858 453 8638
Fax: 909 757 5409
alisonlee@aol.com

Limón Dominguez, Gerardo Arturo

Presidente
Movimiento Ecologista en
Chihuahua
Cortez de Monroy
3102 Parques de San Felipe
Chihuahua, Chihuahua 31240
México
Tel: 52 614 414 3631
Fax: 52 614 414 4552
galimon@prodigy.net.mx

List, Rurik

Director
Agrupación Dodo, A.C.
Matamoros 14, Esq. M. Doblado
Col. Pilares
Metepec, Estado de México 52179
México
Tel: 52 555 622 9004
Fax: 52 722 216 6416
rlist@prodigy.net.mx

Lopes, Paula

Ph.D. Candidate
John Hopkins University
Poli. Sci. Dept. 3400 N. Charles
Street
Baltimore, Maryland 21218
USA

Mackenzie, Celeste

Freelance Journalist for Eco
Americas Magazine
132 Flora St.
Ottawa, Ontario K1R 5R5
Canada
Tel: 416 231 8427
Fax: 416 262 3361
mackceleste@aol.com

Malchow, Pat

Researcher
Sustainable Borderlands
Planning, Inc.
1309 E. Lee St.
Tucson, Arizona 85719
USA
Tel: 520 327 4058
borderlands@igc.org

Manuel, Arthur

Spokesperson
Indigenous Network on
Economies & Trade
207 West Hastings, Suite 714
Vancouver, British Columbia
Canada
Tel: 250 319 0688
Fax: 250 679 3403
artmanuel@earthlink.net

Margolis, Michael

Fellow
Resources for the Future
1616 P St. NW
Washington, DC 20036
USA
Tel: 202 328 5127

Martínez, José María

Profesor
Universidad de Sonora
Blvd. Encinas y Rosales
Hermosillo, Sonora 83100
México
Tel: 52 662 259 2252
josemaria@industrial.uson.mx

Medina, Xavier

Graduate Student
The American University
Center for North American
Studies
801 Locust Pl. NE # 2037E
Albuquerque, New Mexico
87102
USA
Tel: 505 710 6187
djmedina@unm.edu

Meza, Liliana

The American University
3201 New Mexico Ave. Suite
265
Washington, DC 20016
USA

Mizroch, John

President
World Environment Center
419 Park Ave. South #500
New York, New York 10016
USA
Tel: 212 683 4700
john@wec.org

Morales, Isidro

Professor
Universidad de las Americas
Santa Catarina Martir
Puebla, Puebla 72820
México
Tel: 52 222 229 2051
Fax: 52 222 229 2635
imorales@mail.udlap.mx

Moyer, Dianna

Student
The American University
3850 Tunlaw Road NW #703
Washington, DC 20007
USA
diannamoyer@starpower.net

Muñoz Torres, Javier

Asistente de Investigacion
Centro de Investigacion y
Docencia Economicas
Cda. Colorines Mz. 10-A Lt. 66
Col. Forestal
México, DF 07140
México
Tel: 52 555 727 9800
Javier.Munoz@cide.edu

Liste des participants

Nauman, Talli

Editor
Interhemispheric Resource Center
Novillo 510 Fracc. Ojocaliente
Aguascalientes, Aguascalientes
México
Tel: 52 449 974 1593
Fax: 52 449 974 1593
Jaguar@infosel.net.mx

Nugent, Conn

Executive Director
The J.M. Kaplan Fund
261 Madison Ave. 19th Street
New York, New York 10016
USA
Tel: 212 767 0630
Fax: 212 767 0639
cnugent@jmkfund.org

Olmos, Ruben

Graduate Student
The American University
2725, 39th Street NW Apt. 405
Washington, DC 20007
USA
rolmos@hotmail.com

Ortiz, María

OAS
19th St.
Washington, D.C.
USA
Tel: 202 458 3695
mgortiz@hotmail.com

Perrault, Anne

Attorney
CIEL
1367 Connecticut Ave. NW
Washington, DC 20036
USA
Tel: 202 785 8700
aperrault@ciel.org

Petelle, Jennifer

Graduate Student
The American University
1703 East-West Hwy. #119
Silver Spring, Maryland 20910
USA
jenpetelle@yahoo.com

Petz, Barbara

Professor
The American University
2201 Wilson Blvd. App 421
Arlington, Virginia 22201
USA
bpetz@itesm.mx

Rabben, Linda

Senior Washington
Representative
HREP Sierra Club
408 C St. NE
Washington, DC 20002
USA
Tel: 202 675 7907
linda.rabben@sierraclub.org

Ramos Martínez, Roberto

The American University
4400 Massachusetts Ave.
Washington, DC 20016
USA

Ranger, Cindy

The American University
4400 Massachusetts Ave.
Federal Hall 208
Washington, DC 20016
USA

Rien, Patrick

Graduate Student
The American University
5325 Westbard Ave. #1022
Bethesda, Maryland 20816
USA
patrick.rien@american.edu

Rincón Valdes, Carlos

Armando
Director de Proyectos México-
Estados Unidos
Environmental Defense
1100 N. Stanton, Suite 805
El Paso, Texas 79902
USA
Tel: 915 543 9292
Fax: 915 543 9115

Rishell, Susan

PhD Student
2629 E. Madison
Springfield, Missouri 6903
USA
Tel: 417 865 7157
Fax: 417 866 8743
susanrishell@yahoo.com

Rodríguez, José

Intern
The American University
4400 Massachusetts Ave. NW
Room 323 Congressional Hall
Washington, DC 20016
USA
Tel: 202 895 4608
jr7469a@american.edu

Rodríguez, Dora

Directora - Washington Office
ITESM
1889 F St. NW
Washington, DC 20006
USA
Tel: 703 351 0090
Fax: 202 458 3072
drodriguez@iacd.oas.org

Ruiz-Luna, Arturo

Centro de Investigación en
Alimentación y Desarrollo
(CIAD) Unidad Mazatlan
Sabalo-Cerritos s/n
Mazatlan, Sinaloa 82000
México
Tel: 52 669 988 0158
Fax: 52 669 988 0159
arluna@victoria.ciad.mx

Sandoval, Carlos

Student
The American University
440 Massachusetts Ave. NW
Washington, DC 20016-8108
USA
Tel: 202 895 4585
carlos_sr@hotmail.com

Schabus, Nicole

PhD Student
INET
#714 – 207 Mestings
Vancouver, British Columbia
V6B 1M7
Canada
Tel: 604 785 5806
Fax: 604 608 0244
nicole@iisd.org

Liste des participants

Scherr, S. Jacob

Director, International Program
Natural Resources Defense Council
1200 New York Ave., NW Suite
400
Washington, DC 20005
USA
Tel: 202 289 6868
Fax: 202 289 1060
jscherr@nrdc.org

Simpson, Amelia

Director Environmental Justice
Campaign
Environmental Health Coalition
1717 Kettner Blvd Suite 100
San Diego, California 92101
USA
Tel: 619 235 0281
Fax: 619 232 3670
amelias@environmentalhealth.org

Sirvent, Carlos

Student
The American University
1401 N. Taft St. Apt 918
Arlington, Virginia 22201
USA
Tel: 703 812 9431
sirventcarlos@hotmail.com

Stauffer, Steven

Student
The American University
440 Massachusetts Ave. NW
Washington, DC 20016
USA
Tel: 202 895 4646
Ss4702a@american.edu

Stemper, David

Associate Director
Center for North American Studies
The American University
3201 New Mexico Ave. NW #265
Washington, DC 20016
USA
Tel: 202 885 1525
Fax: 202 885 1366
stemper@american.edu

Tafoya, Audry

Student
The American University
906 G St. SE Apt. A
Washington, DC 20003
USA
atl837a@american.edu

Tafur, Victor

Staff Attorney
Pace Univeristy Energy Project
78 North Broadway
White Plains, New York 10603
USA
Tel: 914 422 4141
Fax: 914 422 4180
vtafur@law.pace.edu

Terborgh, John

Consultant
1200 N Street, NW # 518
Washington, DC 20005
USA
jterborgh@yahoo.com

Toommaly, Bouapha

Trade Program Coordinator
Rural Coalition
1411 K St. NW Suite 901
Washington, DC 20005
USA
Tel: 202 628 7160
Fax: 202 628 7165
bouapha@ruralco.org

Torres, Miguel Angel

Co-Director
Periodismo para Elevar la
Conciencia Ecológica
Rancho Viejo 137
Aguascalientes, Aguascalientes
México
Tel: 52 449 974 1593
Fax: 52 449 974 1593
Balam56@yahoo.com

Treviño, Cesar

M.Sc. Eng.
Green Building Challenge -
Mexico
Mississippi # 347 - A Ote, Col.
del Valle
Garza García, Nuevo León
00220
México
Tel: 52 818 040 8080
Fax: 52 818 040 8081
utrevino@avantel.net

Turnil, Juan Miguel

Coordinator
Little Village Environmental
Justice Organization
2856 South Milland Ave.
Chicago, Illinois 60623-4550
USA
Tel: 773 762 6991
Fax: 773 762 6993
lvejo@igc.org

Ulmer, Vanessa

Junior Fellow
Carnegie Endowment for
International Peace
1779 Massachusetts Ave. NW
Washington, DC 20036
USA
Tel: 202 939 2378
vulmer@ceip.org

Van Dyke, Brennan

Regional Director
United Nations Environment
Program
1707 H St. NW Suite 300
Washington, DC 20006
USA
Tel: 202 785 0465
Fax: 202 785 2096
so@rona.unep.org

Van Putten, Mark

President and CEO
National Wildlife Federation
11100 Wildlife Center Drive
Reston, Virginia 20790-5362
USA
Tel: 703 438 6450
Fax: 703 438 6450
mvp@nwf.org

Vera, Esdras

Intern
The American University
3201 New Mexico Ave. NW
#265
Washington, DC 20016
USA
Tel: 787 525 6491
ev7471a@american.edu

Liste des participants

Vera, Claudia del Carmen

Abogada
 Centro de DDHH
 Tepeyar del Istmo de Tehuantepec
 Priv. la Providencia #100
 Barrio la Soledad
 Tehuantepec, Oaxaca
 México
 Tel: 52 971 715 1442
 Fax: 52 971 715 1442
 cdhtepeyac@prodigy.net.mx

Von Bijlow, Marisa

Ph.D. Candidate
 John Hopkins University
 Poli. Sci. Dept. 3400 N. Charles
 Street
 Baltimore, Maryland 21218
 USA
 bulow@starpower.net

Wallis, Cliff

President
 Alberta Wilderness Association
 615 Deercroft Way SE
 Calgary, Alberta T2J 5V4
 Canada
 Tel: 403 271 1408
 Fax: 403 271 1408
 deercroft@shaw.ca

Wells, Richard

President
 The Lexington Group
 110 Hartwell Ave.
 Lexington, Maryland 02421
 USA
 Tel: 781 674 7302
 Fax: 781 674 2851
 richard.wells@lexgrp.com

Wiggins, Armstrong A.

Director Latin America
 Indian Law Resource Center
 601 E. St. SE
 Washington, DC 20003
 USA

Wilson, Serena

1747 Pennsylvania Ave. NW, Suite
 1200
 Washington, DC 20006
 USA
 Tel: 703 759 4642
 Fax: 703 759 9897

Woods, Eric

The American University
 4400 Massachusetts Ave.
 Washington, DC 20016
 USA
 Tel: 202 895 4685
 Erw501@mail.usask.ca

Zaval, José

Director Ambiental
 Informa, A.C.
 Alivio Norte 28C Ciudad
 Industrial Otay
 Tijuana, Baja California 22500
 México
 Tel: 52 664 623 3339
 Fax: 52 664 623 3280
 jczavala@telnor.net

Zavala Villalobos, Ana Cecilia

The American University
 Congressional Hall
 Tenley Campus Room 322
 Washington, DC 20016
 USA
 Tel: 202 661 8097
 Az1918a@american.edu

Délégation du Canada

Anderson, David

Minister of the Environment
Environment Canada
10 Wellington Street
Gatineau, Quebec K1A 0H3
Canada
Tel: 819 997 1441
Fax: 819 997 2742

Arseneau, John

Director General
Environment Canada
351 St. Joseph Blvd.
Gatineau, Quebec K1A 0H3
Canada
Tel: 819 953 1114
Fax: 819 953 5371
john.arseneau@ec.gc.ca

Barton, Jane

Chief
International SMOG Program
Environment Canada
351 St. Joseph Blvd.
Gatineau, Quebec K1A 0H3
Canada
Tel: 819 994 3655
Fax: 819 953 8963
Jane.barton@ec.gc.ca

Bordas, Agusti

Policy Advisor
Environment Canada
10 Wellington Street, 23rd Floor
Gatineau, Quebec
Canada
Tel: 819 956 5947
Fax: 819 997 0199
Agusti.bordas@ec.gc.ca

Cerutti, Rita

Manager, NAAEC
Environment Canada
10 Wellington Street, 23rd Floor
Gatineau, Quebec K1A 0H3
Canada
Tel: 819 994 0148
Fax: 819 997 0199
Rita.Cerutti@ec.gc.ca

Estrin, Kayla

Manager, Canada/US relations
Environment Canada
Americas Branch, IRD
10 Wellington, 23rd floor
Gatineau, Quebec K1A 0H3
Canada

Ferguson, Kimberley

Legal Officer
Department of Foreign Affairs and
International Trade
125 Sussex Drive
Ottawa, Ontario
K1A 0G2
Canada
Tel: 613 992 1990
Fax: 613 992 6483
Kimberley.ferguson@dfait-maeci.gc.ca

Graham, Kathy

Policy Advisor
Environment Canada
10 Wellington Street
Gatineau, Quebec K1A 0H3
Canada
Tel: 819 953 7892
Fax: 819 997 0199
kathy.graham@ec.gc.ca

Hamilton, Heather

Manager
Environment Canada
4999-98th Avenue, Room 200
Edmonton, Alberta T6B 2X3
Canada
Tel: 780 951 8867
Fax: 780 495 2478

Hanak, Daryl

International Trade Counsel
Government of Alberta
12th Floor, Commerce Place
Edmonton, Alberta
Canada
Tel: 780 422 1339
Fax: 780 427 0699
daryl.hanak@gov.ab.ca

Hodges, Tim

Canadian Embassy
501 Pennsylvania Ave. NW
Washington, DC 20001
USA
Tel: 202 682 7741
Fax: 202 682 7795
Tim.hodges@dfait-maeci.gc.ca

Ladouceur, Nicole

Director General
International Relations Branch
Environment Canada
10 Wellington Street
Gatineau, Quebec K1A 0H3
Canada
Tel: 819 994 4404
Fax: 819 997 6227
nicole.ladouceur@ec.gc.ca

Lapierre, Louise

Conseillère
Ministère de l'environnement
Direction des Affaires
Intergouvernementales
675 boul. René-Levesque Est, 6e étage
Québec, Québec G1R 5V7
Canada
Tel: 418 651 6107
Fax: 418 521 3828 x 4105
Louise.lapierre@menv.gouv.qc.ca

Mackay-Alie, Jenna

Director Americas Branch
Environment Canada
10 Wellington Street
Gatineau, Quebec K1A 0H3
Canada
Tel: 819 994 1670
Fax: 819 997 0199
Jenna.Mackay-Alie@ec.gc.ca

Owen, Gordon

Director General
Air Pollution Prevention
Environment Canada
351 St. Joseph Blvd. 10th Floor
Gatineau, Quebec K1A 0H3
Canada
Tel: 819 997 1298
Fax: 819 953 9547
Gord.owen@ec.gc.ca

Revil, Emilie

Policy Officer
Department of Foreign Affairs and
International Trade, Canada
125 Sussex Drive
Ottawa, Ontario K1A 0G2
Canada
Tel: 613 996 1927
Fax: 613 995 9525
emilie.revil@dfait-maeci.gc.ca

Schwartz, Sandra

Policy Advisor
Environment Canada
10 Wellington Street, 28th Floor
Gatineau, Quebec K1A 0H3
Canada
Tel: 819 997 1441
Fax: 819 997 2742
sandra.schwartz@ec.gc.ca

Délégation du Canada

Smith, Norine

Assistant Deputy Minister
Environment Canada
10 Wellington Street
Gatineau, Quebec K1A 0H3
Canada
Tel: 819 994 4882
Fax: 819 997 5981
norine.smith@ec.gc.ca

Stemshorn, Barry

Assistant Deputy Minister
Environmental Protection Services
Environment Canada
351 St. Joseph Blvd.
Gatineau, Quebec K1A 0H3
Canada
Tel: 819 997 1575
Fax: 819 953 9452
Barry.stemshorn@ec.gc.ca

Waddell, Jonathan

Policy Advisor
Office of the Minister
Environment Canada
10 Wellington St., 28th Floor
Gatineau, Quebec K1A 0H3
Canada
Tel: 819 997 1441
Fax: 819 997 7242
jonathan.waddell@ec.gc.ca

Délégation du Mexique

Eden Winter, Rocío Alatorre
 Directora Ejecutiva
 Exposición a Factores de Riesgos
 Comisión Federal de Protección
 Contra Riesgos Sanitarios
 Secretaría de Salud
 Monterrey No. 33
 México, DF 06700
 México
 Tel: 52 555 514 8573
 rocioal@salud.gob.mx

Arriag, Raúl
 Subsecretario de Gestión para la
 Protección Ambiental
 SEMARNAT
 Blvd. Adolfo Ruiz Cortines
 No. 4209
 México, DF 04209
 México
 Tel: 52 555 628 0623
 Fax: 52 555 628 0655
 rariaga@semarnat.gob.mx

Cabrera, Javier
 Administrador Conjunto
 COCEF
 Blvd. Tomás Fernández #8069
 Ciudad Juárez, Chihuahua 32470
 México
 Tel: 52 656 688 4623
 Fax: 52 656 625 6999
 jcabrera@cocef.org

Calvillo, Gabriel
 Director General de delitos Federales
 PROFEPA
 Camino al Ajusco #200
 Col. Jardines en la Montaña
 México, DF 14210
 México
 Tel: 52 555 631 74 60
 Fax: 52 555 615 2085
 gcalvillo@correo.profepa.gob.mx

Campillo, José
 Procurador
 PROFEPA
 Camino al Ajusco #200
 Col. Jardines en la Montaña
 México, DF 14210
 México
 Tel: 52 555 494 6300
 Fax: 52 555 440 2689
 procurador@correo.profepa.gob.mx

De Maria y Campos, Alfonso
 México, DF
 México

García Velasco, Mauricio
 Director General Adjunto de Asuntos
 Jurídicos y Multilaterales
 SEMARNAT
 Avenida San Jerónimo, No. 458
 Col. Jardines del Pedregal
 México, DF 01900
 México
 Tel: 52 555 490 2157
 Fax: 52 555 490 2194
 mgarcia@semarnat.gob.mx

Gutiérrez, Fernando
 Director General
 Instituto para la Protección Ambiental de la
 Cámara de la Industria de la
 Transformación de Nuevo León CAINTRA
 Av. Parque Fundidora No. 501
 Monterrey, Nuevo León 64010
 México
 Tel: 52 818 569 0252
 Fax: 52 818 369 0254
 fgutierrez@caindra.com

Hernandez, Miguel Angel
 Attaché del Secretario
 SEMARNAT
 Blvd. Adolfo Ruiz Cortines No. 4209
 México, DF 04209
 México

Lendo, Enrique
 Director General Cooperación Económica
 SEMARNAT
 Avenida San Jerónimo 450
 Col. Jardines del Pedregal
 México, DF 4620
 México
 Tel: 52 555 490 2124
 Fax: 52 555 490 2194
 alendo@semarnat.gob.mx

Lichtinger, Victor
 Secretario de Medio Ambiente y Recursos
 Naturales
 SEMARNAT
 Blvd. Adolfo Ruiz Cortines No. 4209
 México, DF 04209
 México
 Tel: 52 555 628 0602
 Fax: 52 555 628 0644
 vlichtinger@semarnat.gob.mx

Martínez Ocegueda, Arnaldo
 Titular
 Unidad Coordinadora de Comunicación
 Social
 SEMARNAT
 Blvd. Adolfo Ruiz Cortines No. 4209
 México, DF 04209
 México
 Tel: 52 555 628 0891
 Fax: 52 555 628 0778
 aosegueda@semarnat.gob.mx

Maus, Teodoro
 Director
 Representación de la SEMARNAT en
 Washington
 Embassy of Mexico
 1911 Pennsylvania Ave. NW
 Washington, DC 20006
 USA
 Tel: 202 728 1770
 Fax: 202 728 1781
 Teodoro.maus@semarnat.gob.mx

Montaño, Fernanda
 Segunda Secretaria
 Representación de la SEMARNAT en
 Washington
 Embassy of Mexico
 1911 Pennsylvania Ave. NW
 Washington, DC 20006
 USA
 Tel: 202 728 1770
 Fax: 202 728 1781

Núñez Birrueta, Israel
 Director General Adjunto de
 Cooperación Internacional
 SEMARNAT
 Avenida San Jerónimo 458, piso 3
 Col. Jardines del Pedregal
 México, DF 01900
 México
 Tel: 52 555 490 2118
 Fax: 52 555 490 2194
 inunez@semarnat.gob.mx

Ojeda, Olga
 Titular
 Unidad Coordinadora de Asuntos
 Internacionales UCAI
 SEMARNAT
 Ave. San Jerónimo, No. 458
 Col. Jardines del Pedregal
 México, DF 01900
 México
 Tel: 52 555 490 2116
 Fax: 52 555 490 2194
 oojeda@semarnat.gob.mx

Délégation du Mexique**Pined, Patricia**

Gerente Ejecutiva
Vinculación con Organismos
Internacionales
Comisión Federal de Protección Contra
Riesgos Sanitarios
Secretaría de Salud
Monterrey No. 33
México, DF 06700
México
Tel: 52 555 511 1033
ppineda@salud.gob.mx

Román Moguel, Guillermo

Director General
Manejo Integral de Contaminantes
SEMARNAT
Av. Revolución No. 1425
México, DF 01040
México
Tel: 52 555 624 3390
Fax: 52 555 624 3690
groman@semarnat.gob.mx

Salas, Fernando

Vice Presidente
Grupo Salas Consultores
Acordada No. 47
México, DF 03900
México
Tel: 52 558 590 2903
Fax: 52 558 590 2905
fersalas@solescon.com

Sánchez Martínez, Sergio

Director General
Gestión de Calidad del Aire y RETC
SEMARNAT
Av. Revolución 1425 Nivel 39
Col. Tlacopac San Angel
México, DF 01040
México
Tel: 52 555 624 3500
Fax: 52 555 624 3596
sesanchez@semarnat.gob.mx

Délégation des États-Unis

Adkins, Jocelyn

Office of General Counsel
U.S. EPA
Ariel Rios Building
1200 Pennsylvania Ave. NW
Washington, DC 20460
USA
Tel: 202 564 5424
adkins.jocelyn@epa.gov

Jose, Aguto

Office of International Affairs
U.S. EPA
Ariel Rios Building
1200 Pennsylvania Ave. NW
Washington, DC 20460
USA
Tel: 202 564 0289
aguto.jose@epa.gov

Ayres, Judith E.

Assistant Administrator
Office of International Affairs
U.S. EPA
401 M Street, S. W.
Mail Code 2610R
Washington, DC 20460
USA
Tel: 202 564 6600
ayres.judithe@epa.gov

Bowman, Peter

Economist
Dept. of Commerce
1401 Constitution Avenue
Washington, DC 20230
USA
Fax: 202 482 5865
Peter_Bowman@ita.doc.gov

Breen, Barry

Office of Solid Waste and
Emergency Response
U.S. EPA
Washington, DC
USA

Burnham, Jeff

Deputy Assistant Secretary
OES - Dept. of State
Washington, DC
USA

Clifford, Jerry M.

Deputy Assistant Administrator
Office of International Affairs
U.S. EPA
Ariel Rios Building
1200 Pennsylvania Ave. NW
Washington, DC 20460
USA
Tel: 202 564 6600

Cough, Paul

Director
Office of International Environmental
Policy
U.S. EPA
Ariel Rios Building
1200 Pennsylvania Ave. NW
Washington, DC 20460
USA
Tel: 202 564 6459
cough.paul@epa.gov

Cruden, John

Deputy Assistant Attorney General
U.S. Dept. of Justice
950 Pennsylvania Ave. NW Room 2141
Washington, DC 20530
USA
Tel: 202 514 2718
Fax: 202 514 0557
John.cruden@usdoj.gov

Fisher, Linda

Deputy Administrator
U.S. EPA
Ariel Rios Building
1200 Pennsylvania Ave. NW
Washington, DC 20460
USA
Tel: 202 5644 711
fisher.linda@epa.gov

Frigerio, Lorry

CEC Coordinator
Office of International Affairs - U.S. EPA
Ariel Rios Building
1200 Pennsylvania Ave. NW
Washington, DC 20460
USA
Tel: 202 564 6407
frigerio.lorry@epa.gov

Grumbles, Ben

Deputy Assistant Administrator
Office of Water
U.S. EPA
Washington, DC
USA

Harris, Phyllis

Deputy Assistant Administrator
Office of Enforcement and
Compliance Assurance
U.S. EPA
Ariel Rios Building
1200 Pennsylvania Ave. NW
Washington, DC 20460
USA
Tel: 202 564 2450
Fax: 202 501 3842
harris.phyllis@epa.gov

Hill-Macon, Cam

Office of International Affairs
U.S. EPA
Ariel Rios Building
1200 Pennsylvania Ave. NW
Washington, DC 20460
USA
Tel: 202 564 6408
hill-macon.cam@epa.gov

Holmstead, Jeffrey

Assistant Administrator
Office of Air and Radiation
U.S. EPA
Ariel Rios Building
1200 Pennsylvania Ave. NW
Washington, DC 20460
USA
Tel: 202 564 7400
holmstead.jeff@epa.gov

Jones, Marshall

Deputy Director
U.S. Fish and Wildlife Service
1849 C Street, N.W., Room 3256
Washington, DC 20240
USA
Tel: 202 208 4545
Fax: 202 208 6965
marshall_jones@fws.gov

Lent, Rebecca

Deputy Assistant
Administrator for Regulatory Programs
Department of Commerce NOAA/NMFS
1315 East-West Highway
14th Floor
Silver Spring
Maryland 20910-3283
USA
rebecca.lent@noaa.gov

Linscott, Mark

Acting Assistant US Trade Representative
Environment and Natural Resources
USA

Marzouk, Evonne

Office of International Affairs
U.S. EPA
Ariel Rios Building
1200 Pennsylvania Ave. NW
Washington, DC 20460
USA
Tel: 202 564 7529
marzouk.evonne@epa.gov

Délégation des États-Unis**Mehan, Tracy**

Assistant Administrator
Office of Water
U.S. EPA
Ariel Rios Building
1200 Pennsylvania Ave. NW
Washington, DC 20460
USA
Tel: 202 564 5700

Polisar, John

Biodiversity Specialist
OES/ENV
U.S. Dept. of State
USA

Redlin, David

Office of International Affairs
U.S. EPA
Ariel Rios Building
1200 Pennsylvania Ave. NW
Washington, DC 20460
USA
Tel: 202 564 6437
redlin.david@epa.gov

Rodman, Joanne

Acting Director
Office of Children's Environmental
Health
U.S. EPA
Ariel Rios Building
1200 Pennsylvania Ave. NW
Washington, DC 20460
USA
Tel: 202 564 2708
rodman.joanne@epa.gov

Rose, Erwin

North American Affairs Officer
Office of Environmental Policy
Dept. of State
2201 C Street, NW
Washington, DC 20520
USA
Tel: 202 647 4284
Fax: 202 647 1052
roseed@state.gov

Sanders, William

Deputy Assistant Administrator
Office of Prevention
Pesticides and Toxic Substances
U.S. EPA
Ariel Rios Building
1200 Pennsylvania Ave. NW
Washington, DC 20460
USA
Tel: 202 564 0554
sanders.william@epa.gov

Schabacker, Chris

Counselor to the Assistant Secretary for
Water
U.S. Department of the Interior
Washington, DC
USA

Shigetomi, Kent

Director for Mexico and NAFTA
Office of the U.S. Trade Representative
600 17th Street, NW
Washington, DC 20508
USA
Tel: 202 395 9459
Fax: 202 395 9517
kshigetomi@ustr.gov

Todd Whitman, Christine

Administrator
U.S. EPA
401 M Street, S. W. Mail Code 2660R
Washington, DC 20004
USA

Wheeler, Douglas

Hogan & Harston
Washington, DC
USA

CANADA**Avery, Cam**

Director of Public Affairs
Terasen Inc.
1111 West Georgia Street
Vancouver, BC
V6E 4M4
Tel: 604 443 6603
Fax: 604 443 6530
cam.avery@terasen.com

Bourget, Ann

Hôtel de ville de Québec
2, rue des Jardins
C.P. 700, Haute-Ville
Québec, Québec G1R 4S9
Tel: 418 641 6411 Ext. 1076
Fax: 418 641 6465
ann.bourget@ville.quebec.qc.ca

Christmas, Daniel

Senior Advisor
Membertou Band Council
Membertou Office 111, Membertou Street
Membertou, Nova Scotia B1S 2M9
Canada
Tel: 902 564 6466 x 228
Fax: 902 539 6645
danchristmas@membertou.ca

Phare, Merrell-Ann

Executive Director / Legal Counsel
Centre for Indigenous Environmental
Resources
3rd Floor, 245 McDermot Ave.
Winnipeg, Manitoba R3B 0S6
Canada
Tel: 204 956 0660
Fax: 204 956 1895
maphare@cier.ca

Tingley, Donna

Executive Director
Clean Air Strategic Alliance
10035, 108 Street NW, Floor 10
Edmonton, Alberta T5J 3E1
Canada
Tel: 780 427 9793
Fax: 780 422 3127
dtingley@casahome.org

**Comité consultatif public mixte
MEXIQUE****Alanís-Ortega, Gustavo**

Presidente
Centro Mexicano de Derecho Ambiental
Alixco No. 138
Col. Condesa - Atlixco
México, DF 06140
México
Tel: 52 555 286 3323
Fax: 525 55 211 2593
galanis@cemda.org.mx
JPAC Chair for 2003

Bastida-Muñoz, Mindahi Crescencio

Presidente
Consejo Mexicano para el Desarrollo
Sustentable
Lázaro Cárdenas Norte No. 125, San Pedro
Tultepec
Lerma, Estado de México 52030
México
Tel. y Fax: 527 28 282 0469
mindahi@prodigy.net.mx

Correa, Adriana Nelly

Profesor Investigador
Centro de Calidad Ambiental - ITESM
Campus Monterrey
Av. Eugenio Garza Sada
No. 2501 Sur
Monterrey, Nuevo León 64849
México
Tel: 52 818 328 4032
Fax: 528 18 359 6280
ancs@itesm.mx

Sandoval, Carlos

Presidente
Consejo Nacional de Industriales
Ecologistas
Gabriel Mancera No. 1141
Col. del Valle
México, DF 03100
México
Tel: 52 555 559 1915
Fax: 525 55 575 2337
ecologia@conieco.com.mx

Silvan, Laura

Directora
Proyecto Fronterizo de Educación
Ambiental
Paseo Estrella del Mar No. 1025 - 2A
Sección Coronado
Playas de Tijuana, Baja California 22200
México
Tel: 52 664 630 0590
Fax: 526 64 630 05 90
laurie@proyectofronterizo.org.mx

ÉTATS-UNIS**Clarey, Patricia**

Vice President of Government Relations
Health Net, Inc.
21650 Oxnard Street
Woodland Hills, California 91367
USA
Tel: 818 676 7667
Fax: 818 676 8591
Patricia.t.clarey@health.net

Desai, Dinkerrai

Environmental Coordinator
U.S. Army Material Command
Forth Monmouth
New Jersey 07703
USA
Tel: 732 532 1475
Fax: 732 532 6263
desai@mail1.monmouth.army.mil

Duran, Arturo

General Manager
Lower Valley Water District
1557 FM Road 1110
Clint, Texas 79836
USA
Tel: 915 791 4480
Fax: 915 791 4499
aduran@lvwd.org

Gardner, Jane

Manager and Counsel
Remediation Programs
Corporate Environmental Programs
General Electric Company
3135 Easton Turnpike
Fairfield, Connecticut 06431
Tel: 203 373 2932
Fax: 203 373 2683
Jane.gardner@corporate.ge.com

McDonald, Patricia

Consultant
4420 Berry Drive #3822
Wilson, Wyoming 83014
USA
Tel: 307 734 2758
Fax: 307 734 2758
pattymcdonald@earthlink.net

Secrétariat

Bellefleur, Julie-Anne

Council Secretary
Commission for Environmental
Cooperation
393, rue St-Jacques Ouest
Bureau 200
Montreal
Quebec H2Y 1N9
Canada
Tel: 514 350 4310
jabellefleur@ccemtl.org

Brevé, Daniel

Public Participation Coordinator
Commission for Environmental
Cooperation
393, rue St-Jacques Ouest
Bureau 200
Montreal
Quebec H2Y 1N9
Canada
Tel: 514 350 4368
dbreve@ccemtl.org

Carpentier, Chantal Line

Head, Environment, Economy & Trade
Commission for Environmental
Cooperation
393, rue St-Jacques Ouest
Bureau 200
Montreal
Quebec H2Y 1N9
Canada
Tel: 514 350 4336
clcarpentier@ccemtl.org

Cun, Mircea

Net. Administrator
Commission for Environmental
Cooperation
393, rue St-Jacques Ouest Bureau 200
Montreal
Quebec H2Y 1N9
Canada
Tel: 514 350 4351
mmcun@ccemtl.org

Droga, Alain

Assistant, Law and Policy
Commission for Environmental
Cooperation
393, rue St-Jacques Ouest
Bureau 200
Montreal
Quebec H2Y 1N9
Canada
Tel: 514 350 4329
Adroga@ccemtl.org

Ferron-Trip, Spencer

Media and Outreach Officer
Commission for Environmental
Cooperation
393, rue St-Jacques Ouest Bureau 200
Montreal
Quebec H2Y 1N9
Canada
Tel: 514 350 4331
sftripp@ccemtl.org

Garver, Geoffrey

Head, SEM Unit
Commission for Environmental
Cooperation
393, rue St-Jacques Ouest
Bureau 200
Montreal
Quebec H2Y 1N9
Canada
Tel: 514 350 4332
ggarver@ccemtl.org

Gómez, Yamirka

Assistant to the Council Secretary
Commission for Environmental
Cooperation
393, rue St-Jacques Ouest
Bureau 200
Montreal
Quebec H2Y 1N9
Canada
Tel: 514 350 4349
yamirkag@ccemtl.org

González, Ignacio

Program Manager, Law and Policy
Commission for Environmental
Cooperation
393, rue St-Jacques Ouest
Bureau 200
Montreal
Quebec H2Y 1N9
Canada
Tel: 514 350 4324
igonzalez@ccemtl.org

Guerrero, Hernando

Director, Mexico Liaison Office
Commission for Environmental
Cooperation
Progreso No. 3
Viveros de Coyoacán
México
DF 04110
México
Tel: 52 555 659 5021

Herrmann, Hans

Head
Conservation of Biodiversity
Commission for Environmental
Cooperation
393, rue St-Jacques Ouest
Bureau 200
Montreal
Quebec H2Y 1N9
Canada
Tel: 514 350 4340
hherrman@ccemtl.org

Hoth, Jürgen

Program Manager
Conservation of Biodiversity
Commission for Environmental
Cooperation
393, rue St-Jacques Ouest
Bureau 200
Montreal
Quebec H2Y 1N9
Canada
Tel: 514 350 4307
jhoth@ccemtl.org

Kirk, Douglas

Managing Editor, English
Commission for Environmental
Cooperation
393, rue St-Jacques Ouest Bureau 200
Montreal
Quebec H2Y 1N9
Canada
Tel: 514 350 4352
dkirk@ccemtl.org

López, Jesús Miguel

Managing Editor, Spanish
Commission for Environmental
Cooperation
393, rue St-Jacques Ouest Bureau 200
Montreal
Quebec H2Y 1N9
Canada
Tel: 514 350 4358
mlopez@ccemtl.org

Lloyd, Evan

Director, Communications
Commission for Environmental
Cooperation
393, rue St-Jacques Ouest
Bureau 200
Montreal
Quebec H2Y 1N9
Canada
Tel: 514 350 4308
elloyd@ccemtl.org

Secrétariat

Miller, Paul

Program Manager
Air Quality
Commission for Environmental
Cooperation
393, rue St-Jacques Ouest
Bureau 200
Montreal
Quebec H2Y 1N9
Canada
Tel: 514 350 4326
pmiller@cceemtl.org

Morin, Jocelyne

JPAC Assistant
Commission for Environmental
Cooperation
393, rue St-Jacques Ouest
Bureau 200
Montreal
Quebec H2Y 1N9
Canada
Tel: 514 350 4366
jmorin@cceemtl.org

Nichols, Marilou

Assistant, Pollutants and Health
Commission for Environmental
Cooperation
393, rue St-Jacques Ouest
Bureau 200
Montreal
Quebec H2Y 1N9
Canada
Tel: 514 350 4341
mnichols@cceemtl.org

Opalka, Katia

Legal Officer, SEM Unit
Commission for Environmental
Cooperation
393, rue St-Jacques Ouest
Bureau 200
Montreal
Quebec H2Y 1N9
Canada
Tel: 514 350 4337
kopalka@cceemtl.org

Paz-Miller, Liliana

Coordinator, Meeting Services
Commission for Environmental
Cooperation
393, rue St-Jacques Ouest
Bureau 200
Montreal
Quebec H2Y 1N9
Canada
Tel: 514 350 4313
lpmiller@cceemtl.org

Pepin, Manon

JPAC Liaison Officer / NAFEC
Supervisor
Commission for Environmental
Cooperation
393, rue St-Jacques Ouest
Bureau 200
Montreal
Quebec H2Y 1N9
Canada
Tel: 514 350 4305
mpopin@cceemtl.org

Sbert, Carla

Legal Officer, SEM Unit
Commission for Environmental
Cooperation
393, rue St-Jacques Ouest
Bureau 200
Montreal
Quebec H2Y 1N9
Canada
Tel: 514 350 4321
csbert@cceemtl.org

Schmidt, Karen

Assistant, Conservation of Biodiversity
Commission for Environmental
Cooperation
393, rue St-Jacques Ouest
Bureau 200
Montreal
Quebec H2Y 1N9
Canada
Tel: 514 350 4316
kschmidt@cceemtl.org

Shantora, Victor

Acting Executive Director
Commission for Environmental
Cooperation
393, rue St-Jacques Ouest
Bureau 200
Montreal
Quebec H2Y 1N9
Canada
Tel: 514 350 4317
vshantora@cceemtl.org

Silvaroli, Angela

Commission for Environmental
Cooperation
393, rue St-Jacques Ouest
Bureau 200
Montreal
Quebec H2Y 1N9
Canada
Tel: 514 350 4364
asilvaroli@cceemtl.org

Smith, Carol

Translation Coordinator
Commission for Environmental
Cooperation
393, rue St-Jacques Ouest Bureau 200
Montreal
Quebec H2Y 1N9
Canada
Tel: 514 350 4346
csmith@cceemtl.org

Sotelo, Olga

Assistant, Meeting Services
Commission for Environmental
Cooperation
393, rue St-Jacques Ouest
Bureau 200
Montreal
Quebec H2Y 1N9
Canada
Tel: 514 350 4343
osotelo@cceemtl.org

Vulpescu, Mihaela

NAFEC Assistant
Commission for Environmental
Cooperation
393, rue St-Jacques Ouest
Bureau 200
Montreal
Quebec H2Y 1N9
Canada
Tel: 514 350 4357
mvulpescu@cceemtl.org

Whitehouse, Tim

Head, Law and Policy
Commission for Environmental
Cooperation
393, rue St-Jacques Ouest
Bureau 200
Montreal
Quebec H2Y 1N9
Canada
Tel: 514 350 4334
twhitehouse@cceemtl.org

Secrétariat

Wright, Doug

Director of Programs
Commission for Environmental
Cooperation
393, rue St-Jacques Ouest
Bureau 200
Montreal
Quebec H2Y 1N9
Canada
Tel: 514 350 4320
dwright@ccemtl.org

Intervenants à la Xe session ordinaire du Conseil en 2003
(liste établie le 4 juillet 2003)

José, Campillo

Procurador
PROFEPA
Camino al Ajusco #200
Col. Jardines en la Montaña
México, DF 14210
México
Tel: 52 555 494 6300
Fax: 52 555 440 2689
procurador@correo.profepa.gob.mx

Case, Scott

Director of Procurement Strategies
Center for a New American Dream
505 Penn Street, Suite 306
Reading, Pennsylvania 19601
USA
Tel: 610 373 7703
Fax: 610 373 1425
scot@newdream.org

Cassanha Galvao, Luiz Augusto

Program Coordinator
Environmental Quality Program
Pan American Health Organization
World Health Organization
525, 23rd Street, NW, Room 535
USA
Tel: 202 974 3156
galvaolu@paho.org

Hamrin, Jan

Executive Director
Center for Resource Solutions
Presidio Building # 97
P.O. Box # 29512
San Francisco, California 94129
USA
Tel: 415 561 2100
Fax: 415 561 2105
jhamrin@resource-solutions.org

Jensen, Kaj

Director of Business Risk
Corporate Environmental Affairs
Fleet Boston Financial
Mail Code CT/EH/402 20E
Hartford, Connecticut 06102-5080
USA
Tel: 860 952 6305
Fax: 860 952 6313
kaj_1_jensen@fleet.com

Jones, Marshall

Deputy Director
U.S. Fish and Wildlife Service
1849 C Street, N.W., Room 3256
Washington, DC 20240
USA
Tel: 202 208 4545
Fax: 202 208 6965
marshall_jones@fws.gov

Ogilvie, Ken

Executive Director
Pollution Probe
Traders Building, 625 Church Street
suite 402
Toronto, Ontario M4Y 2G1
Canada
Tel: 416 926 9876 x 231
Fax: 416 926 1601
kogilvie@pollutionprobe.org

Raab, Steven

Vice President
Environmental Health & Safety
15 Wayside Road
Burlington
Massachusetts 01803-4609
USA
Tel: 781 993 3000 x 3035
Fax: 781 993 3005
sraab@intergen.com

Repetto, Robert

Professor
Yale School of Forestry and Environmental
Studies
200 Brook Placer
Boulder, Colorado 80302
USA
Tel: 303 381 8226
Fax: 303 381 8200
robert.repetto@yale.edu

Román Moguel, Guillermo

Director General
Manejo Integral de Contaminantes
SEMARNAT
Av. Revolución No. 1425
México, DF 01040
México
Tel: 52 555 624 3390
Fax: 52 555 624 3690
groman@semarnat.gob.mx

Studer, Isabel

Profesor-investigador
Facultad Latinoamericana de Ciencias
Sociales
Carretera al Ajusco No. 377
Col. Héroes de Padierna
México, DF 14200
México
Tel: 52 555 631 7246
Fax: 52 555 593 4445
Isastuder@aol.com

Jeffrey J. Schott

Senior Fellow
Institute for International Economics
1750 Massachusetts Avenue NW
Washington, D.C. 20036
Tel: 202 454 1310
E-mail: jschott@iie.com

Vaughan, Scott

Distinguished Visiting Fellow
Carnegie Endowment for International Peace
1779 Massachusetts Ave. NW
Washington, DC 20036
USA
Tel: 202 939 2303
Fax: 202 483 4462
svaughan@ceip.org

Observateurs spéciaux présents à la X^e session ordinaire du Conseil de 2003
(liste établie le 4 juillet 2003)

Adria, Stephanie

Office of International Affairs
U.S. EPA
Washington, DC
USA

Balkus, Daiva

Director of the Office of Cooperative
Environmental Management
U.S. EPA
695 15th Street NW
Washington, DC 20005
USA
Tel: 202 233 0066
Fax: 202 233 0060
balkus.daiva@epa.gov

Beale, John

Deputy Assistant Administrator
Office of Air and Radiation
U.S. EPA
Washington, DC
USA

Bearden, Janet

Acting Director, International
Enforcement Division
Office of Enforcement and
Compliance Assurance
U.S. EPA
Ariel Rios Building
1200 Pennsylvania Ave. NW
Washington, DC 20460
USA
Tel: 202 564 6245
Fax: 202 564 0073
Bearden.janet@epa.gov

Berger, Martha

Office of Children's Environmental
Health
U.S. EPA
Washington, DC
USA

Bridgford, Tawny

Office of General Counsel
U.S. EPA
Washington, DC
USA

Buka, Irena

Doctor
Child Health Clinic Misericordia
Hospital
16940 87th Ave.
Edmonton, Alberta T5R 4H5
Canada
Tel: 780-930-5942
Fax: 780-481-4911

Carrillo, Oscar

NAC / GAC
U.S. EPA
Ariel Rios Building
1200 Pennsylvania Ave. NW
Washington, DC 20460
USA
Tel: 202 233 0072
Fax: 202 233 0070
carrillo.oscar@epa.gov

Chanon, Keith E.

Office of Prevention, Pesticides, and
Toxic Substances
U.S. EPA
Washington, DC
USA

Christich, Peter

Office of International Affairs - U.S.
EPA
Ariel Rios Building
1200 Pennsylvania Ave. NW
Washington, DC 20460
USA

Chu, Ed

Office of Children's Environmental
Health
U.S. EPA
Washington, DC
USA

Clark, Karen

Western Hemisphere Officer
U.S. Department of the Interior
1849 C. St. NW MS - 4426
Washington, DC 20240
USA
Tel: 202 208 3004
Fax: 202 501 6381
karen_clark@ios.doi.gov

Cotter, Patrick

Office of International Affairs
U.S. EPA
Washington, DC
USA

Daumit, Debbie

L/OES
U.S. Dept. of State
Washington, DC
USA

Downs, David

U.S. Dept. of State
Washington,
USA

Dulaney, Steve

Photographer
U.S. EPA
Ariel Rios Building
1200 Pennsylvania Ave. NW
Washington, DC 20460
USA

Giannini-Spohn, Suzanne

Office of International Affairs
U.S. EPA
Washington, DC
USA

Gilbreath, Jan

Office of International Affairs
U.S. EPA
Washington, DC
USA

Herman, Chris

Office of International Affairs
U.S. EPA
Washington, DC
USA

Hester, Luke

Press Officer
U.S. EPA
Washington, DC
USA

Hoffer, Ron

Office of Water - U.S. EPA
Washington, DC
USA

Howard, John

Federal Executive
U.S. EPA
Washington, DC
USA

Observateurs spéciaux présents à la X^e session ordinaire du Conseil de 2003
(liste établie le 4 juillet 2003)

Joyce, Mark
Senior Policy Advisor
U.S. EPA
655 15th Street NW
Washington, DC 20005
USA
Tel: 202 233 0068
Fax: 202 233 0070
joyce.mark@epa.gov

Keating, Terry
Environmental Scientist
Office of Air and Radiation
U.S. EPA
Washington, DC
USA

Kennedy, William
Head
Environmental Policy and Strategy
European Bank for Reconstruction
and Development
10 Old Brewery Mews
London, NW3 1PZ
United Kingdom
Tel: 44 207 338 6567
kennedyw@ebrd.com

Kerr, Tom
Chief, Energy Supply and Industry
Branch
Office of Air and Radiation
U.S. EPA
Washington, DC
USA

Klubnikin, Kheryn
Fish and Wildlife Group
Research and Development
Fish and Wildlife Service
Washington, DC
USA

Lallas, Peter
Office of General Counsel
U.S. EPA
Washington, DC
USA

Macias, Fernando
Dep. General Manager
Border Environment Cooperation
Commission
USA

McCully, Tom
Chief of Staff
Office of International Affairs
U.S. EPA
Washington, DC
USA

McDavit, Michael
Special Assistant
Office of the Administrator
U.S. EPA
Washington, DC
USA

McMurray, Claudia
DA Chief of Staff
U.S. EPA
Washington, DC
USA

McNeil, Tucker
Special Assistant
Office of the Administrator
U.S. EPA
Washington, DC
USA

Mersfelder-Lewis, Lynne
NOAA
Washington, DC
USA

Metcalf, Jane
Office of International Affairs
U.S. EPA
Washington, DC
USA

Muehling, Brian
Office of International Affairs
U.S. EPA
Washington, DC
USA

Mulvaney, Susan
Deputy Chief of Staff
U.S. EPA
Washington, DC
USA

Paterson, Arthur
NOAA
Washington, DC
USA

Penn, Amanda
Agricultural Marketing Specialist
Foreign Agricultural Service
U.S. Dept. of Agriculture
Washington, DC
USA

Perry, Simona
NOAA
Washington, DC
USA

Petrucelli, Kathy
Director of Management and
Operations
Office of International Affairs
U.S. EPA
Washington, DC
USA

Picardi, Rick
International Team
Office of Solid Waste and Emergency
Response
U.S. EPA
Ariel Rios Building
1200 Pennsylvania Ave. NW
Washington, DC 20460
USA
Tel: 703 308 8879
Fax: 703 308 0514
Picardi.rick@epa.gov

Poole, Silvonía
Office of International Affairs
U.S. EPA
Washington, DC
USA

Rock, Bud
Principal Deputy Assistant Secretary
OES
U.S. Dept. of State
Washington, DC
USA

Roth, Dana
OES/ETC
U.S. Dept. of State
Washington, DC
USA

Rubin, James
Assistant Section Chief, Policy,
Environmental & Natural Resources
Division
U.S. Dept. of Justice
Washington, DC
USA

Scott, Jeff
Office of International Affairs
U.S. EPA
Washington, DC
USA

Observateurs spéciaux présents à la X^e session ordinaire du Conseil de 2003
(liste établie le 4 juillet 2003)

Sowell, Sarah

Senior Advisor on North American
Air Quality
Office of Air and Radiation
U.S. EPA
Washington, DC
USA

Tajbakhsh, Melinda

Fish and Wildlife Service
Washington, DC
USA

Updike, Beverly

OECA
USA

Vetter, Darci

Director of Sustainable Development
U.S. Trade Representative
Washington, DC
USA

Wardzinski, Karen

Asst. Section Chief, Policy, Env. &
Natural Resources Division
U.S. Dept. of Justice
Washington, DC
USA

Washburn, Kathryn

International Office
U.S. Department of the Interior
Washington, DC
USA

Weinstein, Deborah

Policy Analysis
U.S. Department of the Interior
Washington, DC
USA

Comités consultatifs nationaux et Comités consultatifs gouvernementaux

Collette, Charles

Senior Assistant General Counsel
Florida Department of
Environmental Protection
PO Box 10161
3900 Commonwealth Blvd.
MS 35
Tallahassee, Florida 32302-2161
USA
Tel: 850 245 2220
Fax: 850 245 2297
chip.collette@dep.state.fl.us

Colvin, Michael

Government Consultant
436 Michael Ave.
Westerville, Ohio 43081-1812
USA
Tel: 614 895 3323
mikecolvin@columbus.rr.com

Gover, Lisa

Program Coordinator
National Tribal Environmental
Council
2501 Rio Grande Blvd NW Suite A
Albuquerque
New Mexico 87104
USA
Tel: 505 242 2175
Fax: 505 242 2654
lgover@ntec.org

Greene, Adam

Director, Corporate Responsibility
USCIB
1212 Ave. of the Americas
Suite 2100
New York, New York 10036
USA
Tel: 212 703 5056
Fax: 212 575 0327
agreene@uscib.org

Kalbacher, Karl

City Councilman
City of Newark - Delaware
420 Arbour Drive
Newark, Delaware 19713
USA
Tel: 410 537 3447
Fax: 410 537 3472
kkalbacher@mde.state.md.us

Knox, John

Professor
Penn State
150 South College St.
Carlisle, Pennsylvania
USA
Tel: 717 241 3904
Fax: 717 240 5126
jhknox@psu.edu

Lile, Sarah

Director
Department of Environmental Affairs
City of Detroit
First National Building
660 Woodward Ave. Suite 800
Detroit, Michigan 48226
USA
Tel: 313 471 5100
Fax: 313 471 5139
liles@envafirs.ci.detroit.mi.us

Luna, Cesar

Environmental Attorney
Bournazian & Luna
110 West C. Street, # 812
San Diego, California 92101
USA
Tel: 619 702 6530
Fax: 619 702 3464
cesar@bournazian-luna.com

Mahfood, Stephen

Director
Missouri Department of Natural
Resources
P.O. Box 176
Jefferson City, Missouri 65102
USA
Tel: 573 751 4732
Fax: 573 751 7627
nrmahfs@dnr.state.mo.us

Martínez, Ricardo

Assistant Secretary
California Environmental Protection
Agency
1001 I Street
Sacramento, California 95814
USA
Tel: 916 324 7316
Fax: 916 445 6401
rmartine@calepa.ca.gov

Matz, James

Mayor
City of Palm Valley
900 Palm Valley Drive West
Harlingen, Texas 78552
USA
Tel: 956 423 8030
Fax: 956 427 8031
gmtatz@matzblgd.com

Morell, Aldo A.

Director
DuPont Safety
Health and Environment Excellence
Center DuPont
1007 Market Street
DuPont Bldg. Room 6088
Wilmington, Delaware 19898
USA
Tel: 302 773 0966
Fax: 302 774 3140
aldo.morell@usa.dupont.com

Perras, Jean

President
National Advisory Committee -
Canada
3 Chemin des Castors
Chelsea, Quebec J9B 1B8
Tel: 819 827 5036
leblanc.perras@videotron.ca

Rubin, Hervey

Clerk of the Courts
Miami-Dade County Courthouse
73 West Flagler Street
Suite 242
Miami, Florida 33130
USA
Tel: 305 275 1155
Fax: 305 349 7403
clerk@miami-dadeclerk.com

Wesson, Dolores

Deputy Director
California Sea Grant College Program
University of California - San Diego
9500 Gilman Drive, Dept. 0232
La Jolla, California 92093-0232
USA
Tel: 858 534 0576
Fax: 858 534 2231
dwesson@ucsd.edu

Williams, Charles M.

Professor
Dept. of Animal & Poultry Science
University of Saskatchewan
51 Campus Drive
6D34 Agriculture Bldg.
Saskatoon, Saskatchewan S7N 5A8
Canada
Tel: 306 966 4157
Fax: 301 966 4151
williamsch@sask.usask.ca

**X^e SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL
DE LA COMMISSION DE COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE**

Du 23 au 25 juin 2003

à l'hôtel Mayflower (East Room)
1127 Connecticut Avenue North West
Washington, États-Unis
Téléphone : (202) 347-3000 • Télécopieur : (202) 776-9182

ORDRE DU JOUR

Présidente : Mme Christine Todd Whitman, États-Unis

LE LUNDI 23 JUIN 2003

18 h 00 à 19 h 30 Réception d'accueil : ouverture de la X^e session ordinaire du Conseil et lancement de l'exposition itinérante intitulée *Janos et les prairies de l'Amérique du Nord* (1 h 30)

Point 1 Ouverture de la séance et lancement de l'exposition itinérante intitulée *Janos et les prairies de l'Amérique du Nord*

LE MARDI 24 JUIN 2003

9 h 15 à 14 h 00 Séance à huis clos (4 h 45)

9 h 15 Point 2 Ouverture de la séance à huis clos : adoption de l'ordre du jour et compte rendu du directeur exécutif par intérim de la CCE (15 min)

9 h 30 Point 2A Le Plan stratégique concerté pour la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord(25 min)

9 h 55 Point 2B La gestion de l'eau douce en Amérique du Nord (15 min)

10 h 10 Point 2C La coopération visant l'application transfrontalière des lois régissant les déchets dangereux (20 min)

10 h 30 Point 2D La santé des enfants et l'environnement (15 min)

10 h 45 Point 2E La gestion rationnelle des produits chimiques (25 min)

11 h 10 à 11 h 25 Pause (15 min)

11 h 25 Point 2F Les énergies renouvelables (20 min)

11 h 45 Point 2G L'intendance de l'environnement par les entreprises (25 min)

12 h 10 Point 2H La divulgation de l'information environnementale dans les états financiers (15 min)

12 h 25	Point 2I	Le Projet sur les achats écologiques en Amérique du Nord (15 min)
12 h 40	Point 2J	La réunion des ministres de l'Environnement et du Commerce (15 min)
12 h 55	Point 2K	L'examen décennal de l'application de l'ALÉNA et de l'ANACDE (20 min)

13 h 15 à 13 h 45 Déjeuner de travail (30 min)

13 h 45	Point 2L	Les communications sur des questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE (5 min)
13 h 50	Point 2M	Préparatifs de la partie publique de la séance et de la réunion avec le CCPM (10 min)

14 h 00 à 14 h 15 Pause (15 min)

14 h 15 à 16 h 15 Partie publique de la séance du Conseil (2 h)

16 h 15 à 16 h 30 Pause (15 min)

16 h 30 à 18 h 00 Réunion avec le Comité consultatif public mixte (1 h 30)

Point 3	Réunion avec le Comité consultatif public mixte
---------	---

LE MERCREDI 25 JUIN 2003

8 h 30 à 10 h 30 Séance à huis clos (2 h)

Point 4	Reprise de la séance et parachèvement des résolutions et de la déclaration ministérielle
---------	--

10 h 30 à 10 h 45 Pause (15 min)

10 h 45 à 12 h 00 Séance à huis clos (suite) (1 h 15)

Point 5	Préparatifs de la conférence de presse (45 min)
---------	---

Point 6	Mot de la fin et signature des résolutions (30 min)
---------	---

12 h 00 à 12 h 45 Déjeuner de travail (45 min)

12 h 45 à 13 h 00 Pause (15 min)

13 h 00 à 13 h 45 Conférence de presse (45 min)

13 h 45 Fin du programme officiel

**X^e session ordinaire du Conseil
Annotations à l'ordre du jour**

LE LUNDI 23 JUIN 2003

Point 1 Réception d'accueil : ouverture de la X^e session ordinaire du Conseil et lancement de l'exposition itinérante intitulée *Janos et les prairies de l'Amérique du Nord*

À titre de présidente de la session, la représentante américaine au Conseil ouvrira officiellement la séance. Dans son mot de bienvenue, elle pourra souligner l'importance de la coopération relativement à la conservation des prairies et saisir l'occasion de présenter au public le nouveau directeur exécutif de la CCE. Elle invitera ensuite ses homologues du Canada et du Mexique à s'adresser au public, ainsi que le président du CCPM et le directeur exécutif de la CCE par intérim.

À la suite des observations du président de la *National Wildlife Federation* (Fédération nationale de la faune), M. Mark Van Putten, sur les travaux que réalisent les organisations non gouvernementales (ONG) aux États-Unis en matière de conservation des prairies, le lancement de l'exposition itinérante intitulée *Janos et les prairies de l'Amérique du Nord* sera marqué par une cérémonie d'inauguration.

Documents de séance :

- a) Programme des activités ouvertes au public (en date du 12 juin 2003)
- b) Exposition itinérante intitulée *Janos et les prairies de l'Amérique du Nord*

LE MARDI 24 JUIN 2003

Point 2 Ouverture de la séance à huis clos : adoption de l'ordre du jour et compte rendu du directeur exécutif par intérim de la CCE

Conformément au paragraphe 9(6) de ses *Règles de procédure*, le Conseil doit adopter l'ordre du jour au début de la séance en se fondant sur sa version provisoire. La présidente exposera les objectifs de la séance ainsi que la manière dont elle entend coordonner les discussions.

Le directeur exécutif par intérim rendra brièvement compte au Conseil des activités importantes que la CCE a entreprises et lui remettra son rapport à ce sujet établi en vertu du paragraphe 5(3) desdites règles.

Documents de séance :

- a) Ordre du jour provisoire annoté C/03-00/AGEN/01/Rev.9
- b) Programme général de la session et des activités parallèles C/03-00/PROG/01/Rev.8
- c) Rapport du directeur exécutif par intérim au Conseil

Documents de référence :

- a) Lettre du président du CCPM aux représentants suppléants, en date du 25 avril 2003, concernant la session ordinaire du Conseil de juin 2003 (voir le document de référence c du point 2B)
- b) Lettre du président du CCPM aux représentants suppléants sur le suivi de la téléconférence que ces derniers ont tenue le 20 mai 2003 (version révisée le 22 mai 2003)

Point 2A Le Plan stratégique concerté pour la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord

En 1997, le Conseil a prescrit un examen de l'application de l'ANACDE et du rendement des travaux du Secrétariat en cette matière. À la suite des recommandations qui ont découlé de cet examen, le Conseil a demandé au Secrétariat d'élaborer une approche stratégique afin de guider ces travaux. Le Secrétariat a élaboré la version provisoire d'un plan stratégique pour la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord. Ce plan est destiné à renforcer la coopération entre les trois pays et il vise particulièrement les espèces migratrices et les espèces transfrontalières ainsi que leurs habitats essentiels et voies de migration répartis sur tout le continent. Le mandat qu'a élaboré le Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité (GTCB) au cours de sa première réunion, en juillet 2002, figure à l'annexe 3 de ce plan stratégique. Au cours d'une autre réunion qu'il a tenue le 28 avril 2003, à Albuquerque, le GTCB a adopté la version finale du plan dont la mise en œuvre débutera en janvier 2004 et s'échelonnera sur cinq ans.

Points de discussion et/ou de décision :

- Présentation du Plan stratégique concerté pour la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord, par le président du GTCB et directeur adjoint de l'*US Fish and Wildlife Service* (Service des pêches et de la faune des États-Unis), M. Marshall Jones. Le chef du secteur de programme de la CCE relatif à la conservation de la biodiversité, M. Hans Herrmann, fera état de quelques éléments de cette mise en œuvre, notamment la réalisation de projets pilotes dans le cadre de l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord et du programme relatif à la conservation des aires prioritaires dans la région s'étendant de l'État de Baja California à la mer de Béring.
- Adoption du Plan stratégique concerté ainsi que du mandat du GTCB.

Documents de séance :

- a) Plan stratégique concerté pour la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord
- b) Ébauche d'une résolution du Conseil adoptant le Plan stratégique concerté et le mandat du GTCB (voir l'annexe 3)

Documents de référence :

- a) Compte rendu de la première réunion du GTCB tenue en juillet 2002, à Montréal, au Québec
- b) Compte rendu de la deuxième réunion du GTCB tenue en avril 2003, à Albuquerque, au Nouveau-Mexique

Point 2B La gestion de l'eau douce en Amérique du Nord

Au cours de la session ordinaire qu'il a tenue en juin 2001, à Guadalajara, le Conseil a convenu d'entreprendre des travaux dans le domaine de la gestion durable des bassins hydrographiques en Amérique du Nord, y compris sur des techniques connexes abordables et la tarification de l'eau. En 2002, le Secrétariat a travaillé avec des intervenants afin de cerner des options dans ce domaine et de les soumettre à l'examen du Conseil. Lors d'une réunion du Comité consultatif public mixte (CCPM) tenue en octobre 2002, à Albuquerque, au Nouveau-Mexique, le Secrétariat a présenté sept options de travaux que la CCE pourrait réaliser. Le Conseil examinera deux projets visant à répertorier des études de cas qui illustrent les bonnes pratiques et les obstacles dans ce domaine. Ces projets, qui seront examinés plus avant par les gouvernements et les intervenants, portent plus précisément sur les thèmes suivants : 1) des techniques abordables permettant de rendre plus efficace l'utilisation de l'eau et de protéger les écosystèmes aquatiques en termes de qualité de l'eau; 2) la gestion durable des bassins hydrographiques en rapport avec la promotion de la qualité de l'eau. Pour que ces projets progressent de façon productive et avec l'assentiment de toutes les Parties, le Secrétariat créera un groupe directeur informel composé de fonctionnaires des trois pays. Ce groupe directeur

trinational aura pour mandat d'orienter le Secrétariat pendant le déroulement des projets. Des recommandations finales seront présentées au Conseil.

Points de discussion et/ou de décision :

- Exposé du Secrétariat sur la formulation de recommandations finales concernant les travaux de la CCE dans le domaine de la gestion des bassins hydrographiques et des techniques connexes.
- Décision du Conseil sur les options suggérées par le Secrétariat.

Document de séance :

- Résumé des options relatives au rôle éventuel de la CCE dans l'utilisation durable et la conservation de l'eau douce en Amérique du Nord

Documents de référence :

- a) Options relatives au rôle éventuel de la CCE dans l'utilisation durable et la conservation de l'eau douce en Amérique du Nord
- b) Avis du CCPM n° 02-10 : La CCE et la gestion de l'eau douce en Amérique du Nord
- c) Réponse du Conseil, en date du 6 décembre 2002, à l'avis du CCPM n° 02-10

Point 2C La coopération visant l'application transfrontalière des lois régissant les déchets dangereux

La gestion écologique et le suivi des déchets dangereux

Au cours de la VIII^e session ordinaire qu'ils ont tenue en juin 2001, à Guadalajara, les membres du Conseil ont convenu d'entreprendre des travaux dans le domaine de la gestion écologique et du suivi des déchets dangereux. Donnant suite aux recommandations du Groupe de travail sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale ainsi que du Groupe d'étude sur les déchets dangereux, les membres du Conseil ont pris les décisions suivantes durant leur IX^e session ordinaire tenue en juin 2002, à Ottawa : 1) poursuivre l'élaboration d'une approche concertée afin que les déchets dangereux soient gérés de façon écologique en Amérique du Nord; 2) réaliser un projet pilote en vue d'exercer un suivi du transport des déchets dangereux entre le Canada et les États-Unis au moyen d'un système électronique de déclaration des expéditions; 3) mener une étude de faisabilité pour un projet pilote de suivi électronique du transport des déchets dangereux entre le Mexique et les États-Unis.

Points de discussion et/ou de décision :

- Exposé, par le directeur général de la *Manejo Integral de Contaminantes* (Gestion intégrale des polluants) au Mexique, M. Guillermo Román Moguel, sur les projets de suivi des expéditions de déchets dangereux et de gestion écologique de ces déchets.
- Discussion sur une ébauche de résolution prescrivant à la CCE d'inventorier les flux de déchets prioritaires en Amérique du Nord afin d'améliorer les méthodes de gestion écologique de ces déchets.

Documents de séance :

- a) Ébauche d'une résolution du Conseil : Promotion de la gestion écologique et du suivi des déchets dangereux et des matières recyclables
- b) Résumé d'un rapport de la CCE intitulé *La gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux et des matières recyclables en Amérique du Nord*, établi en 2003
- c) Résumé de la version provisoire d'un rapport de la CCE intitulé *Traverser la frontière : possibilités d'améliorer le suivi des expéditions de déchets dangereux en Amérique du Nord*

La coopération en matière d'application et d'observation des lois

Le 23 juin 2003, le CCPM et le Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale (le « Groupe de travail ») ont organisé une séance publique sur une ébauche de plan stratégique connexe pour ce groupe.

Points de discussion et/ou de décision :

- Présentation, par le procureur fédéral de la protection de l'environnement du Mexique, M. José Campillo García, de l'ébauche de la vision stratégique à long terme du Groupe de travail.
- Autorisation du Conseil de publier l'ébauche de ce plan stratégique en vue de recueillir les observations du public.

Documents de séance :

- a) Ordre du jour de la séance plénière du 23 juin 2003 sur le programme nord-américain de coopération en matière d'application et d'observation des lois de l'environnement
- b) Ébauche d'une vision stratégique à long terme pour le programme nord-américain de coopération en matière d'application et d'observation des lois de l'environnement

Point 2D La santé des enfants et l'environnement

Comme le prévoit le Programme de coopération sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord, que le Conseil a approuvé en 2002 dans le cadre de sa résolution n° 02-06, la CCE est en train d'établir un ensemble d'indicateurs concernant la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord, et ce, en partenariat avec l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), la Commission mixte internationale et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Ce processus d'établissement d'indicateurs est prévu dans le programme connexe de la CCE et constitue l'objectif d'une activité que réalise l'OMS à l'échelle mondiale. Une étude de faisabilité menée en 2002 a permis au comité directeur du projet de formuler des recommandations au sujet d'un premier ensemble d'indicateurs à examiner. Le Conseil pourrait décider de documenter cet ensemble, ou encore d'établir un sous-ensemble, en vue de publier, en 2004, le premier rapport nord-américain sur les indicateurs concernant la santé des enfants et l'environnement.

En outre, étant donné que le mandat du Comité consultatif d'experts sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord se terminera en octobre 2003, le Conseil pourrait prolonger ce mandat jusqu'en septembre 2004 afin que ce comité puisse participer au premier examen semestriel du Programme de coopération. Le Conseil pourrait également se pencher sur le rôle du Comité et tirer utilement parti de ses compétences pour examiner des sujets dont traite le Programme.

Points de discussion et/ou de décision :

- Exposé, par le directeur de l'*Environmental Quality Program of Health and Environment Division* (section du programme de la qualité de l'environnement de la division de la santé et de l'environnement) de l'OPS, M. Luiz Augusto C. Galvao, sur l'établissement d'indicateurs concernant la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord.
- Adoption d'une résolution du Conseil engageant les Parties à documenter l'ensemble d'indicateurs concernant la santé des enfants et l'environnement en vue d'en tenir compte dans l'établissement du rapport nord-américain à ce sujet.
- Prolongation du mandat du Comité consultatif d'experts par voie de résolution.

Documents de séance :

- a) Version finale de l'ébauche d'une résolution du Conseil sur les d'indicateurs concernant la santé des enfants et l'environnement

- b) Version finale de l'ébauche d'une résolution du Conseil prolongeant le mandat du Comité consultatif d'experts
- c) Recommandations en vue de l'établissement d'indicateurs concernant la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord

Documents de référence :

- a) Résolution du Conseil n° 00-10 : La santé des enfants et l'environnement
- b) Résolution du Conseil n° 01-04 : Mandat du Comité consultatif d'experts sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord
- c) Avis du CCPM n° 02-01 : La santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord

Point 2E La gestion rationnelle des produits chimiques

Le programme de gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC) est en cours depuis 1995 et, conformément aux directives du Conseil, il a été jusqu'à présent axé sur les substances toxiques persistantes et a permis d'établir cinq plans d'action régionaux nord-américains (PARNA) relatifs aux BPC, au mercure, au chlordane, au DDT, à la surveillance et à l'évaluation environnementales. L'établissement du PARNA relatif au chlordane est terminé, la mise en œuvre des PARNA relatifs aux BPC et au DDT touche à son terme et l'établissement du PARNA relatif au lindane a débuté. Le groupe chargé de l'établissement de ce dernier PARNA a tenu sa première réunion en avril 2003 afin d'arrêter le plan, le déroulement et le calendrier de ses activités. Enfin, la CCE a récemment affiché sur son site Web l'ébauche d'un document de décision sur le plomb afin de solliciter les observations du public à son sujet.

La phase I du PARNA relatif aux dioxines et furanes et à l'hexachlorobenzène, qui vise à établir une base commune de compétences et de connaissances à l'égard de ces substances, a pris fin en mai 2002. La phase II sera établie dans les douze mois suivant l'approbation de la première, et elle sera axée sur l'élaboration de stratégies de réduction des émissions à la source fondées sur les enseignements et l'expérience tirés de cette première phase.

Points de discussion et/ou de décision :

- Le Conseil sera informé de l'importance de soumettre l'ébauche de la phase I du PARNA relatif aux dioxines et furanes et à l'hexachlorobenzène à l'examen du public pour qu'il formule des observations à son sujet et qu'elle soit parachevée et approuvée en vue de sa mise en œuvre. Il sera également mis au courant des préoccupations que le public a exprimées au sujet du délai d'approbation de ce PARNA.
- Discussion sur le calendrier d'adoption de la phase I de ce PARNA et directives concernant l'établissement de la phase II.
- Discussion sur l'orientation du projet de GRPC.

Documents de séance :

- a) Ébauche de la phase I du PARNA relatif aux dioxines et furanes et à l'hexachlorobenzène
- b) Déclaration de préoccupations communes par le Groupe d'étude sur la sélection des substances et document de décision relatif au plomb
- c) Rapport d'étape au Conseil sur le projet de GRPC

Documents de référence :

- a) Résolution du Conseil n° 99-01 : Élaboration d'un PARNA relatif aux dioxines et furanes et à l'hexachlorobenzène
- b) Avis du CCPM n° 02-08 : Possibilités de renforcement des capacités et de sensibilisation du public dans le cadre du programme de gestion rationnelle des produits chimiques
- c) Réponse du Conseil, en date du 6 décembre 2002, à l'avis du CCPM n° 02-08
- d) Lettre au Conseil, en date du 11 avril 2003, du *Red de Acción sobre Plaguicidas y Alternativas en México*

Point 2F Les énergies renouvelables

Au cours des dernières années, le Conseil a montré un vif intérêt pour le développement accru d'énergies renouvelables en Amérique du Nord, et la CCE y a donné suite en soutenant divers efforts destinés à favoriser la commercialisation et le financement de ces énergies. Le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE) a notamment octroyé une subvention au *Center for Resource Solution* (CRS) pour qu'il puisse étudier la possibilité d'améliorer le développement des énergies renouvelables au Mexique. La CCE a également actualisé sa base de données sur les normes applicables aux portefeuilles d'énergies renouvelables. Elle organisera également une réunion technique de spécialistes sur des méthodes comparables d'inventaire des émissions évitées grâce au développement de ces énergies. En outre, la CCE a compilé de l'information en vue de constituer une base de données en ligne sur les capacités dont dispose et pourrait disposer l'Amérique du Nord en matière de production d'énergies renouvelables. Elle a aussi organisé une réunion au Mexique sur ces énergies en collaboration avec le *Centro de Estudios del Sector Privado para el Desarrollo Sustentable* (Centre d'études du secteur privé pour le développement durable) et la *Comisión Nacional para el Ahorro de Energía* (Commission nationale sur les économies d'énergie), et une autre réunion au Canada en collaboration avec Ressources naturelles Canada et Environnement Canada.

Points de discussion et/ou de décision :

- Présentation, par la directrice générale du CRS, M^{me} Jan Hamrin, des résultats des travaux que la subvention du FNACE a permis d'obtenir.
- État d'avancement de l'ébauche du rapport du Secrétariat intitulé *Les mécanismes axés sur le marché en matière de séquestration du carbone, d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable en Amérique du Nord — Quelles options s'offrent à nous?*
- Autorisation au Secrétariat de rédiger la version finale d'un document de référence — en collaboration avec le Groupe de travail nord-américain sur la qualité de l'air, les responsables du secteur de programme de la CCE relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce et le Groupe de travail nord-américain sur l'énergie — et d'établir un inventaire, dans chacun des trois pays, des politiques et programmes relatifs aux certificats verts. Ce document donnera des renseignements sur l'infrastructure existante, la relation entre la réduction des émissions et l'échange de certificats verts dans chaque pays, la terminologie et les principaux intervenants.
- Autorisation au Secrétariat de proposer un plan de travail et de budget de la CCE pour 2004 — à nouveau en collaboration avec le Groupe de travail nord-américain sur la qualité de l'air, les responsables du secteur de programme de la CCE relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce et le Groupe de travail nord-américain sur l'énergie — afin d'envisager, à l'exception des politiques et programmes relatifs aux certificats verts, quels travaux la CCE pourrait entreprendre pour favoriser un développement accru des énergies renouvelables en Amérique du Nord.

Documents de séance :

- Exposé, par la directrice générale du CRS, M^{me} Jan Hamrin, sur le marché des certificats d'énergie renouvelable en Amérique du Nord
- Ébauche du rapport intitulé *Les mécanismes axés sur le marché en matière de séquestration du carbone, d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable en Amérique du Nord — Quelles options s'offrent à nous?*

Documents de référence :

- a) Document rédigé par le CRS et le FNACE contenant la proposition de projet du CRS que le FNACE a subventionné, ainsi que l'état d'avancement des travaux à deux étapes du projet
- b) Compte rendu de la réunion tenue en février 2003 à Mexico

Point 2G L'intendance de l'environnement par les entreprises

Le Conseil a invité les Parties et le Secrétariat à étudier des moyens de réduire les rejets et les transferts de substances chimiques qui suscitent des préoccupations communes en Amérique du Nord en faisant la promotion, notamment, de l'intendance adéquate de l'environnement par les entreprises¹.

Cette activité vise à faire constater l'importance des partenariats entre les secteurs public et privé pour favoriser la mise en œuvre volontaire d'activités qui visent à protéger encore plus adéquatement l'environnement dans toute l'Amérique du Nord.

Certains des travaux que la CCE a accomplis dans ce domaine comprennent : la mise sur pied du Projet sur les achats écologiques en Amérique du Nord, le soutien au Partenariat nord-américain sur la prévention de la pollution et la publication du document d'orientation intitulé *Améliorer la performance environnementale et la conformité à la législation sur l'environnement : Dix éléments pour des systèmes efficaces de gestion de l'environnement*. La CCE continuera aussi d'examiner les pratiques d'intendance exemplaires auxquelles les entreprises ont volontairement recours et la manière de les améliorer. À mesure que la CCE progressera dans ce domaine, elle devra examiner les travaux réalisés par d'autres organismes. Il est également important de tabler sur les possibilités qu'offrent les travaux entrepris dans le cadre d'autres projets de la CCE en vue de mieux saisir le bien-fondé de l'intendance, particulièrement les projets ayant trait à la GRPC, au registre des rejets et des transferts de polluants, au commerce des produits et services à privilégier d'un point de vue écologique, au financement de la protection et de la conservation de l'environnement et à l'utilisation des systèmes de gestion de l'environnement pour promouvoir la conformité aux lois et la performance environnementale. En dernier lieu, la CCE continuera de solliciter le point de vue du secteur industriel, du secteur financier et des groupes de défense de l'environnement dans la poursuite de son analyse. Ce point de l'ordre du jour vise à donner aux ministres un aperçu de l'évolution rapide de ces travaux qui sont destinés à déterminer la meilleure manière de partager de l'information sur les activités entreprises volontairement, d'inciter le secteur privé à divulguer les meilleures pratiques d'intendance de l'environnement par les entreprises et de trouver des activités qui favorisent l'esprit d'initiative dans le domaine de l'environnement.

Points de discussion et/ou de décision :

- Exposés, par des représentants du secteur privé, de banques et d'ONG de l'environnement (ONGE), sur leur manière d'envisager une intendance adéquate de l'environnement, sur les raisons qui incitent de nombreuses entreprises à exercer une intendance proactive, sur les possibilités qui peuvent s'offrir à la CCE de contribuer à ce que les entreprises améliorent volontairement leur performance environnementale.
 - Point de vue du secteur de l'industrie : M. Steven Raab, vice-président, Salubrité et sécurité de l'environnement, à Intergen Energy, donnera un aperçu des travaux que réalise le World Environment Center, un groupe d'une quarantaine d'entreprises multinationales, en vue d'établir et d'atteindre des objectifs de durabilité et de faire progresser des projets en partenariat avec les secteurs public et privé.
 - Point de vue des ONGE : M. Ken Ogilvie, de Pollution Probe, exposera succinctement les travaux de cet organisme visant à établir un cadre détaillé qui énonce des principes et offre des outils aux entreprises afin qu'elles puissent exercer une intendance environnementale, et à inventorier des cas dans lesquels elles font preuve d'esprit d'initiative.
 - Point de vue du secteur financier : M. Kaj Jensen, directeur, Risques commerciaux, Affaires environnementales internes, à la société Fleet Boston Financial, et membre du Groupe de travail nord-américain de la Division des initiatives financières du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE IF), donnera un aperçu des

¹ Résolution n° 02-05 que le Conseil a adoptée en juin 2002, à Ottawa.

projets qu'exécute ce service afin que la divulgation de l'information sur l'environnement se fasse de façon légale, transparente et rentable en Amérique du Nord.

- Discussion et directives du Conseil sur la manière dont la CCE pourrait poursuivre ses travaux dans ce domaine, notamment en offrant de l'information sur les pratiques exemplaires dans le milieu des affaires, en partageant de l'information sur les activités volontaires fructueuses, en faisant connaître les bonnes pratiques aux entreprises pour qu'elles les appliquent dans leur intendance de l'environnement et en cernant des activités qui peuvent susciter de l'initiative dans ce domaine.

Documents de séance :

- Exposés des intervenants

Point 2H La divulgation de l'information environnementale dans les rapports financiers

Afin de donner suite aux décisions que le Conseil a prises lors de sa IX^e session ordinaire tenue à Ottawa, en juin 2002, la CCE a organisé une réunion sur l'information environnementale contenue dans les rapports financiers, en février 2003, à New York. Organisée en collaboration avec le PNUE IF, cette réunion portait sur la manière de présenter cette information pour qu'elle soit utile aux établissements financiers, et visait à étudier les types d'information environnementale qui sont utiles à ces établissements ainsi que des mécanismes permettant aux investisseurs et aux analystes d'y avoir accès. La réunion était parrainée par la section de l'environnement, de l'énergie et des ressources de l'*American Bar Association* (Association du Barreau américain), la société PricewaterhouseCoopers et la banque HSBC. Quelque 70 personnes y représentaient des établissements financiers, des cabinets de vérification et de comptabilité, des agences de cotation, des universités, des ONG et des organismes gouvernementaux. La réunion était axée sur quatre secteurs : les services publics d'électricité, l'industrie pétrolière et gazière, l'exploitation minière et les usines de pâtes et papiers. En outre, en décembre 2002, le CCPM a organisé un atelier sur les modes de financement novateurs du développement durable, qui s'est tenu à Monterrey, au Nuevo León.

Le compte rendu de cette réunion fait partie des documents de référence, tout comme un bilan sommaire des règlements régissant la divulgation de l'information environnementale ainsi qu'un sommaire des domaines sur lesquels pourraient porter les travaux de la CCE. À la demande du Secrétariat, un groupe de spécialistes a cerné ces domaines et recommandé l'étude de divers mécanismes en vue d'améliorer la diffusion de l'information ainsi que la collaboration entre les organismes de réglementation de l'environnement et les organismes de réglementation des valeurs mobilières.

Points de discussion et/ou de décision :

- Exposé, par un professeur de la *Yale School of Forestry & Environmental Studies*, M. Robert Repetto, sur les conclusions de la réunion de New York, et formulation de recommandations au Conseil.
- Le Conseil pourrait manifester son appréciation à l'égard de la réunion fructueuse qui s'est tenue en février, et demander que ces travaux se poursuivent, sous la direction des représentants suppléants, afin de se pencher sur l'instauration volontaire de mécanismes permettant aux analystes financiers et aux investisseurs d'accéder facilement à de l'information qui leur est utile.

Documents de séance :

- a) *Divulgation de données environnementales dans les états financiers : Faits récents et nouveaux enjeux*; compte rendu de la deuxième réunion sur les mécanismes de financement de l'environnement que la CCE a tenue avec des représentants du secteur financier à New York, le 26 février 2003
- b) *Divulgation de l'information environnementale dans les rapports financiers : Bilan et recommandations*

Documents de référence :

- a) Avis du CCPM n° 02-06 : La coopération et le financement du secteur privé
- b) Avis du CCPM n° 02-13 : Poursuite des travaux novateurs sur le financement du développement durable
- c) Réponse du Conseil, en date du 24 mars 2003, à l'avis du CCPM n° 02-13

Point 2I Le Projet sur les achats écologiques en Amérique du Nord

Les achats écologiques qu'effectuent les trois gouvernements constituent une part relativement importante des produits et services offerts annuellement en Amérique du Nord. La CCE a mis sur pied le Projet sur les achats écologiques en Amérique du Nord et a entamé des démarches pour inventorier les principaux programmes d'achats écologiques sur tout le continent, déterminer l'ampleur de ces achats et relever certaines expériences fructueuses. Par exemple, la CCE a réalisé une étude sur la demande pour le café d'ombre, a constitué une base de données permettant de comparer les normes régissant les portefeuilles d'énergies renouvelables et a établi un rapport relevant les obstacles pouvant entraver les achats écologiques. Un volet des travaux de la CCE vise à élaborer des lignes directrices afin d'instaurer de meilleures pratiques en matière d'achats écologiques (qui seront mises à l'essai dans le cadre de deux projets pilotes, l'un dans les bureaux du Semarnat et l'autre dans ceux de la CCE à Montréal; il s'agit d'un moyen commun pour déterminer quelles sont les répercussions environnementales que les politiques d'achats écologiques permettent d'éviter). Ce volet prévoit aussi la création d'un site Web qui constituera « un service à guichet unique » où il sera possible de trouver à la fois de l'information et des ressources sur les achats écologiques en Amérique du Nord.

Points de discussion et/ou de décision :

- Exposé, par le directeur des stratégies d'achats écologiques du *Centre for a New American Dream* (Centre pour un nouveau rêve américain), M. Scot Case.
- Discussion du Conseil sur la nécessité d'élaborer un plan d'action en matière d'achats écologiques, en se fondant sur les travaux que la CCE a accomplis jusqu'à présent et en respectant toutes les obligations internationales et nationales qui incombent aux Parties relativement à ce type d'achats.

Documents de séance :

- a) *Les achats écologiques : Des exemples d'expériences fructueuses en Amérique du Nord*
- b) Dépliant sur le Projet sur les achats écologiques en Amérique du Nord

Point 2J La réunion des ministres de l'Environnement et du Commerce

Au cours de sa session ordinaire de 2001, le Conseil a demandé aux Parties d'examiner, avec leurs homologues du commerce, la possibilité de tenir une réunion entre la CCE et la Commission du libre-échange. Par ailleurs, dans le cadre la session ordinaire de 2002, le Groupe de fonctionnaires constitué en vertu du paragraphe 10(6) de l'ANACDE a présenté des objectifs au Conseil en vue de la tenue éventuelle d'une réunion des ministres de l'Environnement et du Commerce, après avoir élaboré un ordre du jour de cette réunion portant sur des questions fondamentales. Certaines questions relatives à l'environnement et au commerce nécessitent de plus amples discussions.

Les Parties entreprendront un examen critique du mode de travail et des activités du Groupe de fonctionnaires, et les ministres de l'Environnement étudieront des moyens d'améliorer son programme de travail et ses activités, dont le choix de domaines sur lesquels pourraient porter ses travaux.

Points de discussion et/ou de décision :

- Bilan du projet de réunion des ministres de l'Environnement et du Commerce.

- Directives sur la manière d'améliorer le programme de travail et les activités du Groupe de fonctionnaires et lui prescrivant d'établir, en collaboration avec le CCPM, un plan de travail articulé et substantiel destiné à traiter des questions d'ordre général qui suscitent des préoccupations dans les milieux gouvernementaux du commerce et de l'environnement.

Documents de séance :

- a) Rapport d'étape sur le projet de réunion des ministres de l'Environnement et du Commerce présenté en juin 2002
- b) Rapport d'étape sur le projet de réunion des ministres de l'Environnement et du Commerce, juin 2003

Documents de référence :

- a) Rapport d'étape sur le projet de réunion des ministres de l'Environnement et du Commerce présenté en juin 2002
- b) Avis du CCPM n° 03-01: Recherche d'un équilibre entre les intérêts du public et des investisseurs dans l'application du chapitre 11 de l'ALÉNA
- c) Réponse du Conseil à l'avis du CCPM n° 03-01 (à distribuer).
- d) Avis du CCPM n° 03-02 : Deuxième Symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce
- e) Réponse du Conseil à l'avis du CCPM n° 03-02 (à distribuer).
- f) Projet d'ordre du jour et d'objectifs d'une réunion entre la CCE, la Commission du libre-échange et les ministres de l'Environnement, que la CCE a ébauché en 2002

Point 2K L'examen décennal de l'application de l'ALÉNA et de l'ANACDE

Au cours de sa IX^e session ordinaire tenue en juin 2003, à Ottawa, le Conseil a décidé d'entreprendre en 2004, en collaboration avec le CCPM et un éventail d'organismes et d'institutions, un examen rétrospectif des réalisations de la CCE au cours des dix dernières années, y compris des répercussions environnementales de l'ALÉNA, en vue de tracer la voie des activités que la Commission entreprendra au cours de la prochaine décennie. En vertu d'une décision qu'il a prise en mars 2003, le Conseil a autorisé la création du Comité d'examen décennal de l'application de l'ANACDE (CEDAA) afin que ce dernier examine, de façon objective et indépendante, l'application de l'ANACDE et les répercussions environnementales de l'ALÉNA. Les Parties sont en train de choisir les membres du CEDAA dont une des principales tâches consistera à relever les différents points de vue sur cette application et sur le rendement de la CCE.

Points de discussion et/ou de décision :

- M. Scott Vaughan, chercheur invité, et John Audley, collaborateur principal, tous deux du *Carnegie Endowment for International Peace*, exprimeront certains points de vue et opinions sur des questions concernant l'application de l'ANACDE et le rendement de la CCE. Ces exposés se fonderont sur les conclusions de l'atelier du 30 mai 2003 qu'a tenu cet organisme et qui s'intitulait *Lessons from North American Environmental Cooperation: A Model for International Cooperation, or Trade-Environment Hinterland?* (Enseignements tirés de la coopération environnementale en Amérique du Nord : Un modèle de coopération internationale ou un mécanisme marginal visant à lier le commerce à l'environnement?).
- M. Jeffrey Schott, de l'*Institute for International Economics*, exposera au Conseil les résultats des recherches que cet organisme a menées sur l'environnement nord-américain dix ans après l'entrée en vigueur de l'ALÉNA.
- Mme Isabel Struder, professeure à la *Facultad Latinoamericana de Ciencias Sociales*, fera un exposé sur les enseignements tirés de la coopération environnementale.

Documents de séance :

- a) Résumé des exposés des intervenants

- b) Résolution du Conseil n° 03-02 : Examen décennal de l'application de l'ANACDE, et mandat du Comité chargé de cet examen

Documents de référence :

- a) Rapport de la CCE concernant le premier Symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce intitulé *Libre-échange et environnement : Un tableau plus précis de la situation*
- b) Avis du CCPM n° 03-02 : Deuxième Symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce
- c) Réponse du Conseil à l'avis du CCPM n° 03-02

Point 2L Les communications sur des questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE

Depuis 1994, la CCE a reçu trente-neuf communications écrites sur des questions d'application. En date du 23 juin, dix-neuf avaient été rejetées par le Secrétariat et deux par le Conseil, une avait été retirée par ses auteurs et le dossier factuel de cinq d'entre elles avait été publié. Six autres dossiers factuels sont en train d'être constitués et six communications sont rendues à l'étape précédant la constitution d'un dossier factuel. Trois dossiers factuels sont constitués et seront transmis au Conseil, après la tenue de sa session ordinaire, afin qu'il approuve leur publication, le cas échéant.

Document de séance :

- État d'avancement, en date du 28 mai 2003, de l'examen des communications sur des questions d'application visées à l'article 14 de l'ANACDE

Point 2M Préparatifs de la partie publique de la séance et de la réunion avec le CCPM

En prévision de la partie publique de la séance qui se tiendra dans l'après-midi du 24 juin, la présidente pourrait proposer d'examiner le mode de déroulement de cette partie publique et de relever les décisions et questions importantes dont le Conseil désirerait y rendre compte.

Cette séance, qui sera présidée par la représentante des États-Unis au Conseil et animée par le président du CCPM, comprendra quinze présentations orales par des participants présélectionnés, qui portent sur des domaines cadrant avec les programmes et projets de la CCE. Ces présentations seront regroupées par domaine.

Les présentations seront suivies des observations des trois membres du Conseil et du mot de la fin de la présidente.

Documents de séance :

- a) Mode de déroulement de la séance publique
- b) Liste des intervenants inscrits et résumé des présentations
- c) Liste des participants inscrits
- d) Liste des bénéficiaires d'une aide financière

Point 3 Réunion avec le CCPM

Conformément à la décision que le Conseil a prise au cours de sa session ordinaire de 1998, il se réunira en privé avec les membres du CCPM. À la suite du mot de bienvenue de la représentante des États-Unis au Conseil, le CCPM sera invité à faire le bilan de ses activités et à soulever certaines questions auxquelles il porte intérêt.

Point 3.1 Bilan des activités et des avis du CCPM

Le président du CCPM rendra compte des activités que le Comité a réalisées jusqu'en juin 2003. Certains de ses membres feront ensuite brièvement état des conclusions des réunions qu'ils ont tenues dans le cadre de la session du Conseil, plus particulièrement des éléments suivants :

- Un projet de vision stratégique à long terme pour le secteur de programme de la CCE sur la coopération en matière d'application et d'observation des lois de l'environnement.
- Les conclusions de la séance plénière du CCPM sur les enjeux transfrontaliers de la qualité de l'air en Amérique du Nord

Documents de séance :

- Ordre du jour de la session ordinaire du CCPM n° 03-02 (en date du 12 juin 2003)
- Biographie des membres du CCPM
- Rapport sur l'assiduité des membres du CCPM aux réunions
- Lettre du président du CCPM aux représentants suppléants sur le suivi de la téléconférence que ces derniers ont tenue le 20 mai 2003 (version révisée le 22 mai 2003)

Point 3.2 Questions auxquelles le CCPM porte un intérêt particulier

Certains membres du CCPM formuleront au Conseil des questions auxquelles le Comité porte un intérêt particulier. Le Conseil et les membres du CCPM discuteront des questions suivantes :

- Le paragraphe 10(6) de l'ANACDE, plus précisément la réunion des ministres de l'Environnement et du Commerce.
- La recherche d'un équilibre entre les intérêts du public et des investisseurs dans l'application du chapitre 11 de l'ALÉNA.
- Le deuxième Symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce.

Documents de référence :

- a) Avis du CCPM n° 03-01: Recherche d'un équilibre entre les intérêts du public et des investisseurs dans l'application du chapitre 11 de l'ALÉNA
- b) Réponse du Conseil à l'avis du CCPM n° 03-01
- c) Avis du CCPM n° 03-02 : Deuxième Symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce
- d) Réponse du Conseil à l'avis du CCPM n° 03-02
- e) Lettre du Conseil au CCPM, en date du 6 décembre 2002, répondant aux récents avis de ce dernier (lettres en date du 22 avril, du 4 juillet, du 10 septembre et du 12 novembre, ainsi que les avis n°s 01-09, 02-03, 02-04, 02-05, 02-08 et 02-09)

Relance des négociations sur l'évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers

En raison des difficultés auxquelles font face les négociateurs en vue de conclure un accord sur l'évaluation des répercussions environnementales transfrontalières, notamment les différences entre les systèmes de gestion de l'environnement dans les trois pays, les membres du Conseil ont convenu, au cours de leur session ordinaire de juin 1999, à Banff, de travailler de concert avec leurs négociateurs et leurs États et provinces frontaliers respectifs afin d'élaborer des « accords de bon voisinage » fondés sur la réciprocité. Depuis lors, les Parties ont mené des discussions bilatérales en vue de conclure de tels accords.

Documents de référence :

- a) Avis du CCPM n° 02-12 : Relance des négociations sur l'évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers
- b) Réponse du Conseil, en date du 24 mars 2003, à l'avis du CCPM n° 02-12
- c) Résolution du Conseil n° 95-07 : Principes directeurs de l'évaluation environnementale transfrontalière
- d) Résolution du Conseil n° 97-03 : Évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers

Mise en œuvre et développement des articles 14 et 15 : portée et examen de l'application de la résolution du Conseil n° 00-09

Aux termes de sa résolution n° 00-09, le Conseil a convenu en juin 2000, à Dallas, de confier au CCPM l'examen des questions relatives à la mise en œuvre et au développement des articles 14 et 15 de l'ANACDE, dans le cadre de consultations publiques, afin de lui formuler des avis sur ces questions. Le Conseil a également convenu d'examiner l'application de cette résolution deux ans après l'avoir adoptée.

Documents de séance :

- a) Ébauche d'une proposition des États-Unis concernant l'application de la résolution du Conseil n° 00-09
- b) Résolution du Conseil n° 00-09 : Questions relatives aux articles 14 et 15 de l'ANACDE, adoptée le 13 juin 2000

Documents de référence :

- a) Lettre du Conseil au CCPM, en date du 6 décembre 2002, répondant aux récents avis de ce dernier (lettres en date du 22 avril, du 4 juillet, du 10 septembre et du 12 novembre, et avis nos 01-09, 02-03, 02-04, 02-05, 02-08 et 02-09)
- b) Lettre du CCPM au Conseil, en date du 4 juillet 2002, concernant le suivi de l'avis du CCPM au Conseil sur les questions relatives aux articles 14 et 15 de l'ANACDE et le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de l'ALÉNA et de l'ANACDE
- c) Lettre du CCPM aux représentants suppléants, en date du 22 avril 2002, concernant sa recommandation reformulée sur la surveillance de l'application des lois, dans le rapport du CCPM intitulé *Enseignements tirés de l'examen de l'historique des communications de citoyens sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE*
- d) Avis du CCPM n° 02-03 : Consultation publique sur des questions concernant la mise en œuvre et le développement des articles 14 et 15 de l'ANACDE
- e) Lettre du Conseil, en date du 11 février 2002, répondant à l'avis du CCPM n° 01-09 du 30 novembre 2001 : Demande visant la tenue d'un examen public de deux questions relatives à la mise en œuvre et au développement des articles 14 et 15 de l'ANACDE
- f) Avis du CCPM n° 01-09

Point 3.3 Directives du Conseil au CCPM

À la suite des discussions sur les sujets susmentionnés, le Conseil pourrait donner des directives au CCPM quant aux activités que celui-ci pourrait entreprendre.

Point 4 Reprise de la séance du Conseil et parachèvement des résolutions et de la déclaration ministérielle

Le Conseil discutera de toute question restée en suspens la veille et examinera et approuvera, le cas échéant, les résolutions adoptées au cours de la séance ainsi que la déclaration ministérielle qui sera rendue publique au cours de la conférence de presse.

Documents de séance :

- a) Ébauche d'une résolution du Conseil concernant l'adoption du plan stratégique nord-américain sur la conservation de la biodiversité, y compris le mandat du Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité (annexe 3)
- b) Ébauche d'une résolution du Conseil : Promotion de la gestion écologique et du suivi des déchets dangereux
- c) Ébauche d'une résolution du Conseil : Les indicateurs concernant la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord
- d) Ébauche d'une résolution du Conseil : Prolongation du mandat du Comité consultatif d'experts sur la santé des enfants et l'environnement
- e) Ébauche d'une résolution du Conseil : Financement de la CCE pour l'exercice 2004
- f) Ébauche de la déclaration ministérielle

Point 5 Préparatifs de la conférence de presse

Le Conseil est invité à examiner les dispositions prises en vue de la conférence de presse, le cas échéant. Le programme de base de la conférence de presse pourrait comprendre : des observations de la présidente sur le déroulement de la conférence de presse ainsi que des membres canadien et mexicain du Conseil et un échange avec les journalistes.

Document de séance :

- Version finale de la déclaration ministérielle

Point 6 Mot de la fin et signature des résolutions

La présidente est invitée à faire les dernières annonces, à remercier les participants pour leur contribution et à faire des observations sur le déroulement général de la séance. Il est également prévu qu'avant de lever la séance, elle invite ses homologues à formuler leurs dernières observations. À titre de pays hôte de la prochaine session ordinaire du Conseil, le Mexique pourrait proposer une date et un lieu pour la tenue de cette session prévue en juin 2004.

Avant la levée officielle de la séance, les membres du Conseil seront conviés à signer les résolutions qu'ils auront adoptées.



**Rapport du directeur exécutif par intérim
sur les activités
de la Commission de coopération environnementale
X^e session ordinaire du Conseil de la CCE**

Washington, États-Unis
Les 24 et 25 juin 2003

Table des matières

1	Bilan du programme.....	1
1.1	Environnement, économie et commerce.....	1
1.1.1	Évaluation des répercussions environnementales du commerce	1
1.1.2	Commerce des produits et services à privilégier d'un point de vue écologique.....	2
1.1.3	Financement de la protection et de la conservation de l'environnement	3
1.1.4	Groupe de fonctionnaires de l'environnement et du commerce constitué en vertu du paragraphe 10(6) de l'ANACDE.....	4
1.2	Conservation de la biodiversité.....	5
1.2.1	Activité stratégique concertée visant la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord.....	5
1.2.2	Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord.....	5
1.2.3	Espèces terrestres suscitant des préoccupations communes en matière de conservation	6
1.2.4	Espèces marines suscitant des préoccupations communes en matière de conservation	6
1.2.5	Réseau nord-américain d'aires marines protégées.....	7
1.2.6	Fermeture des voies de pénétration des espèces aquatiques envahissantes en Amérique du Nord.....	8
1.2.7	Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord	8
1.3	Polluants et santé.....	9
1.3.1	Coopération dans le domaine des enjeux de la qualité de l'air en Amérique du Nord	9
1.3.2	Gestion rationnelle des produits chimiques	11
1.3.3	Registre des rejets et des transferts de polluants en Amérique du Nord	12
1.3.4	Renforcement des capacités en matière de prévention de la pollution	13
1.3.5	La santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord.....	14
1.4	Droit et politiques de l'environnement	16
1.4.1	Rapport comparatif sur les normes environnementales	16
1.4.2	Gestion écologique et suivi des déchets dangereux	16
1.4.3	Coopération en matière d'application et d'observation des lois.....	16
1.4.4	Utilisation durable et conservation de l'eau douce en Amérique du Nord	17
1.4.5	Utilisation des systèmes de gestion de l'environnement pour promouvoir la conformité aux lois et la performance environnementale.....	17
2	Fonds nord-américain pour la coopération environnementale.....	17
3	Planification, surveillance et évaluation des programmes.....	18

4	Rapport établis en vertu de l'article 13 de l'ANACDE.....	18
5	Examen décennal de l'application de l'ANACDE	19
6	Rapport sur l'état de l'environnement	19
7	Collaboration avec la CMI et l'IBWC	19
8	Communications visées à l'article 14 de l'ANACDE.....	20
9	Rapport sur l'accès du public à l'information environnementale	23
10	Partenariats	23
	10.1 Programme d'action régional et démonstration de solutions de rechange au DDT pour lutter contre le paludisme au Mexique et en Amérique centrale.....	23
	10.2 Projet de renforcement des capacités pour une étude de biosurveillance des POP et des métaux destinée à déterminer les populations à risque et les points névralgiques de l'environnement en Amérique du Nord	24
	10.3 Soutien au Mexique afin de dresser son plan national de mise en œuvre de la Convention de Stockholm sur les POP	24
	10.4 Protocole d'entente avec le PNUE en vue d'évaluer les priorités à l'égard des substances toxiques persistantes en Amérique du Nord.....	25
11	Administration et finances	25
	11.1 Ressources financières.....	25
	11.2 Ressources humaines	26
	11.3 Bail des locaux de la CCE	26
12	Communications et sensibilisation	26
	12.1 Publication et diffusion.....	26
	12.2 Communiqués	27
	12.3 Rapports annuels visés au paragraphe 12(1) de l'ANACDE.....	28

1 Bilan du programme

1.1 Environnement, économie et commerce

Une plus grande intégration de l'économie en Amérique du Nord réclame un degré plus élevé de coordination et de coopération en vue de faciliter la protection de l'environnement tout en soutenant la croissance de l'économie et du commerce, et de réussir à ce que le développement soit durable, comme le prescrit le préambule de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA).

Une intégration accrue de l'économie peut également servir de complément à la réglementation de l'environnement et offrir des instruments commerciaux novateurs, notamment des mesures économiques incitatives et des mécanismes financiers, d'où la nécessité de faire participer les principaux acteurs de l'économie à la protection et à la conservation de l'environnement dans le cadre de nouveaux partenariats entre les secteurs public et privé. Les agriculteurs, les gens d'affaires, les consommateurs, les propriétaires terriens, les investisseurs et d'autres intervenants sont des éléments clés d'un développement économique durable à caractère écologique.

Afin de favoriser la mise en place de ce processus et d'y contribuer, le secteur de programme de la CCE relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce vise trois buts :

- continuer d'accroître notre compréhension des effets environnementaux du libre-échange et de l'intégration économique connexe en Amérique du Nord et relever les possibilités d'intégrer les politiques environnementales et commerciales de façon à promouvoir activement la participation du public et la transparence;
- relever les possibilités de coopération et d'échange, entre les trois signataires de l'ALÉNA, pour ce qui est des biens et services écologiques, dont les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique;
- renforcer les partenariats avec le secteur des services financiers privés dans les domaines des finances et de l'environnement.

1.1.1 Évaluation des répercussions environnementales du commerce

La CCE a publié un document parrainé par la Fondation Ford qui expose les enseignements et les conclusions tirés du premier Symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce. Intitulé *Libre-échange et environnement : Un tableau plus précis de la situation*, ce document fait partie d'un rapport succinct consultable sur le site Web de la CCE dont celle-ci a tiré certains extraits pour publiciser la tenue du deuxième Symposium. La CCE a également publié le compte rendu et les documents de travail du premier Symposium.

Pour mettre un terme aux travaux qu'elle a entrepris antérieurement sur les nouvelles tendances environnementales, la CCE a distribué aux intervenants une copie de la version finale du rapport intitulé *Comprendre et prévoir les changements environnementaux en Amérique du Nord : Les fondements de politiques publiques plus efficaces*.

Le deuxième Symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce s'est tenu à Mexico, au mois de mars dernier, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et parallèlement à l'atelier que cet organisme a organisé sur le renforcement des capacités en matière de commerce et d'environnement en Amérique latine, de même que de l'atelier public du Comité consultatif public mixte (CCPM) sur le chapitre 11 de l'ALÉNA. Le Symposium a attiré plus de deux cents participants.

Cette série d'activités, publicisée sous le titre de *Semaine du commerce et de l'environnement dans les Amériques*, a suscité la participation d'organismes internationaux comme l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le

développement (CNUCED), l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et le PNUE, ainsi que celle de seize représentants de neuf ministères de l'Environnement et/ou du Commerce de pays d'Amérique latine. Ces représentants ont reçu une aide financière du Centre de recherches pour le développement international (CRDI).

Treize documents de recherche choisis par le Groupe consultatif sur l'évaluation des effets environnementaux du commerce ont été présentés au cours du Symposium; ils portaient sur des sujets s'étendant de la relation entre le changement climatique et le commerce international aux effets de la libéralisation du commerce sur la production agricole. Le directeur général de l'*International Centre for Trade and Sustainable Development* (ICTSD, Centre international pour le commerce et le développement durable), M. Ricardo Melendez-Ortiz, était le conférencier principal de ce symposium.

1.1.2 Commerce des produits et services à privilégier d'un point de vue écologique

Une étude sur la croissance du secteur de l'environnement au Mexique à laquelle a donné lieu l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) et d'autres accords environnementaux internationaux, a été présentée à la réunion qu'a tenue, en juin 2003, le Groupe de travail mixte de l'OCDE sur le commerce et l'environnement; la CCE y a assisté à titre d'observatrice. Cette étude est le fruit d'une collaboration entre ce groupe de travail et le *Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales* (Semarnat, Secrétariat à l'Environnement et aux Ressources naturelles) du Mexique.

Culture durable du palmier *Chamaedorea*

Une étude de marché a été menée auprès de quatre cents organismes religieux afin de déterminer s'ils étaient désireux d'acheter des frondes de palmiers *Chamaedorea* pour leurs services religieux.

Culture durable de café

En février 2003, la CCE a coparrainé, avec le CRDI, une séance de remue-méninges sur la crise du café. Cette séance a été organisée par la CNUCED et la Société internationale de défense sociale. Trois des quatre plus grosses sociétés acheteuses de café (Nestlé, Proctor & Gamble, Kraft) ainsi que des associations issues de pays producteurs et consommateurs de café y étaient représentées.

Avec le soutien financier de la CCE, l'organisme Conservation International a réalisé un guide qui permettra aux producteurs regroupés en coopératives de présenter eux-mêmes des demandes de crédit.

Servitudes de conservation

En janvier 2003, la CCE a coparrainé une séance dans le cadre du quatrième congrès organisé par Pronatura et le Comité des négociations commerciales de l'OMC, tenu à Cancún, sur la conservation des terres et les servitudes afin de déterminer les similitudes et les différences dans ce domaine en Amérique du Nord. La Commission étudiera, avec ces partenaires et en coordination avec les responsables du secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité, les mécanismes financiers et fiscaux qui permettraient de protéger l'environnement des trois pays en recourant aux servitudes d'une manière concertée.

Énergies renouvelables

La CCE a distribué aux Parties le document de référence intitulé Les mécanismes axés sur le marché en matière de séquestration du carbone, d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable en Amérique du Nord — Quelles options s'offrent à nous? Les Parties ont formulé des observations dont la CCE tiendra compte dans la version finale qu'elle présentera au Conseil au mois de juin.

La CCE a également établi deux rapports sur le secteur de l'électricité au Mexique. Le premier fait état des changements qu'a récemment connus ce secteur en ce qui a trait aux investissements privés, tant étrangers que nationaux, et étudie la relation que peuvent avoir les investissements étrangers directs avec les prévisions d'exportation ou d'importation d'électricité. Quant au deuxième rapport, il décrit les changements en cours ou proposés afin de promouvoir les énergies renouvelables au Mexique. Il donne

également des renseignements sur les projets de modification des politiques qui touchent les énergies renouvelables et cite des exemples de projets novateurs dans ce domaine.

Le compte rendu de la réunion sur les énergies renouvelables, que la CCE a tenue en collaboration avec le *Centro de Estudios del Sector Privado para el Desarrollo Sustentable* (Cespedes, Centre d'études du secteur privé pour le développement durable) et la *Comisión Nacional para el Ahorro de Energía* (Conae, Commission nationale de l'efficacité énergétique), est consultable sur les sites Web de la CCE et de la Conae. Les participants à la réunion et d'autres parties intéressées en ont également reçu une version sur cd-rom.

Achats écologiques

La CCE a organisé une rencontre préliminaire en septembre 2002, à Montréal, sur la nécessité de collaborer à l'échelle nord-américaine concernant les achats écologiques. Les participants représentaient le *Center for a New American Dream* (Centre pour un nouveau rêve américain), la société Terra Choice, l'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement) des États-Unis, Environnement Canada, le Semarnat, les groupes Inform et Green Seal, le secteur privé, des groupes d'achat, le Conseil international pour les initiatives écologiques communales, le *Consumer's Choice Council* (Conseil sur le choix du consommateur). À la suite d'exposés par les représentants de chaque organisme et ministère de l'Environnement des pays signataires de l'ALÉNA sur leurs habitudes d'achat, les participants ont dressé une liste des contraintes à l'égard des achats écologiques effectués par les organismes et ministères au sein de leur gouvernement. Après un relevé des problèmes, ces travaux ont eu pour but de déterminer les tâches à accomplir et d'établir un cadre trilatéral afin de les mener à terme plus adéquatement. Les contraintes en question comprennent : le manque d'information environnementale, l'absence de normes environnementales, les préoccupations indues à l'égard des règles commerciales de l'ALÉNA et de l'OMC, l'absence de mesures incitatives pour changer les habitudes d'achat.

Les participants ont convenu que la CCE serve de secrétariat au Projet sur les achats écologiques en Amérique du Nord (un réseau nord-américain constitué d'autres réseaux). Ils ont également décidé d'entreprendre des travaux en vue de quantifier les avantages environnementaux des achats écologiques, de créer un réseau d'information sur le Web concernant les produits écologiques et de réaliser une analyse de rentabilisation afin de soutenir l'amélioration des programmes dans ce domaine.

La CCE a également établi un rapport intitulé *Les achats écologiques : Des exemples d'expériences fructueuses en Amérique du Nord*. Ce rapport révèle l'ampleur de ces achats sur le continent ainsi qu'ailleurs dans le monde, et donne des exemples précis des incidences environnementales positives que peuvent avoir les programmes incitatifs dans ce domaine. Un dépliant résumant les conclusions de ce rapport sert d'outil d'information sur les achats écologiques. Compte tenu de la relation évidente entre les politiques d'achat et les accords commerciaux, un autre document, intitulé *Green Procurement in Trade Policy*, conclut qu'il n'est pas fondé de craindre que les politiques d'achats écologiques aillent à l'encontre des accords commerciaux internationaux.

Consommation de produits écologiques

En collaboration avec la *North American Alliance for Sustainable Consumption* (Alliance nord-américaine pour la consommation de produits durables) et le PNUE, la CCE a entrepris un inventaire des activités et des projets portant sur la fabrication et la consommation de ces produits en Amérique du Nord.

1.1.3 Financement de la protection et de la conservation de l'environnement

À la suite de la réunion de mars 2002 sur les mécanismes de financement et l'environnement, la CCE a établi des relations avec le PNUE – Initiatives financières (PNUE IF) (Groupe d'étude nord-américain), l'OCDE et Environnement Canada dans le but de poursuivre les travaux dans ce domaine. En partenariat, cette fois-ci, avec le PNUE IF, la banque HSBC, la société PricewaterhouseCoopers et la Section de l'environnement, de l'énergie et des ressources de l'*American Bar Association* (Association du Barreau américain), la CCE a organisé une autre réunion, le 26 février 2003, dont elle a publié le compte rendu. Celle-ci a porté sur les règlements régissant la divulgation de l'information environnementale, et elle

visait à mieux saisir l'importance de cette information dans les états financiers. Elle a également permis de se pencher sur l'information que divulguent des secteurs sensibles à l'environnement, notamment l'industrie pétrolière et gazière, les centrales électriques, les usines de pâtes et papiers et les exploitations minières, et de connaître le point de vue de vérificateurs comptables (KPMG), d'experts-conseils en finance et en gestion (PricewaterhouseCoopers) et d'agences de cotation (Standard & Poor's). La CCE a aussi établi un rapport résumant les enseignements tirés de cette réunion; ce document servira de document de référence au cours de la prochaine session ordinaire du Conseil.

Des travaux analogues sont en cours au Canada en partenariat avec un réseau comprenant Environnement Canada, la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, l'Institut canadien des comptables agréés, le *Conference Board* du Canada, la CCE, le *World Resources Institute* (WRI, Institut des ressources mondiales) et d'autres entités afin d'étayer et de diffuser plus largement des arguments de nature commerciale en faveur de la divulgation d'informations environnementales. Par ailleurs, une autre étude en cours vise à déterminer les principales informations environnementales dont se servent les analystes financiers, ainsi que l'utilité de trouver des possibilités de rapprocher l'information environnementale pertinente pour les investisseurs avec celle dont se servent habituellement les analystes et les agences de cotation.

Le secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce a financé un document de référence sur les dernières tendances, l'état des investissements dans le domaine de l'environnement et les possibilités qui s'offrent dans l'immédiat, notamment les investissements étrangers directs ainsi que les obligations à long terme, les capitaux propres, les investissements à capital de risques et les investissements dans le domaine de l'environnement au sein des pays en développement, en se fondant sur l'exemple du Mexique. Les résultats de cette recherche ont été présentés au cours d'une réunion qu'ont tenue, en décembre 2002, à Monterrey, au Nuevo León, le CCPM et les responsables du secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce sur le thème *Investir dans l'avenir de l'Amérique du Nord : mode de financement novateur pour un développement durable*.

Projet de fonds nord-américain pour l'agriculture durable

La CCE a travaillé de concert, depuis quatre ans, avec la chaîne de producteurs et de gens d'affaires qui se consacrent au café cultivé de façon durable. Les activités réalisées durant cette période ont permis de confirmer les avantages environnementaux et sociaux que procure ce type de café, son potentiel commercial et l'absence d'accès au crédit à laquelle se butent certaines entreprises commerciales qui font partie de cette chaîne.

La CCE a déterminé que ces restrictions de crédit constituaient une possibilité latente présentant des avantages tant pour les investisseurs que pour l'environnement, et elle a élaboré une proposition en vue de créer un mécanisme de financement qui cerne des moyens de concrétiser cette possibilité. Au lieu de créer une toute nouvelle structure de gestion pour exploiter ce fonds, la CCE a présenté cette proposition à diverses entités déjà en activité qui pourraient exploiter le fonds pour le compte de leurs investisseurs.

La CCE a conclu une entente préliminaire avec l'organisme de développement écologique Banamex afin de créer un fonds pilote pour la production durable de café de concert avec au moins trois coopératives agricoles situées dans trois États mexicains.

1.1.4 Groupe de fonctionnaires de l'environnement et du commerce constitué en vertu du paragraphe 10(6) de l'ANACDE

Les Parties ont convenu de consulter leurs sous-ministres respectifs de l'Environnement et du Commerce afin d'envisager la possibilité qu'ils tiennent une réunion.

Les Parties se sont également engagées à examiner les thèmes sur lesquels pourrait porter l'ordre du jour d'une réunion de ces sous-ministres ou des ministres, en se fondant sur un document de travail que leur a présenté le Canada. À titre de présidente du Conseil, la ministre américaine a accepté de recueillir les observations des Parties et de proposer une date et un lieu pour la tenue de cette réunion.

1.2 Conservation de la biodiversité

1.2.1 Activité stratégique concertée visant la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord

Les présidents nationaux du Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité ont approuvé la cinquième ébauche de la stratégie connexe, et les Parties l'ont soumise à l'examen du public et d'organismes gouvernementaux compétents. Au cours de sa deuxième réunion trilatérale, le Groupe de travail parachèvera ce document afin de le faire approuver par le Conseil.

1.2.2 Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord

La mise en œuvre des projets de l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN) et l'évaluation de la situation des oiseaux en matière de conservation constituent les deux principales activités donnant suite au soutien que le Conseil a apporté à l'ICOAN dans le communiqué de sa session ordinaire de 2002. Il y juge « important de conclure des partenariats régionaux en vue de réaliser des projets dans ce domaine, et de recourir à des réseaux et à des bases de données qui favorisent les mesures de conservation et les projets qui appliquent les principes de l'ICOAN ».

Mise en œuvre de l'ICOAN

Deux activités complètent la mise en œuvre des projets de l'ICOAN à l'échelle trinationale : des ateliers régionaux et des projets réalisés sur le terrain.

Les quatre premiers ateliers se sont tenus dans des régions prioritaires du Mexique qui ont un rapport étroit avec le Canada et les États-Unis; il s'agit de la péninsule du Yucatán (voie migratoire de l'Est), la forêt montagneuse humide du Chiapas (voie migratoire de l'Ouest), du désert de Chihuahua (prairies) et de la côte de Jalisco (milieux humides). Ces ateliers visaient à former des alliances régionales au Mexique et à favoriser la réalisation de projets trinationaux dans le cadre de l'ICOAN. Au cours de l'année 2003, les coordonnateurs nationaux et la CCE se serviront des conclusions de ces ateliers pour solliciter la contribution de particuliers et un soutien financier au nouveau programme de coopération trinationale établi pour chaque région.

Parallèlement aux ateliers, le soutien financier de la CCE a permis de réaliser les premiers projets de l'ICOAN sur le terrain. Les travaux de conservation étaient axés sur les habitats afin de favoriser les populations aviennes tant locales que migratrices et l'ensemble de la biodiversité. Tous les projets ont été coordonnés à des activités de conservation en cours, et certains étaient financés en vertu de la *Neotropical Migratory Bird Conservation Act* (Loi sur la conservation des oiseaux migrateurs néotropicaux) des États-Unis. Les travaux au Canada et aux États-Unis sont axés sur l'application de mesures de conservation sur le terrain (amélioration et gestion des habitats, acquisition d'habitats), alors que ceux réalisés au Mexique visent davantage le renforcement des capacités (inventaire, surveillance, formation et sensibilisation).

Situation des populations d'oiseaux en matière de conservation

Des critères d'évaluation ont été établis à l'échelle nationale pour toutes les espèces d'oiseaux du Mexique, et ils sont maintenant compatibles avec ceux en vigueur au Canada et aux États-Unis. L'information recueillie sera épurée à l'échelle régionale en 2003 grâce à la tenue de plusieurs ateliers. Ces travaux sont menés en collaboration avec des organismes de conservation de premier plan [p. ex., la *Comisión Nacional para el Conocimiento y Uso de la Biodiversidad* (Conabio, Commission nationale pour la connaissance et l'utilisation de la biodiversité), Conservation International, le *Cornell Laboratory of Ornithology* et Pronatura].

Autres faits saillants :

1. La production en cours d'une vidéo sur l'ICOAN afin de faire ressortir le volet humain de la conservation des oiseaux; il est prévu de le présenter au Conseil dans le cadre de sa prochaine session ordinaire.

2. Dans le volume 7(1):5 de son bulletin *Bird Calls*, l'*American Bird Conservancy* (Société de conservation des oiseaux des États-Unis) a publié un article concernant le projet de l'ICOAN sur les prairies financé par la CCE.

1.2.3 Espèces terrestres suscitant des préoccupations communes en matière de conservation

Les activités menées dans le cadre de ce projet font partie des efforts déployés en vue d'élaborer une stratégie trinationale visant les prairies du centre de l'Amérique du Nord, ainsi que des projets destinés à rétablir plusieurs espèces qui y suscitent des préoccupations communes en matière de conservation. Au nombre des réalisations que la CCE a soulignées dernièrement, il faut noter sa présentation d'un cadre trinationnel de conservation des prairies et d'activités connexes au cours de divers ateliers régionaux et trinationaux. En février 2003 notamment, la CCE a été invitée à déléguer un représentant pour faire un exposé sur le chien de prairie lors d'une réunion technique tenue au Colorado, laquelle avait pour objet de présenter les principales activités que permet de soutenir ce projet. Des préparatifs sont en cours avec des organismes partenaires afin de créer un réseau de prairies essentielles dans toute l'Amérique du Nord.

En outre, des travaux sont en cours dans le but de faciliter les efforts de conservation trinationaux à l'égard d'espèces des prairies qui suscitent des préoccupations communes en matière de conservation, dont les suivants :

Rétablissement de la population de chiens de prairie

La CCE a financé l'établissement de la première carte trinationale illustrant les dimensions et l'emplacement de tous les territoires qu'habite le chien de prairie en Amérique du Nord. Cette carte, qui sera consultable sur le site Web de la CCE, constitue une étape fondamentale en vue de discussions sur la répartition des efforts concertés destinés à conserver cette espèce. En outre, des recherches sont menées avec le soutien de la CCE afin de déterminer la concurrence pour l'herbe que se font le bétail et le chien de prairie, car il s'agit de l'une des principales raisons de l'élimination de cette espèce.

Rétablissement de la population de buses rouilleuses

La télémétrie satellitaire permet de surveiller la migration de la buse rouilleuse entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. Les informations recueillies sur deux buses adultes dotées de transmetteurs par satellite, qui ont été capturées puis relâchées au Mexique en janvier 2003 avec le soutien de la CCE, servent à déterminer les besoins en habitat de cette espèce et les principales zones à protéger. La CCE a en outre financé la création d'un site Web afin de faire état des déplacements de cette espèce et de leur ampleur. Ce site Web est entré en activité le 1^{er} mai 2003.

Exposition itinérante sur l'importance des écosystèmes des prairies

Cette exposition a pour but de sensibiliser le public nord-américain à l'importance que revêtent les prairies et, plus particulièrement, aux liens qui unissent les trois pays dans la région de Janos. Elle permettra de faire connaître le travail qu'ont accompli bénévolement des photographes professionnels. L'EPA, qui est l'hôte de la session ordinaire du Conseil de 2003, a accepté que cette exposition fasse partie des activités d'ouverture de cette session, et les ministres l'inaugureront officiellement avant qu'elle se déplace aux quatre coins de l'Amérique du Nord.

1.2.4 Espèces marines suscitant des préoccupations communes en matière de conservation

Les travaux se poursuivent en vue d'établir un répertoire des espèces suscitant des préoccupations communes en matière de conservation. Le profil des espèces marines suscitant des préoccupations communes en matière de conservation (EMSPCC) ainsi que les cartes illustrant leur répartition et leurs principaux habitats ont fait l'objet d'un examen par des spécialistes et ont été révisés en fonction des observations de ces derniers. Les travaux en question ont également servi à élaborer le projet pilote sur les espèces marines du Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord (RIBAN) et sont utilisés par les intervenants du Réseau nord-américain d'aires marines protégées (AMP).

Les présidents nationaux des comités chargés des EMSPCC assisteront à la réunion des conseillers du milieu marin qui se tiendra dans le cadre de la cinquième conférence internationale annuelle de la *Science and Management of Protected Areas Association* (SAMPAA, Association scientifique de gestion des aires protégées). Il est prévu d'y étudier l'état des travaux accomplis, de déterminer ceux à entreprendre dans le cadre du projet sur les EMSPCC et d'examiner le livre blanc sur la gestion intégrée du Réseau nord-américain d'AMP dans lequel il est proposé que les habitats essentiels constituent l'un des quatre niveaux des écorégions qui sont essentielles en matière de conservation. Ces habitats sont au nombre des critères qui ont servi à relever les aires prioritaires dans la région s'étendant de l'État de Baja California à la mer de Béring (la « région Baja-Béring ») au cours de l'atelier qui s'est tenu du 22 au 24 avril.

La CCE et ses partenaires ont commencé à planifier un atelier qui aura lieu à la fin de l'été ou au début de l'automne afin de dresser des plans d'action concertés pour le premier ensemble d'EMSPCC en Amérique du Nord. Il donnera lieu à la participation de représentants d'organismes gouvernementaux, d'organisations non gouvernementales (ONG), d'universités et d'autres intervenants dont les travaux s'appuieront sur les profils d'espèces afin de déterminer en détail les activités concertées à réaliser. La CCE et ses partenaires ont également commencé à examiner les éléments sur lesquels portera le rapport documentaire évaluant les répercussions de la pêche commerciale et sportive sur les EMSPCC; ils ont aussi mis la dernière main au projet de surveillance de ces espèces.

1.2.5 Réseau nord-américain d'aires marines protégées

Renforcement des capacités des intervenants en matière de conservation des aires marines protégées et collaboration entre eux

Un comité spécial de la CCE a organisé des séances de travail dans le cadre de la cinquième conférence internationale annuelle de la SAMPAA, qui s'est déroulée du 11 au 16 mai 2002, à Victoria, en Colombie-Britannique. Ces séances se sont fondées sur les travaux du Réseau nord-américain d'AMP afin de renforcer les capacités internationales, nationales et régionales de conservation des habitats marins et côtiers essentiels. Elles ont également permis de présenter les travaux réalisés à l'égard des écorégions marines et estuariennes de l'Amérique du Nord, des EMSPCC, des aires de conservation prioritaires de la région Baja-Béring et de la côte pacifique, et la gestion intégrée du Réseau nord-américain d'AMP, ainsi que les travaux des activités visant l'efficacité de la gestion des AMP. La réunion des conseillers du milieu marin s'est également tenue dans le cadre de cette cinquième conférence internationale, et ses conseillers, qui représentaient des organismes gouvernementaux, des ONG, des universités et d'autres intervenants, ont pu y étudier l'état d'avancement des activités du Réseau nord-américain d'AMP, déterminer les étapes suivantes et examiner le livre blanc sur la gestion intégrée du Réseau ainsi que les mesures nécessaires pour appliquer la théorie à l'échelle régionale.

Création d'un réseau stratégique d'AMP en Amérique du Nord

Au cours d'une réunion tenue du 22 au 24 avril 2003 à Burnaby, en Colombie-Britannique, une cinquantaine de spécialistes de divers secteurs, représentant des organismes gouvernementaux, des ONG, des universités, des associations de pêcheurs et des groupes autochtones, ont relevé des aires à conserver en priorité sur la côte Ouest (la région Baja-Béring). Durant les trois journées, ces spécialistes ont pu prendre connaissance d'analyses des données recueillies, partager leur point de vue, choisir des aires en fonction de leur importance écologique, des menaces qui planent sur elles et des possibilités qu'elles offrent (tout en tenant compte de leur contiguïté et de leur configuration), et, en dernier lieu, choisir des aires prioritaires de conservation, ce qui constitue une étape importante pour la CCE, le *Marine Conservation Biology Institute* (MCBI, Institut biologique pour la conservation du milieu marin) et les autres partenaires. Ces aires feront l'objet d'une étude afin de déterminer à quel endroit sera entreprise l'activité pilote de gestion intégrée du Réseau nord-américain d'AMP.

Renforcement de la surveillance et des connaissances du milieu marin partagé

Dans le cadre de l'activité sur l'efficacité de la gestion des AMP qui se déroule sous la direction de la Section marine de la Commission mondiale sur les aires protégées ainsi que du Fonds mondial pour la

nature, la CCE a appuyé la participation du Canada à la mise à l'essai d'indicateurs dans le parc marin du Saguenay – Saint-Laurent. Les premiers résultats de cette mise à l'essai ont été présentés au cours de la cinquième conférence internationale de la SAMPAA.

1.2.6 Fermeture des voies de pénétration des espèces aquatiques envahissantes en Amérique du Nord

En partenariat avec la *National Oceanic and Atmospheric Administration* (NOAA, Administration nationale des systèmes océaniques et atmosphériques), la CCE a tenu à San Diego, en Californie, le deuxième atelier sur les espèces aquatiques envahissantes. Cet atelier a permis de choisir des domaines commerciaux prioritaires, notamment l'aquiculture, l'élevage en aquarium, le poisson frais comestible et les appâts vivants, ainsi qu'un ensemble d'espèces envahissantes que les trois pays estiment susciter des préoccupations communes à l'échelle continentale. Un groupe de plusieurs intervenants a cerné vingt domaines qui pourraient donner lieu à une collaboration bilatérale ou trilatérale ainsi que deux activités prioritaires à réaliser immédiatement : la constitution d'une base de données nord-américaine sur les espèces aquatiques envahissantes; la prévention et le contrôle de la propagation des algues et d'autres plantes aquatiques envahissantes sur la côte pacifique de l'Amérique du Nord.

1.2.7 Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord

Les responsables du Réseau nord-américain d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord (RIBAN) continuent de centrer leur attention sur l'élargissement de l'accès à l'information relative à la biodiversité nord-américaine. Au cours de l'hiver de 2002, le RIBAN a financé des évaluations stratégiques, par des spécialistes indépendants, de la gestion de l'information de la CCE et de l'utilisation des données du système d'information géographique (SIG), ainsi que la détermination du champ d'activité du RIBAN et de son créneau. Les recommandations que contiennent les rapports de ces spécialistes consistent à renforcer les capacités de la CCE, y compris la collecte des données des SIG, en vue d'apporter un soutien à l'exécution des programmes. Ces documents ont été soumis à l'examen des membres du Comité consultatif d'experts sur la biodiversité. La détermination du créneau du RIBAN suppose une différenciation nette de ce réseau par rapport aux réalisations qu'il permet d'obtenir.

Afin de favoriser l'application de normes de partage d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord, le RIBAN a collaboré avec un certain nombre d'organismes, notamment le Système canadien d'information pour l'environnement (SCIE), le Réseau canadien d'information sur la biodiversité (RICIB), la *National Biological Information Infrastructure* (NBII, Infrastructure nationale sur l'information biologique), NatureServe, le Système d'information taxonomique intégrée (SITI) pour l'Amérique du Nord, la Conabio, le Comité trilatéral de gestion et de conservation des espèces sauvages et des écosystèmes, l'*Inter-American Biodiversity Information Network* (IABIN, Réseau interaméricain d'information sur la biodiversité), le Centre d'échange de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et le *Global Biodiversity Information Facility* (GBIF, Centre mondial d'information sur la biodiversité).

Site Web

Le projet de site Web pour le RIBAN et le projet de tribune de discussion vont de l'avant en attendant la contribution du Service des techniques d'information de la CCE et la reconfiguration en cours du site Web de cette dernière. Les bases de données du RIBAN contiennent de l'information sur les activités de conservation du milieu marin, plus précisément des données sur les AMP, les écorégions marines et les EMSPCC. Il permettra d'illustrer et de tester le principe de mise en relation des bases de données sur les espèces avec les cartes des écosystèmes régionaux et d'appliquer les résultats obtenus dans le cadre des activités de la CCE.

Droits de propriété intellectuelle

Les questions de propriété intellectuelle que soulève l'information sur la biodiversité sont résumées dans le document intitulé *The State of Copyright Law and Its Impact on Distributed Environments in the NAFTA countries*. Les trois gouvernements ont examiné ce document et il est disponible auprès de la

CCE et du Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP). Par ailleurs, les problèmes que soulèvent ces droits, particulièrement en ce qui concerne la liberté d'échange de l'information sur la biodiversité en Amérique du Nord, ont été évalués en collaboration avec l'*American Museum of Natural History* (Musée américain d'histoire naturelle) de New York dans le cadre de l'activité sur le patrimoine en matière de biodiversité.

Comité consultatif d'experts

Le RIBAN a planifié des réunions dans chacun des pays qui en sont membres afin d'évaluer leur représentation et leur rôle. Une réunion générale de consultation est prévue à l'automne de 2003; elle visera à évaluer les obstacles au partage de l'information sur la biodiversité ainsi qu'à relever des secteurs pouvant donner lieu à des partenariats avec le RIBAN, à renforcer sa présence sur le Web et à examiner les questions touchant le SITI, le patrimoine en matière de biodiversité, les habitats essentiels, les aires protégées et les nœuds d'information régionaux.

Centre d'information nord-américain

La CCE a entamé des discussions informelles afin de déterminer les besoins institutionnels et la possibilité que le RIBAN devienne un centre d'information régional. Elle prévoit mener des discussions officielles avec le Centre d'échange de la CDB et ses correspondants dans les trois pays.

1.3 Polluants et santé

1.3.1 Coopération dans le domaine des enjeux de la qualité de l'air en Amérique du Nord

Facilitation de la coordination nationale de la qualité de l'air

En coordination avec le projet de registre des rejets et des transferts de polluants en Amérique du Nord (RRTP), les responsables du programme de la CCE sur la qualité de l'air ont coparrainé un programme d'échange entre des fonctionnaires du Semarnat à Mexico, de l'EPA à Washington et d'Environnement Canada à Ottawa au cours des mois de septembre et d'octobre 2002. Ces séjours étaient destinés à leur faire connaître l'expérience acquise, les difficultés survenues durant la mise en œuvre, la législation, ainsi que les mécanismes de vérification et de contrôle de chaque pays au cours de la mise en place et du maintien de leur RRTP.

En janvier et en février 2003, la CCE a également financé deux réunions sur l'établissement d'un inventaire des émissions atmosphériques dans la ville de Mexico. Ces réunions, dirigées par M^{me} Luisa Molina et M. Mario Molina (ce dernier est récipiendaire d'un prix Nobel), tablaient sur un programme intégré de lutte contre la pollution urbaine, régionale et nationale. Outre des spécialistes des trois pays en matière d'inventaire des émissions atmosphériques, ces réunions ont rassemblé les chercheurs chargés de l'étude sur Mexico et des participants à une autre activité financée par la CCE visant à établir un inventaire des données sur cette ville (voir la section suivante).

Mise au point d'outils techniques et stratégiques en vue d'améliorer la qualité de l'air en Amérique du Nord

En 2002, la CCE a soutenu la réalisation de la deuxième des trois phases du projet d'inventaire national des émissions au Mexique. Ce projet consiste à établir cet inventaire en collaboration avec l'*Instituto Nacional de Ecología* (INE, Institut national d'écologie), le Semarnat, la *Western Governors' Association* (Association des gouverneurs des États de l'Ouest) et l'EPA. Un certain nombre de participants représentant des États et des universités du Mexique ont également contribué à l'établissement de cet inventaire. Au terme de cette deuxième phase, les participants au projet prévoient publier, en juillet 2003, un inventaire des émissions atmosphériques de six États frontaliers du nord du Mexique. Au cours de la troisième phase, qui se déroulera en 2003 et qui bénéficiera de l'appui de la CCE, les méthodes élaborées et l'information recueillie au cours de l'inventaire des émissions dans ces six États serviront dans le reste du Mexique.

La CCE a organisé une réunion sur les meilleures techniques disponibles pour réduire la pollution atmosphérique provenant de nouvelles sources, qui s'est tenue à Montréal, en octobre 2002. Elle a rassemblé des spécialistes gouvernementaux des paliers national, étatique, provincial et municipal, et ceux-ci ont examiné des ressources en information et des critères d'évaluation afin de déterminer quelles sont les techniques de lutte antipollution qui peuvent le mieux s'appliquer à de nouvelles sources de polluants en Amérique du Nord. La réunion avait notamment pour objectif de recueillir des avis sur la portée et la fonction d'un centre d'information auquel les gestionnaires gouvernementaux de la qualité de l'air pourraient recourir pour éclairer la prise de telles décisions. La CCE planifie actuellement, à la lumière de ces avis, la tenue d'un deuxième atelier sur ces techniques en 2003. Cet atelier visera à former les participants en ce qui a trait à la recherche et à l'utilisation d'informations sur ces techniques afin d'aider les gestionnaires de la qualité de l'air à prendre des décisions dans ce domaine.

Coopération dans le domaine des enjeux de la qualité de l'air en Amérique du Nord

En janvier 2003, la CCE a tenu à Montréal un *Atelier sur les méthodes d'évaluation de l'exposition aux gaz d'échappement des véhicules*, auquel une quinzaine de représentants d'organismes gouvernementaux, d'universités et d'établissements privés de recherche des trois pays ont participé. Cet atelier visait principalement à déterminer des éléments communs dont les chercheurs pourraient tenir compte lorsqu'ils étudient l'exposition des populations aux gaz d'échappement le long des principaux couloirs de transport et à certains passages frontaliers congestionnés. Les participants ont proposé une liste d'éléments qui méritent un plus ample examen, et la CCE étudie la possibilité de tenir une réunion de suivi afin d'étoffer ces éléments.

Entre novembre 2002 et mars 2003, la CCE a financé les travaux d'une équipe de chercheurs de l'université Harvard, du *Massachusetts Institute of Technology* (Institut de technologie du Massachusetts) et du Mexique pour qu'ils puissent entreprendre une étude sur l'exposition régulière aux gaz d'échappement diesel des chauffeurs de camions et des employés de terminaux de transport du Mexique dans l'exercice de leurs fonctions.

En février 2003, la CCE a reçu la version finale du rapport établi par un professeur de l'université de la Colombie-Britannique, M. Michael Brauer, qui évalue la disponibilité des données permettant de mesurer l'exposition des collectivités aux émissions atmosphériques à des passages frontaliers congestionnés en Amérique du Nord. M. Brauer a constaté que les points de collecte de données de surveillance n'étaient habituellement pas assez proches des principaux passages frontaliers pour pouvoir déterminer si ces derniers constituent d'importantes sources de pollution atmosphérique. En outre, le dénombrement des véhicules n'est pas suffisant pour permettre d'analyser cette exposition dans la plupart des emplacements. Malgré ces réserves, M. Brauer a pu tirer un certain nombre de conclusions générales, notamment qu'un grand nombre de personnes sont touchées par la pollution atmosphérique qu'occasionnent les véhicules de transport aux principaux passages frontaliers. On compte jusqu'à 35 000 personnes vivant dans un rayon d'un kilomètre de plusieurs de ces passages ou des routes principales qui y mènent.

En mars 2003, des chercheurs de l'*Instituto Nacional de Salud Pública* (Institut national de la santé publique) ont transmis à la CCE l'ébauche d'un rapport exposant leurs premières conclusions au sujet des répercussions de la pollution atmosphérique sur la santé des enfants de Ciudad Juárez. Ces conclusions révèlent que l'ozone troposphérique que l'on trouve dans cette ville frontalière a des incidences évidentes sur la capacité respiratoire des enfants, ceux de moins de cinq ans étant davantage enclins à la détresse respiratoire. Les chercheurs ont constaté des répercussions graves sur la santé des enfants même les jours où les concentrations d'ozone dans l'air ambiant sont plus faibles que la norme sanitaire de 110 parties d'ozone par milliard sur une heure, en vigueur à Mexico. Les chercheurs se fonderont sur ces conclusions préliminaires pour mener une étude visant à déterminer si les effets graves de cette pollution sur les enfants sur lesquels la recherche a porté sont étroitement liés au fait qu'ils vivent à proximité des couloirs congestionnés.

1.3.2 *Gestion rationnelle des produits chimiques*

Le projet de gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC) continue d'offrir une tribune qui facilite la coopération et les ententes trinacionales, ainsi que la prise de mesures visant à réduire la pollution chimique en Amérique du Nord. La dernière année a été marquée par diverses réalisations dans le cadre du programme de GRPC : le parachèvement du Plan d'action régional nord-américain (PARNA) relatif au chlordane, l'établissement d'un nouveau PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales, l'établissement d'un PARNA relatif aux dioxines et furanes et à l'hexachlorobenzène que les organismes gouvernementaux compétents sont en train d'examiner. L'établissement du PARNA relatif au lindane vient de débiter et il est prévu de faciliter la participation des intervenants aux travaux du groupe d'étude connexe.

En collaboration avec le PNUE, la CCE a coordonné la réalisation d'une évaluation mondiale des substances toxiques persistantes dans la Région II, l'Amérique du Nord. Le Groupe de travail sur la GRPC a tenu sa quinzième réunion ordinaire avec les responsables de la Stratégie binationale sur les produits toxiques dans les Grands Lacs, en mai 2003, à Windsor (Ontario), au Canada. Donnant suite aux directives du Conseil dans ce sens, des démarches ont suscité la participation d'un grand nombre de représentants de groupes autochtones.

Le projet de GRPC a également permis d'entreprendre et de faire progresser un certain nombre d'activités, dont les suivantes :

- La CCE a commencé à partager les résultats obtenus au cours de la mise en œuvre du PARNA relatif au DDT avec les sept pays d'Amérique centrale afin de renforcer l'application de la Stratégie mondiale de lutte contre le paludisme mise de l'avant par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).
- La CCE est en train d'élaborer un nouveau document sur la GRPC et le processus de sélection des substances, ainsi qu'une deuxième vidéo pour sensibiliser davantage la population aux résultats fructueux du processus d'élimination du DDT au Mexique.
- La CCE a également actualisé, traduit et imprimé une série de feuillets d'information sur tous les PARNA à l'intention du public.
- La mise en œuvre de la deuxième phase du PARNA relatif au mercure s'est poursuivie en 2002 avec des projets comme l'installation de deux stations de surveillance des dépôts humides de mercure au Mexique, et la mise en relation de ces postes avec le programme national sur les dépôts atmosphériques et le réseau sur les dépôts de mercure. La réussite de ce programme est un élément crucial pour les groupes de mise en œuvre du PARNA relatif au mercure et du PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales.
- Le Groupe de mise en œuvre du PARNA relatif au mercure a continué de mettre l'accent sur le renforcement des capacités au Mexique en soutenant des activités destinées à renseigner et à sensibiliser les professionnels de la santé et les éducateurs. Un projet pilote financé par la CCE a été relancé dans un hôpital du Mexique afin d'y remplacer les thermomètres contenant du mercure.
- Santé Canada a offert son soutien au Mexique afin de réaliser une activité de renforcement des capacités dans le cadre d'une étude de biosurveillance dans la région de Zacatecas. Cette étude est destinée à mesurer les concentrations de substances toxiques qu'absorbe la population et de dresser un plan d'action, si nécessaire. Ce projet débutera par l'offre d'activités et de compétences en laboratoire.
- Le Canada a prêté au Mexique un appareil de surveillance de la concentration de mercure dans le milieu ambiant (le Tekran), et le Secrétariat continuera de soutenir un deuxième cycle d'études de caractérisation des rejets de mercure ainsi que de leurs répercussions sur le sol et la végétation dans la région de Zacatecas.
- La mise en œuvre du PARNA relatif aux BPC a donné lieu à des progrès considérables, comme en témoigne l'ébauche d'un rapport d'étape maintenant parachevée. Une réunion prévue en juin 2003 comprendra une dernière séance du groupe de mise en œuvre du PARNA relatif aux BPC

ainsi qu'un atelier sur les systèmes de gestion de l'environnement qui aura particulièrement trait à ces substances.

- Le PARNA relatif au chlordane est établi et un rapport final exposant toutes les mesures qu'il prévoit sera publié sous peu. Le Groupe de travail sur la GRPC demandera l'aide du Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale afin de déterminer si le chlordane fait l'objet d'expéditions transfrontalières illégales.
- Le Groupe d'étude chargé d'établir le PARNA relatif aux dioxines et furanes et à l'hexachlorobenzène en a ébauché la première phase, et celle-ci fait l'objet d'un examen interne, par le gouvernement américain, depuis près d'un an.
- Compte tenu des enjeux que suscite le plomb, le Groupe de travail sur la GRPC a établi une déclaration de préoccupation commune et l'a affichée sur le site Web de la CCE afin de solliciter des observations de la part du public.
- La CCE a entrepris la constitution du Groupe de mise en œuvre du PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales et de son comité directeur, et le plan de mise en œuvre est en voie d'établissement. Ce groupe comprendra six sous-groupes qui détermineront les activités de surveillance à entreprendre dans le cadre de chacun des autres PARNA.
- Le Groupe d'étude chargé d'établir le PARNA relatif au lindane a tenu sa première réunion en 2003 dans le but d'arrêter un plan de travail, un processus et un calendrier. On encouragera la participation des organisations non gouvernementales de l'environnement, des Autochtones, de l'industrie et des universités aux travaux de ce groupe.
- Le Groupe de travail sur la GRPC a proposé une politique et des procédures concernant le démantèlement des groupes de mise en œuvre des PARNA.

Le Secrétariat a élaboré un cadre de référence afin d'étudier des stratégies qui permettraient de se pencher plus rapidement sur un plus large éventail de substances chimiques, et le Groupe de travail sur la GRPC examinera de quelle manière faire progresser cette activité.

1.3.3 Registre des rejets et des transferts de polluants en Amérique du Nord

Au cours de l'année, le projet de registre des rejets et des transferts de polluants (RRTP) a particulièrement soutenu la mise en œuvre d'un programme de RRTP au Mexique prévoyant la déclaration obligatoire des rejets de polluants et l'accès de ces données au public, l'amélioration de la comparabilité des trois programmes nationaux de RRTP, la publication du rapport *À l'heure des comptes 2000*, l'établissement d'un cadre de travail pour la production de ce rapport, le renforcement des liens avec le programme de GRPC et l'utilisation novatrice des données de RRTP.

La CCE a publié le rapport *À l'heure des comptes 2000* le 17 avril 2003. Les principales conclusions de ce rapport sont les suivantes :

- De grandes quantités de substances chimiques continuent d'être rejetées et transférées.
- L'ensemble de ces rejets et transferts a diminué de 5 % depuis 1995.
- Un grand nombre de substances chimiques sont préoccupantes pour l'environnement et la santé humaine, notamment les cancérigènes et celles qui ont des effets sur le développement.
- L'atmosphère constitue le milieu qui reçoit les plus importants rejets.
- Les services publics d'électricité sont les principaux pollueurs de l'atmosphère en Amérique du Nord, avec 43 % de toutes les émissions atmosphériques.
- En plus des grandes quantités de substances chimiques qu'ils rejettent dans l'air, les établissements en acheminement une quantité toujours plus grande vers les sites d'enfouissement, les égouts et les usines de traitement.
- Les rejets et transferts des « petits pollueurs » (moins de 100 tonnes) ont augmenté de 32 % entre 1998 et 2000 (15 257 établissements).

- Par contre, les rejets et transferts des établissements qui déclarent les plus grandes quantités (plus de 100 tonnes) ont connu une réduction de 7 %.

Pour la première fois, *À l'heure des comptes 2000* donne des renseignements sur les substances toxiques, biocumulatives et persistantes, comme les dioxines et furanes et le mercure. Par l'entremise de la CCE, les trois pays sont en train d'établir des PARNA afin de réduire l'utilisation et les rejets de ces substances, particulièrement dans le cadre du PARNA relatif au mercure et de celui relatif aux dioxines et furanes.

Cette année, la CCE a établi un rapport spécial sur les substances chimiques toxiques et la santé des enfants afin de montrer que les données des RRTP peuvent aider les trois gouvernements à mettre sur pied un programme relatif à la santé des enfants et à l'environnement.

La résolution du Conseil n° 02-05 invite la CCE à apporter une aide technique au Mexique afin qu'il mette sur pied un programme de RRTP à déclaration obligatoire et que le public ait accès aux données recueillies. L'aide technique de la CCE s'est concrétisée par un soutien à la révision du formulaire de déclaration des rejets et des transferts et à l'élaboration de règles de mise en oeuvre. La CCE a également contribué à la tenue d'une réunion de représentants des États mexicains, organisée par le Semarnat, au sujet de la mise sur pied de RRTP à l'échelle étatique. La CCE a en outre facilité la participation d'un employé de l'EPA à une activité de formation organisée par des entreprises afin de les renseigner sur les techniques de mesure des rejets.

Sur le plan international, le Secrétariat a ébauché un rapport qui porte sur l'établissement de programmes de RRTP dans le monde entier. Il le présentera au cours de la quatrième session du Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique, qui se tiendra à l'automne de 2003, à Bangkok. La CCE a en outre participé à une réunion de l'OCDE au Japon, en mars 2003, afin de partager l'expérience qu'elle a acquise dans la collecte des données de RRTP à l'échelle de l'Amérique du Nord.

En ce qui a trait à l'application du plan d'action visant à améliorer la comparabilité des données de RRTP en Amérique du Nord, le Canada a mentionné qu'il prendra un certain nombre de mesures et proposera des changements et des améliorations, notamment la modification des seuils de déclaration et des éléments de données sur les dioxines et furanes et l'hexachlorobenzène ainsi que sur les hydrocarbures aromatiques polycycliques. Le Mexique a également pris un certain nombre de mesures, dans le cadre de ses travaux de révision du formulaire de déclaration des rejets et d'élaboration de règles de mise en oeuvre, qui contribueront à améliorer la comparabilité des données recueillies dans les trois pays

1.3.4 Renforcement des capacités en matière de prévention de la pollution

En avril 2003, le *Fondo de Prevención de la Contaminación* (Fiprev, Fonds de prévention de la pollution) a octroyé 49 prêts totalisant environ 1 180 000 \$US. Jusqu'à présent, des prêts ont été complètement remboursés pour un montant total d'environ 630 000 \$US en capital et 194 000 \$US en intérêts, conformément aux calendriers de paiements établis. Les projets financés sont bénéfiques à l'environnement en permettant aux établissements visés de ne pas déverser près de 2 500 tonnes de substances chimiques par année dans les eaux usées, soit 4 800 tonnes depuis la mise en place du premier projet, et d'économiser plus de 140 000 mètres cubes d'eau par année, soit 251 000 mètres cubes depuis la mise sur pied du premier projet. Ces mesures leur ont aussi permis d'économiser collectivement environ 1 140 000 \$US chaque année, ce qui représente plus de 1 800 000 \$US depuis le début de l'activité.

En janvier 2003, le Fiprev a tenu une réunion de travail avec la Banque nord-américaine de développement à San Antonio, au Texas, afin d'étudier la possibilité que cette banque finance directement des projets de prévention de la pollution à la frontière américano-mexicaine. En avril 2003, au cours de la réunion annuelle de la Table ronde mexicaine sur la prévention de la pollution, les participants ont examiné ce projet et la possibilité de réaliser certains de ses volets dans le cadre d'une activité entreprise de concert avec l'*US-Mexico Foundation for Science* (Fondation américano-mexicaine pour la science). Avec l'aide de la Table ronde américaine sur la prévention de la pollution et de la *Texas Commission for*

Environmental Quality (Commission du Texas pour la qualité de l'environnement), la CCE, la Banque nord-américaine de développement et la Banque mondiale se sont réunis à San Antonio les 2 et 3 juin afin d'examiner ce projet.

Les Groupes de travail de la Table ronde mexicaine sur la prévention de la pollution ont tenu leur troisième réunion le 1^{er} avril, à Naucalpan, dans l'État de Mexico. Cette réunion a rassemblé 140 personnes et comportait cinq thèmes liés à la prévention de la pollution : l'orientation; la mise en œuvre; la sensibilisation et la formation; les outils; le financement. Au cours d'un atelier, les membres de cette table ronde se sont entendus sur des moyens de participer au réseau d'information sur la prévention de la pollution. Une réunion a également eu lieu en parallèle, avec des dirigeants du Partenariat nord-américain sur la prévention de la pollution et le Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale, afin de s'entendre sur le déroulement du projet concernant les systèmes de gestion de l'environnement (SGE).

À la suite de la session ordinaire du Conseil tenue à Ottawa, un groupe de travail trinational comptant des représentants des tables rondes canadienne, mexicaine et américaine et des gouvernements a tenu plusieurs réunions et téléconférences afin de faire progresser des activités qui revêtent un intérêt commun et de tirer parti des capacités qu'offrent les trois organismes. La plus récente réunion de ce groupe a eu lieu le 9 avril, à Louisville, au Kentucky, dans le cadre de la réunion que la Table ronde américaine tient tous les printemps.

Ce partenariat donne présentement lieu à trois principaux types d'activité : 1) des ateliers dans les trois pays en vue de mettre en place un réseau d'information sur la prévention de la pollution en Amérique du Nord, le dernier ayant eu lieu dans le cadre de la réunion de la Table ronde américaine à Louisville; 2) un premier atelier visant à promouvoir les SGE dans les petites et moyennes entreprises, qui a eu lieu en février, à Reynosa, au Mexique, et qui a rassemblé 120 personnes; le Partenariat participera également à la conférence sur les SGE qu'a organisée les 2 et 3 juin 2003, à San Antonio, au Texas, l'*US Multi-State Working Group* (Groupe de travail américain interétatique) afin de cerner des synergies avec d'autres organismes; 3) la création de tables rondes et de centres régionaux pour la prévention de la pollution, qui permet de renforcer les capacités dans ce domaine au Mexique. Pour le moment, ce pays compte deux tables rondes régionales et trois centres régionaux sont en voie de création sous l'égide de la Table ronde mexicaine et de la Banque interaméricaine de développement.

1.3.5 La santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord

Le projet sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord a connu une année aussi active que productive. Parmi les principales réalisations auxquelles il a donné lieu, on compte : le parachèvement de la première phase de l'établissement d'indicateurs de la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord; une réunion du Comité consultatif d'experts qui visait à cerner des mesures favorisant la sensibilisation et la formation des professionnels de la santé à l'égard de questions touchant la salubrité de l'environnement des enfants; la tenue d'un atelier nord-américain sur l'évaluation des risques et la salubrité de l'environnement des enfants.

Indicateurs de la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord

La CCE est en train d'établir un ensemble d'indicateurs de la santé des enfants et l'environnement. Une étude de faisabilité a été menée vers la fin de 2002, et le comité directeur a tenu une réunion à Montréal afin de formuler des recommandations sur le choix d'indicateurs ainsi que sur une stratégie de mise en œuvre. Les conclusions de l'étude et les recommandations du comité, publiés en mars 2003, constitueront le fondement de la phase de mise en œuvre, laquelle comprend l'inventaire, par les gouvernements, d'indicateurs déterminés et l'établissement du premier rapport sur les indicateurs en Amérique du Nord, dont la publication est prévue en 2004. Le Conseil étudiera la recommandation dans laquelle on demande que les trois pays fournissent des données sur ces indicateurs.

Les partenaires du projet, à savoir le Groupe de travail des professionnels de la santé de la Commission mixte internationale (CMI), l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) et l'OMS ont manifesté leur

intention de poursuivre les travaux avec la CCE durant la phase de mise en œuvre; l'OPS s'est dite intéressée à faire connaître le cadre de travail à d'autres pays et sous-régions des Amériques. En plus de donner suite à une mesure prévue dans le programme de coopération, ce projet respecte les engagements pris dans le cadre du Sommet mondial sur le développement durable.

Le Comité consultatif d'experts

Ce comité a tenu une réunion fructueuse à Alexandria, en Virginie, afin de favoriser la sensibilisation et la formation des professionnels de la santé à l'égard de questions touchant la salubrité de l'environnement des enfants; des représentants d'un certain nombre d'organismes gouvernementaux compétents des trois pays ont participé à ces travaux. Ce comité a formulé les avis au Conseil n^{os} 03-01 (sur la possibilité d'intensifier la sensibilisation et la formation des professionnels de la santé et des chercheurs du domaine de l'environnement) et 03-02 (sur les progrès réalisés dans l'application du programme de coopération). Cette réunion a par ailleurs permis d'accueillir les deux nouveaux membres du Mexique, les docteurs Alvaro Roman Osornio-Vargas et Mariano Enrique Cebrian-García.

L'évaluation des risques

Un atelier sur l'évaluation des risques et la salubrité de l'environnement des enfants en Amérique du Nord s'est tenu du 19 au 21 février 2003, à Oaxaca, au Mexique. Il a été organisé par le Secrétariat de la CCE en collaboration avec les Parties, le Groupe de travail sur la GRPC et le Groupe de travail technique sur les pesticides créé en vertu de l'ALÉNA. Plus d'une centaine de représentants de gouvernements, d'ONG, du secteur privé et d'universités y ont participé. Il a permis de formuler des recommandations soulignant la nécessité d'uniformiser la terminologie des évaluations des risques en Amérique du Nord et de favoriser l'utilisation du même vocabulaire pour ce secteur d'activité très spécialisé. Les participants ont également suggéré de tenir un atelier de suivi afin d'examiner, de façon plus approfondie, les processus d'évaluation des risques que présentent deux ou trois substances chimiques particulières. Ils ont par ailleurs proposé d'instaurer des mécanismes pour partager de l'information sur ces travaux entre les trois pays dans l'optique de tenir compte de la vulnérabilité particulière des enfants au cours de l'évaluation des risques, d'accroître le degré d'efficacité dans ce domaine et de réduire le fardeau que l'établissement de rapports représente actuellement pour le secteur industriel. En dernier lieu, ils ont estimé important que les trois pays collaborent plus étroitement dans le cadre des travaux sur l'évaluation des risques, renforcent les capacités des secteurs public et privé à l'égard des processus connexes et leur fassent connaître les développements dans ce domaine afin de tenir compte de la vulnérabilité particulière des enfants.

Les autres activités du projet comprennent :

- La réalisation d'une étude de marché pour la poterie artisanale mexicaine qui contient du plomb et qui en est exempte. Cette étude a donné lieu à un échantillonnage dans 54 petits ateliers de poterie et à des entrevues avec d'autres intéressés afin de déterminer les obstacles, les défis et les possibilités qui pourraient entraver ou faire progresser la production de poterie sans plomb, et de recommander d'autres mesures.
- L'établissement d'un rapport sur les répercussions économiques de l'asthme et d'autres maladies respiratoires chez les enfants en Amérique du Nord en vue de faire connaître aux décideurs et au public ce que coûte, financièrement parlant, le fait de ne pas s'attaquer aux problèmes qu'occasionne la salubrité de l'environnement des enfants.
- La participation à une consultation internationale sur des études longitudinales de cohortes tenue dans le cadre d'une réunion à Baltimore, au Maryland, en décembre 2002, ayant trait à la *National Children's Study* (Étude nationale sur les enfants) des États-Unis qui découle de la création d'un groupe de travail international sur cette étude.

Activités à venir

Les Parties et le Secrétariat ont commencé à planifier un atelier trilatéral sur la surveillance de l'asthme, qui se tiendra à l'automne de 2003. Cet atelier a pour objectif de renforcer la collaboration entre les trois

pays afin d'améliorer les systèmes de surveillance qui permettraient de mieux comprendre cette maladie en Amérique du Nord. Ils s'emploient également à planifier les prochaines étapes des travaux sur le plomb que contiennent les produits de consommation.

1.4 Droit et politiques de l'environnement

1.4.1 Rapport comparatif sur les normes environnementales

Le Secrétariat a ébauché un rapport sur les prescriptions environnementales fédérales, étatiques, provinciales et municipales régissant les exploitations d'élevage intensif de bétail dans les trois pays et l'a présenté au cours d'une conférence portant sur l'accroissement de la demande mondiale pour des produits d'origine animale, qui s'est tenue à Mérida. Il l'a également présenté au cours du Forum sur l'agriculture tenu sous l'égide du *Department of Agriculture* (Ministère de l'Agriculture) des États-Unis, et du Symposium sur les liens entre l'environnement et le commerce qu'a organisé la CCE. Ce rapport, qui est consultable sur le site Web de la CCE, tire des conclusions fondamentales sur les prescriptions environnementales imposées aux exploitations d'élevage intensif et formule des recommandations sur la nécessité d'appliquer des techniques avant-gardistes dans ce domaine.

1.4.2 Gestion écologique et suivi des déchets dangereux

Le Groupe d'étude sur les déchets dangereux a continué de travailler étroitement avec le Secrétariat afin de donner suite au mandat que lui a confié le Conseil, à savoir élaborer une méthode nord-américaine commune de gestion écologique des déchets dangereux et mener une étude sur la faisabilité d'un projet pilote concernant le suivi électronique du transport de ces déchets dans les trois pays.

Le Secrétariat et le Groupe d'étude ont réalisé les activités suivantes :

- La tenue d'une série de réunions avec des spécialistes gouvernementaux afin de déterminer les prochaines étapes de l'élaboration de ces projets.
- La réalisation d'une étude comparative sur l'état de la gestion des déchets dangereux et des matières recyclables en Amérique du Nord. Ce document est à la disposition du public sur le site Web de la CCE.
- L'ébauche d'un document d'orientation qui aidera le Groupe d'étude à déterminer les principes, les buts et les critères sous-jacents aux prochaines phases du projet.
- L'ébauche d'un rapport qui étudie les possibilités d'améliorer le suivi des expéditions de déchets dangereux en Amérique du Nord et l'application des lois qui les régissent. Ce document sera parachevé à la suite d'autres réunions avec des spécialistes gouvernementaux et des intervenants.

1.4.3 Coopération en matière d'application et d'observation des lois

La CCE a parrainé un atelier sur l'application des lois par-delà les frontières, qui s'est tenu à Washington, D.C. Il a porté sur les questions juridiques et politiques touchant l'application des lois de l'environnement lorsque cette application nécessite l'intervention d'au moins un autre pays. De nombreux représentants d'organismes gouvernementaux, de cabinets juridiques privés et d'ONG y ont participé.

En outre, dans le cadre du programme de la CCE relatif au renforcement des capacités d'application des lois, en 2002, le Secrétariat a organisé et parrainé des ateliers de formation sur le commerce illégal de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO) et sur des questions d'application des lois interdisant le commerce et la récolte illégale d'espèces végétales protégées.

L'atelier de formation sur les SACO a rassemblé des employés d'organismes d'application du Mexique, des fonctionnaires du *Department of Justice* (Ministère de la Justice) et de l'EPA des États-Unis, de même que des représentants du PNUE et du secteur privé. Il a permis d'aborder les sujets suivants : la sensibilisation aux répercussions que l'appauvrissement de la couche d'ozone peut avoir sur l'environnement et la santé; le Protocole de Montréal et son application dans les pays développés et en développement; l'expérience acquise aux États-Unis en matière d'application des lois; les itinéraires

empruntés et les méthodes utilisées pour le commerce illégal des SACO; l'identification des conteneurs; l'analyse de cas concrets.

Un deuxième atelier de formation s'est tenu durant quatre jours. Il a donné lieu à la participation de plus d'une cinquantaine d'agents des trois pays chargés de l'application des lois et a permis de les informer adéquatement sur les possibilités qu'offrent les lois de restreindre le trafic illégal des plantes, de leur fournir de l'information technique et de leur faire connaître les caractéristiques des principaux groupes taxinomiques de plantes commerciales, les tendances du commerce international et le rôle des réseaux pour surveiller le commerce illégal.

1.4.4 Utilisation durable et conservation de l'eau douce en Amérique du Nord

La CCE a proposé deux domaines sur lesquels elle pourrait faire porter ses travaux en ce qui a trait à l'utilisation durable et à la conservation de l'eau douce en Amérique du Nord, et elle a affiché cette proposition sur son site Web afin de solliciter des observations de la part du public. Le choix de ces domaines donne suite au communiqué que le Conseil a diffusé en 2001 et dans lequel il prescrit aux Parties de se pencher sur des questions relatives à la gestion des bassins hydrographiques et au recours à des techniques abordables pour gérer l'eau douce. Jusqu'à présent, la CCE a reçu des observations du Canada et du Mexique ainsi que de la CMI.

1.4.5 Utilisation des systèmes de gestion de l'environnement pour promouvoir la conformité aux lois et la performance environnementale

Le Secrétariat a tenu plusieurs téléconférences en vue d'organiser à l'automne, au Mexique, une conférence sur les systèmes de gestion de l'environnement. Cette conférence sera le fruit d'une collaboration entre le Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale et le Partenariat sur la prévention de la pollution en Amérique du Nord.

2 Fonds nord-américain pour la coopération environnementale

Au début du mois de janvier, le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE) a diffusé une demande de propositions de projets axés sur la surveillance et l'évaluation environnementales en relation avec la santé humaine. Cette année, les projets subventionnés devront servir à renforcer la capacité des citoyens à surveiller les aspects de leur environnement qui nuisent à leur santé et susciter une plus grande participation des collectivités à la résolution de problèmes environnementaux. En outre, les méthodes de surveillance devront faire appel au savoir local et traditionnel et aux connaissances scientifiques, et établir une relation entre la santé humaine et la salubrité des écosystèmes. Le FNACE a reçu 300 propositions jusqu'au 31 mars 2003, et le Comité de sélection se réunira le 26 juin 2003, à Washington, D.C., et annoncera peu après les propositions qu'il a choisies.

À la suite de l'avis que le CCPM a formulé au Conseil le 8 mars 2002 sur le projet de modification des *Lignes directrices relatives à l'administration et au financement du FNACE*, le Conseil a approuvé ces modifications le 11 décembre 2002, lesquelles tiennent davantage compte des réalités du Fonds et de la CCE. En fonction de ces lignes directrices modifiées, le Comité de sélection du FNACE compte maintenant six membres, soit deux représentants de chaque pays. L'un d'eux est choisi par le CCPM parmi ses membres et un autre par chaque Partie au sein de son Comité consultatif national ou de son Comité consultatif gouvernemental, ou encore parmi ses citoyens.

Le thème des projets financés par le FNACE a été choisi au cours du deuxième Symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce qui s'est déroulé les 25 et 26 mars 2003, à Mexico. Des bénéficiaires de subvention habitant dans la zone urbaine de Mexico ont été invités présenter leurs projets et les produits écologiques qu'ils fabriquent au cours de la réception marquant l'ouverture de ce symposium (le 25 mars). Cette expérience s'est avérée très positive et a été très bien accueillie par le public et les bénéficiaires. Le personnel du FNACE essaiera de la rééditer dans le cadre d'autres activités de la CCE.

La CCE a remanié la section de son site Web consacrée au Fonds afin d'y offrir un résumé des propositions et la version finale des rapports dans leur langue d'origine, ainsi que de l'information sur les résultats des projets. Dans le but d'évaluer l'aide que le FNACE apporte aux bénéficiaires de subvention en vue de solliciter d'autres fonds, et compte tenu du fait que les Parties apprécient l'information recueillie jusqu'à présent, le personnel du FNACE continuera d'exercer un suivi du soutien financier supplémentaire que sollicitent les bénéficiaires.

Le bulletin trimestriel de la CCE, *Trio*, continuera de donner les grandes lignes des projets financés par le FNACE en exposant concrètement, par des exemples, de quelle manière les efforts de la Commission jouent un rôle dans le cadre des projets communautaires. Ces projets sont également publicisés dans les médias des localités où résident les bénéficiaires.

3 Planification, surveillance et évaluation des programmes

Le Secrétariat continue de renforcer le système de planification, de surveillance et d'évaluation des programmes de la CCE, qui comprend cinq éléments principaux :

- L'ébauche d'une structure des activités des programmes qui expose de façon plus globale et plus cohérente la relation entre les objectifs de la CCE, les buts et les résultats des programmes, les activités des projets.
- Une nouvelle présentation du plan opérationnel de la CCE pour 2004 qui remplacera le plan de programme actuel.
- Une description de la méthode de gestion de la CCE précisant de quelle manière celle-ci organise ses travaux.
- L'amélioration des procédures actuelles d'évaluation, de surveillance et d'établissement de rapports en vue d'examiner et d'évaluer périodiquement le rendement des programmes et des projets. Cela comprend le parachèvement d'évaluations pilotes du RIBAN, du programme de GRPC et du bureau de liaison de Mexico, ainsi que des méthodes de gestion de l'information de la CCE, de la participation des peuples autochtones à ses programmes de même que la conception d'un système d'évaluation du rendement.
- L'élaboration d'une approche visant à faciliter l'établissement d'un plan à long terme et quinquennal vers le milieu de 2004.

La CCE s'attend à ce que l'examen décennal de l'application de l'ANACDE oriente de façon notable les buts qu'elle devra atteindre au cours des prochaines années et dont elle tiendra compte dans son processus de planification. Les travaux énumérés ci-dessus aideront la CCE à donner suite aux conclusions de cet examen décennal.

Le Secrétariat continuera de tenir les Parties au courant des progrès réalisés dans ce domaine au cours de téléconférences régulières et de séances d'information périodiques tenues en privé.

4 Rapport établis en vertu de l'article 13 de l'ANACDE

Le maïs transgénique et la biodiversité au Mexique

Le Groupe consultatif sur le maïs et la biodiversité a parachevé le cadre de référence et les grandes lignes du rapport connexe en tenant compte de treize observations. Il a également formulé une réponse à ces observations et la CCE l'a publiée sur son site Web. Des consultants ont été engagés et chargés de rédiger chacun des chapitres de ce rapport, dont le nouvel échéancier est le suivant :

Établissement du cadre de référence du rapport	15-04-2003
Rédaction des documents de référence	30-09-2003
Examen de ces documents par des pairs	30-10-2003
Affichage et distribution des documents en vue d'un examen public	30-11-2003
Ébauche du rapport	30-12-2003

Tenue d'un symposium public	20-01-2003
Ébauche des recommandations finales	20-02-2003
Présentation de l'ébauche aux Parties	20-03-2003
Présentation de la version finale du rapport	10-05-2003

5 Examen décennal de l'application de l'ANACDE

En janvier 2003, la CCE a soumis à l'examen des Parties et du CCPM un projet d'examen décennal de l'application de l'ANACDE ainsi que des effets environnementaux de l'ALÉNA, comme l'a prescrit le Conseil en juin 2002.

Le Canada et le CCPM ont fait part de leurs observations à ce sujet. La CCE a par ailleurs transmis aux Parties et au CCPM, dans le même envoi, une liste des personnes qu'elle suggère au Conseil de nommer au sein du Comité d'examen décennal de l'application de l'ANACDE. Elle leur a en outre fait parvenir une ébauche de résolution exposant le mandat de ce comité pour fin d'approbation par les Parties. La Commission a aussi demandé officiellement aux Parties de lui fournir des renseignements de base sur la situation économique dans leur pays en 1993 et en 2002, et de lui faire part des modifications qu'elles envisageraient d'apporter à l'ALÉNA. Cette information sera utile au Comité d'examen.

6 Rapport sur l'état de l'environnement

Le Secrétariat entend aller de l'avant en ce qui a trait à l'établissement d'un nouveau rapport sur l'état de l'environnement. Pour ce faire, il s'est fixé les objectifs suivants :

- Tenir compte des priorités des programmes de la CCE.
- Intégrer le rapport dans le plan stratégique de la CCE.
- Se fonder sur les enseignements tirés de l'établissement du rapport précédent.
- Examiner les recommandations de spécialistes externes.
- Donner suite à la suggestion du Conseil de recueillir et de partager de l'information des plus fiables sur l'environnement.
- Tenir compte du mandat, des objectifs et des réalisations de la CCE, tout en respectant ses limites financières.
- Intégrer les conclusions de l'examen décennal de l'application de l'ANACDE.

Le Secrétariat se propose d'établir un rapport sur l'état de l'environnement en se fondant sur les indicateurs de l'OCDE qui se rapportent à l'Amérique du Nord, mais en accordant une place importante aux indicateurs régionaux qui sont en harmonie avec les objectifs des secteurs de programme de la CCE. Il élaborera une section spéciale afin de développer un sujet qui se rapporte à la CCE et à l'environnement nord-américain.

La CCE est en train de dresser un plan afin d'instaurer une méthode logique pour établir le prochain rapport, notamment la définition de la portée des données techniques et du cadre de présentation de l'information. Il sera axé sur des aspects pragmatiques de la gestion, de l'organisation et du calendrier d'exécution des projets, ainsi que sur la participation des intervenants; il définira en outre la meilleure manière d'utiliser les données que la CCE recueille dans le cadre de ce rapport. En outre, ce plan régira la manière d'établir un rapport sur l'état de l'environnement, c'est-à-dire en tenant compte des programmes en cours et des priorités de la CCE. Ce cadre permettra d'établir les prochains rapports de façon aussi valable que logique.

7 Collaboration avec la CMI et l'IBWC

À la suite de la session du Conseil de 2002 et de la réunion qu'il a tenue avec la CMI et l'*International Boundary and Water Commission* (IBWC, Commission internationale des frontières et des eaux), le Secrétariat a entrepris des discussions avec ces deux organismes dans le cadre de quatre réunions, dont trois sous forme de téléconférence. Ces discussions ont permis de connaître le programme de travail

respectif des trois organismes en vue de trouver des domaines de collaboration. Les domaines présentant un intérêt commun sont les suivants :

- Les méthodes de gestion des bassins hydrographiques (notamment les efforts que déploie la CMI pour constituer de nouveaux conseils de gestion de ces bassins).
- Les espèces exotiques envahissantes.
- Le FNACE, à titre de mécanisme de financement de projets réalisés par des groupes communautaires.
- Les PARNA, particulièrement le PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales.

En outre, l'IBWC a demandé à la CCE et à la CMI si elles étaient intéressées à une collaboration relative aux aquifères dans les régions frontalières.

Ces organismes continuent de collaborer dans des domaines d'intérêt commun. Jusqu'à présent, des représentants de la CMI et de l'IBWC ont participé à l'atelier du CCPM sur l'eau ainsi qu'à celui sur les espèces exotiques envahissantes. Des membres du personnel de la CMI ont également participé à l'atelier tenu à Zacatecas sur le PARNA relatif au mercure, à la réunion d'Alexandria, en Virginie, sur la santé des enfants et l'environnement, à l'atelier d'Oaxaca sur l'évaluation des risques. Un rapport d'étape sera présenté au Conseil dans le cadre de sa session ordinaire de 2003.

Des représentants de la CMI continuent d'exprimer le désir de tenir une réunion avec les représentants des deux autres organismes au cours de la prochaine session ordinaire du Conseil.

La CCE et la CMI ont échangé plusieurs ébauches d'une lettre d'intention qui officialiserait leur collaboration. L'avant-dernière ébauche a été soumise à l'examen final des Parties.

8 Communications visées à l'article 14 de l'ANACDE

Treize communications sont en cours d'examen.

Le Secrétariat respectera l'engagement qu'il a pris publiquement de soumettre à l'examen du Conseil, avant sa session ordinaire de 2003, la version finale des cinq dossiers factuels au sujet desquels le Conseil a voté le 16 novembre 2001. Le 24 avril 2003, en vertu de la résolution du Conseil n° 03-03, le Secrétariat a publié le dossier factuel relatif à la communication SEM-99-002/ Oiseaux migrateurs. Il s'agit du quatrième dossier que publie la CCE et du premier qui a trait à l'application des lois de l'environnement aux États-Unis. Le Secrétariat attend une décision du Conseil sur la publication du dossier factuel relatif à la communication SEM-98-006 (Aquanova). Il a par ailleurs soumis à son examen trois dossiers factuels provisoires relatifs aux communications SEM-98-004 (BC Mining) (le 28 mars 2003), SEM-00-004 (BC Logging) (le 15 avril 2003) et SEM-97-006 (Oldman River II) (le 17 avril 2003). Le Secrétariat est en train de constituer trois autres dossiers factuels.

Il envisage en outre de recommander au Conseil de constituer un dossier factuel pour deux autres communications.

Le Secrétariat a reçu la cinquième communication de l'année 2002 le 25 novembre de cette même année. En mai 2003, il en a reçu trois autres qu'il examine actuellement en vertu de l'article 14 de l'ANACDE.

État d'avancement des treize communications à l'étude en date du 30 mai 2003 :

Dossier factuel final soumis à l'examen du Conseil :

Aquanova – SEM-98-006/ *Grupo Ecológico Manglar, A.C.* (application par le Mexique de sa législation de l'environnement en rapport avec les activités d'élevage de crevettes menées par la société Granjas Aquanova, S.A. de C.V., à Isla del Conde, San Blas, Nayarit).

Le Secrétariat a transmis le dossier factuel final au Conseil le 5 mai 2003, et la décision de ce dernier est en suspens au sujet de la publication dudit dossier.

Dossiers factuels provisoires soumis à l'examen du Conseil :

- 1) **BC Mining** – SEM-98-004/ *Sierra Club of British Columbia et coll.* (application par le Canada de sa *Loi sur les pêches* en rapport avec des activités d'exploitation minière en Colombie-Britannique).
- 2) **BC Logging** – SEM-00-004/ *David Suzuki Foundation et coll.* (application par le Canada de sa *Loi sur les pêches* en rapport avec des activités d'exploitation forestière en Colombie-Britannique).
- 3) **Oldman River II** – SEM-97-006/ *The Friends of the Oldman River* (application par le Canada de sa *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et de sa *Loi sur les pêches*).

Le Secrétariat tiendra compte, le cas échéant, des observations du Conseil quant à l'exactitude des faits présentés dans ces trois dossiers avant de soumettre à son examen les dossiers factuels finals.

Dossiers factuels en cours de constitution :

Comme le lui a prescrit le Conseil, le Secrétariat est en train de constituer les trois dossiers factuels suivants :

- 1) **Río Magdalena** – SEM-97-002/ *Comité Pro Limpieza del Río Magdalena* (application par le Mexique de sa législation de l'environnement régissant les rejets d'eaux usées).
- 2) **Molymex II** – SEM-00-005/ *Academia Sonorense de Derechos Humanos, A.C., et Domingo Gutiérrez Mendivil* (application par le Mexique de sa législation de l'environnement en rapport avec la qualité de l'air et les répercussions environnementales d'une usine de traitement du molybdène).
- 3) **Tarahumara** – SEM-00-006/ *Comisión de Solidaridad y Defensa de los Derechos Humanos, A.C.* (application par le Mexique de sa législation de l'environnement en rapport avec l'accès au système de justice environnementale des communautés autochtones).

Report de la décision du Conseil sur la constitution du dossier factuel suivant :

Exploitation forestière en Ontario – Le 12 novembre 2002, le Secrétariat a informé le Conseil qu'il estime que la communication SEM-02-001 / *Canadian Nature Federation et coll.* [application par le Canada de l'alinéa 6a) de son *Règlement sur les oiseaux migrateurs* en rapport avec l'exploitation forestière en Ontario] justifie la constitution d'un dossier factuel.

Le 22 avril 2003, le Conseil a unanimement adopté la résolution n° 03-05 reportant sa décision sur la recommandation du Secrétariat et accordant aux auteurs de cette communication un délai de 120 jours pour fournir des renseignements supplémentaires.

Détermination de la pertinence de constituer des dossiers factuels, aux termes du paragraphe 15(1), concernant les communications suivantes :

- 1) **Pâtes et papiers** – SEM-02-003/ *Sierra Legal Defence Fund et coll.* (application par le Canada de sa *Loi sur les pêches* et de son *Règlement sur les effluents des fabriques de pâtes et papiers* en rapport avec l'exploitation de ces fabriques en Ontario, au Québec et dans les provinces de l'Atlantique).
- 2) **Projet El Boludo** – SEM-02-004/ *Arcadio Pesqueira Senday et coll.* (application par le Mexique de sa législation de l'environnement en rapport avec le projet minier « El Boludo »).

Le Secrétariat est en train d'examiner ces communications à la lumière de la réponse de la Partie visée afin de déterminer s'il est justifié de constituer un dossier factuel relativement à chacune.

Examen des nouvelles communications suivantes en vertu de l'article 14 :

- 1) **Ontario Power Generation** –SEM-03-001/ *Attorneys General of the States of New York, Connecticut, Rhode Island et coll.* (application par le Canada de ses lois de l'environnement en rapport avec les centrales électriques au charbon de la société Ontario Power Generation). Communication reçue le 1^{er} mai 2003.
- 2) **Home Port Xcaret** –SEM-03-002/ *Alfonso Ciprés Villareal et coll.* (application par le Mexique de sa législation de l'environnement en rapport avec l'aménagement d'installations portuaires sur la Riviera Maya). Communication reçue le 14 mai 2003.
- 3) **Lac de Chapala II** – SEM-03-003/ *Raquel Gutiérrez Nájera et coll.* (application par le Mexique de sa législation de l'environnement en rapport avec le bassin Lerma-Chapala-Santiago-Pacifique). Communication reçue le 23 mai 2003.

Le Secrétariat est en train d'examiner ces communications afin de déterminer si elles satisfont aux critères du paragraphe 14(1), et, dans l'affirmative, si elles justifient la demande d'une réponse à la Partie visée, en vertu du paragraphe 14(2).

Historique des communications

L'examen des vingt-six communications qui suivent a pris fin pour les raisons énoncées :

Douze communications ont été rejetées parce qu'elles ne justifiaient pas un plus ample examen aux termes des paragraphes 14(1) ou 14(2) :

- **Chouette tachetée** – SEM-95-001/ Biodiversity Legal Foundation et coll.
- **Logging Rider** – SEM-95-002/ Sierra Club et coll.
- **Aage Tottrup** – SEM-96-002/ Aage Tottrup
- **CEDF** – SEM-97-004/ Canadian Environmental Defence Fund
- **Biodiversité** – SEM-97-005/ Animal Alliance of Canada et coll.
- **Guadalajara** – SEM-98-001/ Instituto de Derecho Ambiental, A.C., et coll.
- **Ortiz Martínez** – SEM-98-002/ Ortiz Martínez
- **Molymex I** – SEM-00-001/ Rosa María Escalante de Fernández
- **Jamaica Bay** – SEM-00-003/ Hudson River Audubon Society of Westchester, Inc., et coll.
- **AAA Packaging** – SEM-01-002
- **Dermet** – SEM-01-003/ Mercerizados y Teñidos de Guadalajara, S.A.
- **Alca-Iztapalapa** – SEM-02-005/ Ángel Lara García.

L'examen de deux communications a pris fin en vertu de l'alinéa 14(3)a) :

- **Methanex** – SEM-99-001/ *Methanex Corporation*
- **Neste Canada** – SEM-00-002/ *Neste Canada Inc.*

L'examen de cinq communications a pris fin en vertu du paragraphe 15(1) :

- **Oldman River I** – SEM-96-003/ The Friends of the Oldman River
- **Lac de Chapala** – SEM-97-007/ Instituto de Derecho Ambiental
- **Cytrar** – SEM-98-005/ Academia Sonorense de Derechos Humanos
- **Grands Lacs** – SEM-98-003/ Department of the Planet Earth et coll.
- **Aéroport de la ville de Mexico** – SEM-02-002/ Jorge Rafael Martínez Azuela et coll.

Une communication a été retirée par ses auteurs :

- **Fort Huachuca** – SEM-96-004/ The Southwest Center for Biological Diversity et coll.

Quatre dossiers factuels ont été constitués et rendus publics :

- **Cozumel** – SEM-96-001/ Comité para la Protección de los Recursos Naturales, A.C., et coll.
- **BC Hydro** – SEM-97-001/ B.C. Aboriginal Fisheries Commission et coll.
- **Metales y Derivados** – SEM-98-007/ Environmental Health Coalition et coll.
- **Oiseaux migrants** – SEM-99-002/ Alliance for the Wild Rockies et coll.

Le Conseil a rejeté deux communications aux termes du paragraphe 15(2) à la suite d'un avis du Secrétariat estimant qu'elles justifiaient la constitution d'un dossier factuel :

- **Fermes porcines du Québec** – SEM-97-003/ Centre québécois du droit de l'environnement et coll.
- **Cytrar II** – SEM-01-001/ Academia Sonorense de Derechos Humanos, A.C., Domingo Gutiérrez Mendivil

9 Rapport sur l'accès du public à l'information environnementale

Le Secrétariat a commandé ce rapport afin de donner suite aux engagements que le Conseil a pris, en octobre 1995, dans le cadre d'un exposé de principes énoncé dans sa résolution n° 95-08, intitulée *Accès du public à l'information environnementale*. La deuxième édition du rapport intitulé *Accès du public à l'information environnementale que détiennent les pouvoirs publics – Rapport sur les lois, les politiques et les pratiques nord-américaines*, que le Secrétariat a publié en février 2003, donne suite à une demande que lui a formulée le Conseil au cours de sa session ordinaire de juin 2001. Celle-ci consistait à établir un résumé des règlements régissant la confidentialité au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays en vue de donner au Mexique des exemples dans ce domaine. Le résumé de ces règlements, ou des dérogations en matière de divulgation de l'information, se trouve dans la dernière section de chaque rapport national.

10 Partenariats

10.1 Programme d'action régional et démonstration de solutions de rechange au DDT pour lutter contre le paludisme au Mexique et en Amérique centrale

La CCE partage avec les sept pays d'Amérique centrale les résultats obtenus au cours de la mise en œuvre du PARNA relatif au DDT au Mexique. Ces activités sont financées par la CCE et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM); l'OPS sert d'organisme d'exécution et le PNUE d'organisme de mise en œuvre. On prévoit que le FEM versera sous peu une contribution additionnelle de 6,6 millions de dollars américains pour appuyer principalement la mise sur pied de neuf projets pilotes dans les sept pays d'Amérique centrale et au Mexique.

En vue d'entreprendre le projet, le PNUE a demandé à chaque pays participant et à la CCE de lui faire parvenir une lettre d'engagement officielle indiquant les ressources financières dont ils disposent pour ce projet. La CCE a satisfait à cette exigence en informant le PNUE qu'elle versera une contribution d'au moins 200 000 \$US afin d'assurer le fonctionnement du projet pendant toute sa durée. Celui-ci est censé débiter au milieu de l'année 2003.

Parachevée à la fin de février, une ébauche de rapport d'étape de la mise en œuvre du PARNA sur le DDT a été soumise à l'examen du Groupe de travail sur la GRPC afin qu'il l'approuve au cours de sa réunion du mois de mai. Compte tenu des résultats obtenus au cours de la mise en œuvre de ce PARNA, l'approbation du rapport d'étape pourrait mettre fin aux activités du groupe de mise en œuvre connexe, car le but ultime de ce PARNA, à savoir réduire l'exposition des humains et de l'environnement au DDT,

pourrait être atteint dans le cadre du projet du FEM. Il est prévu qu'en raison des travaux accomplis par ce groupe de mise en œuvre et de l'expérience qu'il a acquise, il apporte son aide au projet du FEM au cours de sa réalisation.

La vidéo sur le programme d'élimination du DDT au Mexique, qui a été présentée au cours de la réunion des ministres de la Santé et de l'Environnement des Amériques, en mars 2002, a également été présentée au cours de diverses réunions au Mexique et dans d'autres pays (notamment la Jamaïque et le Costa Rica, ainsi qu'aux Nations Unies), et d'autres personnes en Inde et en Afrique voudraient également en obtenir une copie. Le Mexique a reçu récemment une lettre du Bureau régional pour l'Afrique de l'OMS exprimant également son intention de partager des expériences dans le cadre du projet du FEM, car des pays africains ont entrepris la création d'un fonds pour réaliser un projet analogue à celui que finance le FEM au Mexique et en Amérique centrale. Cet échange pourrait permettre de faire connaître l'expérience qu'a acquise le Mexique dans l'élimination du DDT comme moyen de lutter contre le paludisme.

10.2 Projet de renforcement des capacités pour une étude de biosurveillance des POP et des métaux destinée à déterminer les populations à risque et les points névralgiques de l'environnement en Amérique du Nord

Le Groupe de travail sur la GRPC a approuvé une proposition de projet de surveillance des concentrations des POP dans le sang humain, qui visera l'Amérique du Nord et l'Amérique centrale. Ce projet pourrait se réaliser en trois volets sur deux ans :

- a) Premier volet : Établissement d'une méthode de biosurveillance.
- b) Deuxième volet : Renforcement des capacités (contrôle de la qualité et méthodes d'analyse des échantillons).
- c) Troisième volet : Travail sur le terrain (échantillonnage, analyse et interprétation des données, établissement de rapports).

La Banque mondiale a convenu de financer ce projet en lui octroyant 100 000 \$US, à partir du Fonds canadien sur les POP, afin de réaliser les premier et deuxième volets du projet; elle a aussi convenu de s'engager à verser ultérieurement un autre montant de 100 000 \$US pour financer le troisième volet. Tous les fonds de la Banque mondiale serviront à financer la partie de ces travaux qui s'effectuera au Mexique. En outre, le programme de travail de la CCE pour 2003 prévoit un montant de 40 000 \$US pour soutenir la réalisation du projet. Un montant indéterminé sera également proposé à cette fin dans le projet de plan de programme de la CCE pour 2004.

Les Parties ont approuvé ce projet et le Secrétariat visera maintenant à signer un protocole d'entente avec la Banque mondiale, ainsi qu'à collaborer avec le Groupe d'étude sur la surveillance et l'évaluation environnementales afin d'établir un calendrier d'exécution détaillé.

10.3 Soutien au Mexique afin de dresser son plan national de mise en œuvre de la Convention de Stockholm sur les POP

Dans le cadre de la Convention de Stockholm sur les POP, les pays sont invités à collaborer sur une base régionale afin de mettre en œuvre les dispositions de cette convention. Le Mexique a décidé de confier à la Banque mondiale l'établissement de son plan national de mise en œuvre de la Convention et de la charger de cette mise en œuvre. Des discussions ultérieures entre le Mexique, la Banque mondiale et la CCE ont révélé que cette dernière jouissait d'un important soutien pour agir à titre d'organisme d'exécution. Cette décision souligne le rôle intégrateur que la CCE a joué à l'égard des plans d'action relatifs aux substances toxiques persistantes dans le cadre du projet de GRPC, ainsi que le bien-fondé du processus et de l'infrastructure internes qu'elle a établis, depuis 1995, pour appuyer la réalisation de ce projet. La Banque mondiale a été frappée par la qualité et le caractère exhaustif des travaux accomplis jusqu'à présent dans le cadre du projet de GRPC, et elle voudrait que l'approche des pays nord-américains en matière de coopération régionale serve de modèle dans d'autres régions du monde.

Au départ, la Banque mondiale versera 750 000 \$US pour soutenir ce projet, et il est prévu qu'elle lui octroie jusqu'à 2 000 000 \$US supplémentaires.

Les Parties ont approuvé le projet et des réunions préliminaires se tiennent avec la Banque mondiale, le gouvernement du Mexique et le Secrétariat de la CCE afin de définir les détails de l'élaboration et de l'exécution du projet. Le Secrétariat négociera un protocole d'entente avec la Banque afin d'établir les rôles et les responsabilités dans le cadre de la collaboration des deux organismes. La réalisation fructueuse du projet ouvre la voie à un soutien financier de la Banque mondiale pour d'autres projets de la CCE.

10.4 Protocole d'entente avec le PNUE en vue d'évaluer les priorités à l'égard des substances toxiques persistantes en Amérique du Nord

En 2001, la CCE a conclu un protocole d'entente avec le PNUE déterminant que l'Amérique du Nord constituerait une région, dans le cadre d'efforts déployés à l'échelle mondiale, pour y évaluer les priorités à l'égard des substances toxiques persistantes. Un rapport établi en 2002 cerne les lacunes dans l'information sur ces substances en Amérique du Nord, fait état de nouvelles substances chimiques pouvant susciter des préoccupations et fixe des priorités d'action. Une réunion de spécialistes s'est tenue en octobre 2002 afin d'examiner ce rapport et d'éclairer l'établissement de priorités à l'égard des vingt-sept substances chimiques à l'étude. Une fois parachevé, ce rapport a été transmis, en décembre 2002, aux responsables du Programme des produits chimiques du PNUE, et ceux-ci tiendront compte de ses conclusions dans une évaluation plus large, menée à l'échelle mondiale, qui permettra au FEM de disposer de données scientifiques factuelles pour établir des priorités d'action à l'égard des substances chimiques qui soulèvent des enjeux environnementaux, de même que pour déterminer à quel point les priorités diffèrent d'une région à une autre.

En mars 2003, la CCE a participé à une réunion visant à fixer des priorités à l'échelle mondiale pour ce projet et à exposer l'état des connaissances sur les substances toxiques persistantes en Amérique du Nord, tout en contribuant à l'établissement de priorités d'action à l'égard de ces substances à l'échelle internationale. Dans le cadre du projet de GRPC, il est prévu que le Groupe d'étude sur la sélection des substances se fonde sur l'information contenue dans le rapport nord-américain pour relever des substances pouvant susciter des préoccupations communes en vue de prendre des mesures trilatérales à leur sujet. Le Groupe d'étude sur la surveillance et l'évaluation environnementales peut également s'en servir pour trouver des moyens de combler les lacunes dans le domaine de la surveillance en Amérique du Nord. La CCE a respecté ses engagements à l'égard de ce projet, et son partenariat avec le PNUE s'est avéré très fructueux en donnant lieu à l'établissement d'un rapport pertinent sur l'état des connaissances sur les substances toxiques persistantes en Amérique du Nord. Ce continent joue manifestement un rôle de premier plan à l'égard d'un grand nombre des substances en question, et les relations internationales établies grâce à ce projet se poursuivront et offriront de nouvelles approches pour renforcer la coopération régionale en matière de gestion des substances chimiques.

11 Administration et finances

11.1 Ressources financières

Le Secrétariat a reçu le premier et le deuxième versements de la contribution des États-Unis et du Canada pour 2003. Il s'attend à recevoir du Mexique le restant de sa contribution pour 2002 et le premier versement de celle pour 2003.

La vérification des comptes de 2002 est terminée et la CCE en transmettra les conclusions aux Parties au mois de juin. Pour la deuxième année consécutive, les vérificateurs n'ont formulé aucune recommandation concernant le contrôle interne du Secrétariat.

Par ailleurs, au mois de mai, le Secrétariat a transmis aux Parties les états financiers du premier trimestre de 2003.

11.2 Ressources humaines

M. Spencer Ferron-Tripp a été engagé à titre d'agent des médias et de la sensibilisation.

Le processus de recrutement du chef du secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce s'est terminé par la promotion de M^{me} Chantal Line Carpentier à ce poste.

Le processus de recrutement pour le poste de gestionnaire du même secteur de programme est censé se terminer au début de juin.

Deux processus de recrutement sont en cours pour combler le poste de rédactrice en chef des publications de langue française qu'occupe actuellement M^{me} Raymonde Lanthier, et celui de gestionnaire du programme de GRPC qu'occupe actuellement M. José Carlos Tenorio. Tous deux quitteront leurs fonctions en juillet.

11.3 Bail des locaux de la CCE

Le bail de la CCE se terminera en novembre 2004. Plusieurs analyses de différents aspects des besoins de la CCE en matière de locaux (touchant notamment les finances, la sécurité et la proximité de certaines commodités) sont en cours afin de déterminer laquelle des propositions que le Secrétariat est en train d'étudier s'avère la plus convenable. La CCE se fondera sur ces éléments pour négocier un bail à long terme.

12 Communications et sensibilisation

La stratégie de communication du Secrétariat met l'accent sur le recours à diverses techniques pour informer les publics cibles sur les travaux que réalise la Commission. À titre d'exemple, la CCE a récemment publié le rapport *À l'heure des comptes 2000*, lequel constitue le septième rapport annuel de la série sur les rejets et les transferts de polluants en Amérique du Nord. Ce dernier rapport donne des renseignements détaillés tout en évaluant les données comparables des RRTP nord-américains. Il est affiché sur le site Web de la CCE et permet aux utilisateurs intéressés d'établir leur propre rapport sur les rejets et transferts par État ou par province, tout en constituant un outil important sur le plan médiatique. Les renseignements que fournit le rapport *À l'heure des comptes 2000* ont été repris cette année dans plus de 180 journaux du Canada, du Mexique et des États-Unis, et ses principales conclusions ont également été diffusées par plus de 90 stations de radio et de télévision du continent. Par ailleurs, la CCE a imprimé 3 400 exemplaires des deux volumes du rapport (compendium et données) afin de les distribuer à des particuliers et à des organismes des quatre coins de l'Amérique du Nord.

12.1 Publication et diffusion

La production, la promotion et la distribution des rapports et des publications de la CCE ne cessent de prendre de l'ampleur. Depuis juin 2002, le Secrétariat a élaboré 18 publications d'envergure ainsi que de nombreux documents de travail et d'autres types de documents. La CCE a publié plus de 25 000 exemplaires de ces publications dans les trois langues.

La diffusion des publications de la Commission s'est considérablement accrue en raison des visites de plus en plus nombreuses de son site Web. Au cours de la dernière année, celui-ci a enregistré plus de 1,5 million de visites durant lesquelles les utilisateurs ont téléchargé plus de 170 000 documents. Par ailleurs, la liste d'expédition par courriel a permis de toucher 7 000 personnes. Les visiteurs identifiables étaient principalement des Nord-Américains; cependant, une proportion aussi grande que 20 % des visites provenaient de l'extérieur du continent, ce qui révèle aussi bien la valeur de l'information qu'offre le site que le degré d'attrait de la CCE à partir de régions éloignées. Afin de veiller à ce que le site Web offre le meilleur accès possible à l'information qu'il contient, la CCE est en train d'y apporter des améliorations importantes, notamment une nouvelle fonction de recherche et une meilleure présentation des activités et des réalisations du Secrétariat.

L'importance de ce site Web à titre d'outil de publicité et de diffusion s'est concrétisée à l'occasion du deuxième Symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce tenu du 24 au

28 mars. Au cours des semaines qui ont précédé cette activité, les pages spéciales qui lui ont été consacrées ont connu près de 1 000 visites par jour. Ce grand nombre de visites a découlé d'efforts publicitaires particuliers pour promouvoir le Symposium, dont son inclusion dans le calendrier des réunions sur l'environnement et le commerce, et la production et la transmission d'invitations à 3 332 correspondants. Cette invitation a été reproduite sur le site Web (www.cec.org/symposium) dans les messages du serveur de liste et dans le programme des activités, ce qui a permis de lui donner une image de marque uniforme.

12.2 Communiqués

Durant toute l'année, la section des communications a coordonné la diffusion d'une série d'annonces sur les publications, les programmes et les réunions du Secrétariat, tout en continuant à diffuser de l'information générale sur les activités de la Commission et du CCPM. Afin de mieux renseigner les intervenants et le public, le Secrétariat a amélioré ses outils de présentation, notamment une nouvelle brochure et un nouveau dépliant sur la CCE ainsi qu'un certain nombre de feuillets d'information sur ses programmes et projets. Parmi ses réalisations récentes, la section des communications compte la diffusion médiatique la plus étendue de l'histoire des rapports *À l'heure des comptes*. Les principaux communiqués comprennent les suivants :

2 juin 2003

La CCE reçoit une communication concernant le bassin Lerma-Chapala-Santiago-Pacifique

La CCE a reçu, le 23 mai dernier, une communication présentée par la Fundación Lerma-Chapala-Santiago-Pacífico et plusieurs autres organisations non gouvernementales, dans laquelle il est allégué que le Mexique omet d'assurer l'application efficace de sa législation de l'environnement en rapport avec le bassin Lerma-Chapala-Santiago-Pacifique.

16 mai 2003

La CCE reçoit une communication concernant le projet de quai à Cancún

La CCE a reçu, le 14 mai dernier, une communication présentée par M. Alfonso Ciprés Villareal, président du *Movimiento Ecologista Mexicano, A.C.*, au nom de divers groupes de défense de l'environnement, deux universitaires et un citoyen, dans laquelle il est allégué que le Mexique omet d'assurer l'application efficace de sa législation de l'environnement en rapport avec l'autorisation en matière d'impacts environnementaux relative à un projet de quai sur la Riviera Maya, dans l'état de Quintana Roo.

16 mai 2003

Le Secrétariat de la CCE présente son plan général de travail relatif à la constitution du dossier factuel concernant la communication Tarahumara (SEM-00-006)

Aujourd'hui, le Secrétariat de la CCE a fourni aux Parties à l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) le plan général de travail relatif à la constitution du dossier factuel concernant la communication Tarahumara (SEM-00-006).

2 mai 2003

Diffusion des recommandations pour l'établissement d'indicateurs de la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord en vue de recueillir les observations du public

Le Secrétariat de la CCE a publié aujourd'hui un document intitulé *Recommandations pour l'établissement d'indicateurs de la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord*, préparé par le groupe directeur chargé de l'établissement de ces indicateurs.

24 avril 2003

La CCE publie un dossier factuel en rapport avec l'application de la loi américaine sur les oiseaux migrateurs

La CCE a rendu public aujourd'hui un dossier factuel concernant des allégations selon lesquelles les États-Unis n'ont pas assuré l'application efficace de la *Migratory Bird Treaty Act* (MBTA, Loi sur le Traité concernant les oiseaux migrateurs) en rapport avec des activités d'exploitation forestière qui ont causé la mort de grands hérons et entraîné la destruction de nids de balbuzards en 1995 et 1996.

17 avril 2003

Augmentation de 32 % des émissions polluantes déclarées par 15 000 établissements industriels

Selon la CCE, il est fort probable que l'usine de fabrication, de production d'électricité ou d'élimination des déchets de votre région rejette davantage de substances chimiques toxiques dans l'environnement qu'auparavant.

Le 7 février 2003

Réunion sur les énergies renouvelables avec des dirigeants d'entreprises multinationales et d'organismes gouvernementaux

Des dirigeants d'entreprises comme Dupont et Volkswagen font partie des représentants d'une douzaine de sociétés multinationales qui se sont rassemblés aujourd'hui pour discuter des énergies renouvelables.

Le 23 janvier 2003

Diffusion du mandat relatif à l'étude sur le maïs en vue de recueillir les commentaires du public

Le Secrétariat de la CCE a publié aujourd'hui le mandat qui guidera l'élaboration d'un rapport sur les effets du maïs transgénique au Mexique. Le public peut maintenant prendre connaissance de ce mandat et transmettre ses commentaires à la Commission.

Le 8 janvier 2003

Le fonds pour l'environnement de la CCE diffuse un appel de propositions à l'échelle du continent

La CCE a diffusé aujourd'hui un appel de propositions en vue de subventionner des projets communautaires portant sur la surveillance et l'évaluation environnementales en rapport avec la santé humaine.

Le 15 décembre 2002

Un nouveau rapport présente des données environnementales dans le contexte de l'ALÉNA

À la veille du 10^e anniversaire de la signature de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), qui a eu lieu le 17 décembre 1992, la CCE a rendu public aujourd'hui un rapport décrivant certains des effets de l'ALÉNA sur l'environnement.

19 septembre 2002

Les résultats préliminaires d'une étude sur la contamination de l'environnement dans l'État de Zacatecas, au Mexique, justifient la poursuite des recherches en raison des préoccupations que soulève le mercure

Les résultats préliminaires d'un programme d'analyse d'échantillons de sol et de végétation dans la région de Zacatecas, au Mexique, confirment la présence de métaux lourds et justifient la poursuite des recherches pour déterminer les répercussions de cette contamination sur la santé publique et l'environnement dans la région.

24 juillet 2002

La CCE octroie des subventions à des projets communautaires axés sur l'énergie

Les subventions annoncées aujourd'hui par la CCE serviront à promouvoir l'utilisation de séchoirs à café solaires dans les régions rurales du Mexique, la production d'énergie éolienne au Canada et l'efficacité énergétique aux États-Unis.

12.3 Rapports annuels visés au paragraphe 12(1) de l'ANACDE

En décembre 2002, le Comité permanent général a approuvé un calendrier d'exécution révisé de ce rapport, y compris des éléments concernant l'établissement des rapports nationaux par les Parties, dans le but d'accélérer l'établissement et la diffusion de ces rapports annuels et de réduire le retard accumulé à l'égard des rapports de 2000, 2001 et 2002.

Conformément au calendrier approuvé, la CCE a pu diffuser le rapport annuel de 2000 en février 2003. Le 5 mars suivant, elle a soumis le rapport annuel de 2001 à l'examen des Parties et elle publiera le rapport annuel de 2002 lorsqu'elle aura reçu et traduit les rapports nationaux.

Washington, D.C., le 25 juin 2003

RÉSOLUTION DU CONSEIL N° 03-07

Adoption du Plan stratégique concerté pour la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord, élaboré par la Commission de coopération environnementale

LE CONSEIL :

RECONNAISSANT que les milieux de vie du Canada, du Mexique et des États-Unis sont à la fois étroitement liés et interdépendants en raison des espèces migratrices et des écosystèmes transfrontaliers que ces trois pays partagent;

CONSCIENT que la diminution de la biodiversité en général a des répercussions en cascade sur les espèces, les écosystèmes et l'économie, en premier lieu à l'échelle locale et ensuite aux échelles nationale et continentale;

FAISANT VALOIR les objectifs énoncés aux alinéas 1c) et 1f) de l'*Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE)*, soit « intensifier la coopération entre les Parties en vue de mieux assurer la conservation, la protection et l'amélioration de l'environnement, y compris la flore et la faune sauvages » et « renforcer la coopération en vue de l'élaboration et de l'amélioration des lois, réglementations, procédures, politiques et pratiques environnementales »;

CONSTATANT la nécessité d'instaurer une stratégie nord-américaine à long terme, globale et concertée en vue de conserver la biodiversité et de veiller à ce qu'elle soit utilisée de façon durable;

RECONNAISSANT EN OUTRE que le Plan stratégique concerté pour la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord, élaborée par la Commission de coopération environnementale (CCE) (« le Plan stratégique de la CCE sur la biodiversité »), servira à orienter le Conseil et les responsables du secteur de programme connexe de la Commission;

NOTANT les efforts que déploient les Parties en collaborant à des activités concertées de conservation de la biodiversité et le bien-fondé de prendre des mesures fructueuses dans ce sens à l'échelle continentale;

TENANT COMPTE des activités antérieures et actuelles de la CCE, des accords bilatéraux entre les Parties, des accords multilatéraux auxquels le Canada, le Mexique et les États-Unis sont parties, ainsi que des travaux que mènent des organismes internationaux et nationaux compétents afin de renforcer la coopération en matière de conservation de la biodiversité;

RECONNAISSANT les conseils éclairés du Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité (GTCB) dans l'établissement du Plan stratégique de la CCE sur la biodiversité et l'utile contribution d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, de collectivités autochtones et locales, du milieu universitaire et du secteur privé;

CONSIDÉRANT la possibilité que l'Amérique du Nord joue un rôle de chef de file mondial en élaborant des approches concertées afin de donner suite aux préoccupations qu'éprouvent collectivement les trois pays à l'égard de la biodiversité;

PAR LES PRÉSENTES :

ADOpte le Plan stratégique de la CCE sur la biodiversité, qui inclut le mandat du GTCB, dans l'intention de favoriser une optique continentale intégrée et concertée de conservation et d'utilisation durable des ressources biologiques; de contribuer au maintien de l'intégrité des écorégions de l'Amérique du Nord; de promouvoir, dans les trois pays, des moyens de conservation de la biodiversité ainsi que des activités intersectorielles concertées qui contribuent à réduire et à atténuer les menaces auxquelles font face les espèces et les écosystèmes que ces pays partagent à l'échelle du continent;

APPUIE les efforts concertés que prévoit le Plan stratégique de la CCE sur la biodiversité dans le cadre des six objectifs suivants :

1. Promouvoir la conservation et la gestion concertées des régions ayant une importance écologique en Amérique du Nord.
2. Promouvoir la conservation des espèces migratrices et transfrontalières et d'autres espèces nord-américaines désignées par les Parties.
3. Faciliter la mise en commun des données et des informations à l'échelle continentale et promouvoir la surveillance et l'évaluation intégrées afin de mieux comprendre l'état de la biodiversité en Amérique du Nord.
4. Faciliter la communication et le réseautage, de même que la détermination et le partage des pratiques exemplaires, des priorités et des occasions de sensibilisation et de formation.
5. Promouvoir des mesures concertées en vue de contrer les menaces qui pèsent sur les écosystèmes, les habitats et les espèces de l'Amérique du Nord.

6. Recenser et évaluer les occasions que présente le commerce régional au plan de la collaboration en faveur de la conservation de la biodiversité et de l'utilisation durable des ressources biologiques. PRESCRIT au Secrétariat de la CCE de coordonner la recherche de partenaires, de fonds supplémentaires et d'opinions diverses en vue de la mise en œuvre du Plan stratégique, tout en tenant le GTCB au courant des progrès qu'il accomplit à tous ces égards;

RECONNAÎT l'importance des connaissances des collectivités autochtones et locales, de même que du rôle de ces collectivités en ce qui a trait à la mise en œuvre du Plan stratégique de la CCE sur la biodiversité, et encourage le Secrétariat de la CCE et le GTCB à examiner des mécanismes novateurs qui concilient la conservation de la biodiversité et les modes de vie traditionnels et les besoins de ces collectivités.

ADOPTÉE PAR LE CONSEIL :

David Anderson
Gouvernement du Canada

Victor Lichtinger
Gouvernement des États-Unis du Mexique

Christine Todd Whitman
Gouvernement des États-Unis d'Amérique

Washington, D.C., le 25 juin 2003

RÉSOLUTION DU CONSEIL N° 03-08

Promotion de la gestion écologique et du suivi des déchets dangereux destinés à l'élimination finale et des matières et déchets dangereux destinés à la récupération ou au recyclage

LE CONSEIL :

RECONNAISSANT que la gestion et le transport inadéquats ou non sécuritaires des déchets dangereux destinés à l'élimination finale ainsi que des matières et déchets dangereux destinés à la récupération ou au recyclage peuvent entraîner des risques importants pour la santé humaine et l'environnement;

CONSCIENT de l'ampleur des échanges de ces déchets dangereux et de ces matières et déchets recyclables dangereux aux échelles internationale et nord-américaine;

RECONNAISSANT EN OUTRE les travaux d'envergure qu'ont entrepris l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Secrétariat de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination afin d'élaborer des principes de gestion écologique;

CONSTATANT les efforts que déploie le Groupe de travail sur les déchets dangereux de la Commission de coopération environnementale en vue de trouver des moyens d'améliorer la gestion et le suivi des déchets dangereux destinés à l'élimination finale et des matières et déchets dangereux destinés à la récupération ou au recyclage en Amérique du Nord;

AFFIRMANT EN OUTRE qu'il souhaite recevoir des suggestions de la part des organismes gouvernementaux, du secteur privé, des organisations non gouvernementales et du milieu universitaire en matière de gestion écologique et de suivi transfrontalier;

PAR LES PRÉSENTES :

DÉCIDE de poursuivre la mise au point d'approches compatibles, pour les trois Parties, de la gestion écologique des déchets dangereux destinés à l'élimination finale et des matières et déchets dangereux destinés à la récupération ou au recyclage, dans le but d'améliorer le suivi transfrontalier de ces déchets et de ces matières et déchets recyclables en Amérique du Nord;

DÉCIDE EN OUTRE de se concentrer, en premier lieu, sur des flux particuliers de déchets dangereux et de matières et déchets recyclables dangereux qui suscitent des préoccupations communes dans les trois pays;

PRESCRIT au Secrétariat de travailler de concert avec les Parties aux fins suivantes :

1. Relever les flux de déchets dangereux d'importance prioritaire qui suscitent des préoccupations communes en Amérique du Nord, à l'égard desquels les Parties pourraient renforcer les méthodes de gestion écologique applicables au transport transfrontalier et à l'élimination de ces déchets, tout en tenant compte, au moment de l'élaboration de ces méthodes, des écarts pertinents entre les lois qui les régissent dans les trois pays.
2. Relever les flux de matières et de déchets recyclables dangereux d'importance prioritaire qui suscitent des préoccupations communes en Amérique du Nord, à l'égard desquels les Parties pourraient renforcer les méthodes de gestion écologique applicables au transport transfrontalier et à la récupération ou au recyclage de ces matières et déchets, tout en tenant compte, au moment de l'élaboration de ces méthodes, des écarts pertinents entre les lois qui les régissent dans les trois pays.
3. Poursuivre l'étude des techniques et des systèmes qui sont actuellement envisagés pour exercer un suivi de ces déchets dangereux et de ces matières et déchets recyclables dangereux en Amérique du Nord, et ce, en vue de relever les entraves à l'interfonctionnement de ces systèmes, d'améliorer l'échange d'information et de mettre en place des systèmes automatisés afin de suivre les mouvements transfrontaliers de ces déchets et matières sur le continent.
4. Cerner les besoins de renforcement des capacités du Mexique en ce qui a trait à la gestion écologique et au suivi des déchets dangereux destinés à l'élimination finale et des matières et déchets dangereux destinés à la récupération ou au recyclage.
5. Tenir un atelier public, en collaboration avec le Comité consultatif public mixte de la CCE, sur la gestion et le suivi de ces déchets dangereux et de ces matières et déchets

recyclables dangereux en Amérique du Nord afin de donner aux entités réglementées des trois pays l'occasion de participer aux discussions et afin de solliciter l'opinion d'autres intervenants intéressés.

6. Relever et évaluer d'autres possibilités de collaboration dans le but d'améliorer et de renforcer la gestion écologique des déchets dangereux destinés à l'élimination finale et des matières et déchets dangereux destinés à la récupération ou au recyclage en Amérique du Nord, ainsi que le suivi des mouvements transfrontaliers de ces déchets et matières.

ADOPTÉE PAR LE CONSEIL :

David Anderson
Gouvernement du Canada

Victor Lichtinger
Gouvernement des États-Unis du Mexique

Christine Todd Whitman
Gouvernement des États-Unis d'Amérique

Washington, D.C., le 25 juin 2003

RÉSOLUTION DU CONSEIL N° 03-09

Prolongation du mandat du Comité consultatif d'experts sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord

LE CONSEIL :

FAISANT VALOIR son intention de travailler de façon concertée afin de mieux protéger la santé des enfants des menaces environnementales;

PRENANT NOTE avec satisfaction des avis que lui a formulés le Comité consultatif d'experts sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord (le « Comité consultatif d'experts ») depuis sa création, en 2001;

NOTANT EN OUTRE qu'il a décidé, en vertu de sa résolution n° 02-06, d'examiner, tous les deux ans, les progrès réalisés dans la mise en œuvre du *Programme de coopération sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord* (le « Programme de coopération ») et d'évaluer la pertinence des activités planifiées à la lumière des nouvelles connaissances acquises;

PAR LES PRÉSENTES :

PROLONGE le mandat du Comité consultatif d'experts jusqu'en septembre 2004;

INCITE le Comité consultatif d'experts à continuer de participer activement à l'exécution de tous les projets prévus dans le Programme de coopération et aux autres travaux connexes de la Commission de coopération environnementale;

INVITE le Comité consultatif d'experts, lorsqu'il lui formule des avis, à axer tout particulièrement ses efforts sur :

- le développement du projet sur les indicateurs concernant la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord;
- le programme de gestion rationnelle des produits chimiques, notamment le Plan d'action régional nord-américain relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales;

INVITE ÉGALEMENT le Comité consultatif d'experts à travailler de concert avec les Parties en vue d'établir le rapport au Conseil, qu'il est prévu de publier en 2004, sur l'examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme de coopération.

ADOPTÉE PAR LE CONSEIL :

David Anderson
Gouvernement du Canada

Victor Lichtinger
Gouvernement des États-Unis du Mexique

Christine Todd Whitman
Gouvernement des États-Unis d'Amérique

**X^e session ordinaire du Conseil
de la Commission de coopération environnementale de l'Amérique du Nord**

Compte rendu des interventions faites au cours de la séance publique

**Le 24 juin 2003
Washington, D.C.**

AVERTISSEMENT : Malgré le soin avec lequel le présent compte rendu a été établi, il est possible qu'il ne rapporte pas fidèlement les propos des personnes citées, car celles-ci ne l'ont ni examiné ni approuvé.

L'administratrice de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis, M^{me} Christine Todd Whitman, souhaite à l'assistance la bienvenue à Washington ainsi qu'à la partie publique de la session du Conseil. Elle donne un aperçu de certains points que le Conseil a examinés un peu plus tôt dans la journée, notamment le Plan stratégique concerté pour la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord; la gestion écologique et le suivi des déchets dangereux, y compris le relevé des flux de déchets dangereux qui suscitent des préoccupations communes et l'instauration d'un système de suivi amélioré; la compilation d'un premier ensemble d'indicateurs concernant la santé des enfants et l'environnement; l'ébauche du Plan d'action régional nord-américain (PARNA) relatif aux dioxines et furanes et à l'hexachlorobenzène, dont l'examen du public durant soixante jours a été approuvé récemment par le Conseil.

Le président du Comité consultatif public mixte (CCPM), **M. Gustavo Alanís Ortega**, qui préside la séance, indique aux représentants du public qu'ils disposent d'une occasion exceptionnelle de s'adresser directement au Conseil et explique de quelle manière se dérouleront les exposés de cinq minutes.

L'environnement, l'économie et le commerce

M. Rawle W. Cameron, de l'*Environmental Performance Foundation* (EPF) du Canada, une fondation sans but lucratif qui trouve des solutions pour les entreprises et les collectivités en matière d'environnement, fait état du programme EPF Mobility qui permet de répondre à des questions de développement durable, notamment la façon de continuer à prospérer, à améliorer la qualité de vie et à protéger les ressources naturelles et les écosystèmes. Il précise que l'EPF réalise ces travaux en se fondant sur des principes qui redéfinissent la relation de l'être humain avec l'environnement — application de solutions durables qui s'intègrent dans la vie quotidienne — et qui façonnent la manière dont les consommateurs et les décideurs percevront dorénavant cette relation. M. Cameron affirme que la société est présentement confrontée à des risques importants en matière de santé en raison des problèmes environnementaux et que l'on doit prendre ces risques en compte lorsqu'on évalue les impacts environnementaux. À titre d'exemple, il indique que l'Ontario connaît actuellement un réchauffement annuel de température de l'ordre de 3 à 8 degrés Celsius [*sic*] en moyenne, de même que des conditions atmosphériques inhabituelles qui ont des effets sur les écosystèmes. Selon l'*Ontario Medical Association* (Association médicale de l'Ontario), en 2000, cette province a connu 1 900 décès prématurés qui peuvent avoir un lien direct avec la pollution atmosphérique. Elle a aussi

enregistré 9 800 hospitalisations, 13 000 consultations dans les salles d'urgence et 46 millions de cas de maladie qui ont entraîné durant l'année des pertes économiques de 10 milliards de dollars et des frais de soins de santé de 600 millions de dollars. M. Cameron ajoute que l'accroissement des déplacements entre les pays au cours de la dernière décennie a provoqué une augmentation notable des émissions de gaz d'échappement des véhicules et des gaz à effet de serre, et un nombre accru de maladies respiratoires et de problèmes de santé connexes. Le Canada se situe au deuxième rang pour ce qui est de la quantité d'émissions de dioxyde de carbone par habitant, juste après les États-Unis. Il mentionne que pour corriger cette situation, il faudrait redéfinir notre relation avec l'environnement et adopter une nouvelle ligne de conduite fondée sur le changement et l'amélioration continue. Dans le cadre du programme EPF Mobility, la Fondation entreprendra une étude afin de déterminer les tendances de consommation actuelles et futures en matière de santé, ainsi qu'en ce qui a trait au milieu naturel et au marché des véhicules à carburant de remplacement, en mettant l'accent sur la sensibilisation des consommateurs pour que ceux-ci puissent faire un changement de cap éclairé lorsqu'ils choisissent un nouveau véhicule. M. Cameron conclut en précisant que le message que diffusera la Fondation pour modifier la perception des consommateurs à l'égard de ces produits de remplacement ne sera pas ambigu : « En achetant des véhicules à énergie propre, nous pouvons contribuer à réduire le réchauffement climatique à l'échelle mondiale et à améliorer la santé, l'économie et le milieu naturel. »

M. César Treviño, de l'*International Green Building Challenge* (IGBC), une organisation non gouvernementale (ONG) internationale présente dans 21 pays, explique que les activités de cette ONG visent à promouvoir l'application du principe de durabilité dans la construction. Tout en mentionnant que ce secteur compte pour 40 pour 100 de l'énergie primaire consommée dans le monde entier, ce qui a des répercussions sur l'énergie, l'eau, la santé, la qualité de l'air, la flore et la qualité de vie, il soutient qu'en général, le secteur industriel des trois pays a fait preuve de très peu de sensibilité à l'égard de l'environnement dans ses activités. Il précise que la construction durable est liée à trois éléments du développement durable, soit l'écologie, l'économie et la société, et que l'IGBC vise à instaurer l'efficacité en matière de consommation d'eau ainsi que l'utilisation de matériaux de construction appropriés. M. Treviño affirme qu'il faut apporter de tels changements en instaurant des systèmes politiques, économiques et sociaux dans lesquels les valeurs, la religion et la science ont un rôle à jouer. Par ailleurs, la législation, les codes du bâtiment, les règlements de construction et les incitatifs fiscaux constituent des instruments efficaces pour instaurer des politiques préconisant la construction durable. Il est possible d'appliquer de nouvelles politiques aux échelons national, régional et municipal, de même qu'à l'échelon qui s'avère le plus novateur, celui des chantiers de construction. Il indique que l'IGBC suggère de commencer par établir un cadre de travail concerté en vue d'élaborer des normes et des codes d'évaluation de l'environnement et de l'efficacité énergétique dans les trois pays, en se concentrant sur l'énergie, l'eau et les matériaux de construction. La première recommandation de l'IGBC consiste à établir un rapport sur les normes et règlements environnementaux applicables au secteur de la construction des trois pays afin de relever les priorités, d'axer l'attention sur des questions trilatérales et de cerner les éléments qui pourraient entraver l'application fructueuse du principe de durabilité. La deuxième recommandation vise à constituer une base de données commune des produits et services écologiques offerts dans le domaine de la construction en relation avec le présent programme de travail de la CCE. La troisième recommandation est destinée à intégrer les variables de la construction durable dans les systèmes de gestion de l'environnement qui ont été mis au point pour favoriser l'accroissement

de la performance environnementale. Cela permettrait d'uniformiser la manière d'élaborer les politiques et d'appliquer les lois, en plus d'améliorer la qualité de vie et la productivité ainsi que l'information et la sensibilisation du public. M. Treviño conclut en déclarant que la CCE pourrait servir de catalyseur dans le cadre des efforts et des activités internes et externes visant à trouver de nouveaux débouchés financiers et à perfectionner les compétences au sein du secteur industriel.

M. Arthur Manuel, de l'*Indigenous Network on Economies and Trade*, un organisme qui représente les peuples autochtones de Colombie-Britannique et leurs aînés, donne un aperçu des diverses questions conflictuelles auxquelles se consacre cet organisme, notamment sa tentative de mettre un terme au projet d'expansion du Sun Peaks Ski Resort, près de Kamloops, qui appartient à des intérêts japonais. M. Manuel mentionne également que son organisme a participé à la nouvelle répartition des tenures forestières, notamment aux pourparlers entourant le différend entre le Canada et les États-Unis au sujet du bois d'œuvre résineux. Il indique en outre que, malgré une farouche opposition, l'Organisation mondiale du commerce et la Commission du libre-échange (CLÉ) ont accepté que son organisme dépose des mémoires d'intervenants désintéressés. Ces mémoires visaient principalement à faire valoir les intérêts prioritaires des Autochtones, aussi appelés titres ancestraux dans la législation canadienne. M. Manuel affirme qu'il est essentiel que la société accorde davantage d'importance à ces titres et à l'opinion des aînés autochtones à l'égard des terres et des ressources. À son avis, les Autochtones pourraient être considérés comme des vestiges du passé et être marginalisés par le courant économique, mais si c'est le cas, l'ensemble de la société deviendra un vestige. Il affirme que les connaissances des Autochtones, qui utilisent encore les ressources de la terre, pourraient constituer un élément déterminant pour la société et permettre d'établir si celle-ci protège ou non la biodiversité. Au Canada, les Autochtones sont au nombre des personnes les plus pauvres et ils dépendent encore de la chasse et de la pêche pour s'alimenter. Lorsqu'ils sont obligés de faire appel à l'aide sociale, on doit considérer ce phénomène comme un indice de détérioration de l'environnement, le plus souvent à cause des activités industrielles. On doit mieux saisir la richesse du savoir des Autochtones et intégrer leurs connaissances et leur mode vie traditionnels dans les valeurs, les activités et les pratiques commerciales, tout en conciliant ces intérêts afin de trouver l'équilibre nécessaire pour protéger l'environnement nord-américain. M. Manuel prévient que si l'on n'agit pas de cette façon, on détruira le fondement même de notre existence : l'abondance des ressources. Soulignant que l'industrie forestière britanno-colombienne exploite maintenant des forêts de seconde venue, il soutient que le reboisement ne constitue pas une solution, car ce processus détruit le milieu naturel où croissent les plantes que les Autochtones utilisent à des fins traditionnelles. Des plantes vulnérables disparaissent et il faut comprendre que les coupes à blanc et le reboisement ne sont pas des pratiques viables. Les populations locales, y compris les peuples autochtones, doivent participer au contrôle des grands intérêts forestiers, et la collectivité internationale doit contribuer à un ajustement dans ce domaine. Il faut permettre aux Autochtones des trois pays de jouer un rôle plus marqué afin d'instaurer un équilibre. M. Manuel conclut en déclarant qu'à mesure que l'on ouvre les zones vierges du nord de l'Ontario à l'exploitation forestière et que l'on construit des routes, on détruit des terres autochtones, et que cela doit cesser.

La conservation de la biodiversité

M. Rurik List, de l'organisme *Agrupación Doda de Chihuahua*, au Mexique, exprime quelques idées et préoccupations quant à l'importance des prairies pour la conservation des espèces terrestres. Par leur fertilité, les prairies ont largement contribué à l'économie de chacun des trois pays. L'agriculture a pris une telle expansion sur le continent que celui-ci est devenu le grenier de l'univers. Les prairies sont également des zones idéales pour y élever du bétail et elles rendent de précieux services écologiques en limitant l'érosion, en permettant à l'eau de s'infiltrer dans la nappe phréatique, en protégeant la biodiversité et en captant le dioxyde de carbone. Par contre, les avantages que procurent les prairies sur le plan économique coûtent très cher à l'environnement, et il s'agit de l'écosystème le plus menacé en Amérique du Nord puisqu'il a perdu entre 20 et 99 pour 100 de sa couverture végétale naturelle. Sa diversité florale a fait place à la monoculture et au surpâturage, en plus de subir l'expansion des plantes ligneuses et exotiques et le développement urbain. Au cours du siècle dernier, les prairies ont connu une diminution alarmante du nombre d'animaux qui y vivent, notamment les bisons, les loups, les ours et les oiseaux prédateurs. Malgré un léger rétablissement, la faune continue de diminuer. Le cas le plus grave est celui du chien de prairie, dont beaucoup d'autres espèces dépendent du fait qu'il creuse des terriers : la superficie de son aire de répartition a diminué de 98 pour 100. Cette situation a provoqué la disparition du putois d'Amérique, la première espèce de mammifère à disparaître en Amérique du Nord au cours de l'ère moderne. Les prairies offrent une occasion unique de coopération trilatérale en vue de protéger les espèces terrestres, et les trois gouvernements devraient accorder une attention accrue à l'importance que revêtent les prairies et la faune qui y vit. Il est urgent, par exemple, de protéger les espaces où subsistent encore des chiens de prairie et des bisons sauvages. M. List conclut en mentionnant que des organismes et des particuliers des trois pays se sont associés pour coordonner leurs efforts visant à préserver l'intégrité et la viabilité des prairies dans le cadre d'activités environnementales, sociales et économiques.

Les polluants et la santé

M. Terry Fenge, de la Conférence circumpolaire inuit (CCI), explique qu'au-delà de bien d'autres enjeux, le changement climatique et la pollution transfrontière constituent deux importants problèmes internationaux auxquels sont confrontés les 100 000 Inuits qui vivent dans le nord du Canada et en Alaska. M. Fenge mentionne que le temps dont il dispose ne lui permettant pas de traiter de ces deux problèmes de façon approfondie, il ne traitera que du second. Il explique qu'en raison du transport à grande distance des polluants organiques persistants (POP) et du mercure vers le nord, de même que de leur bioaccumulation et bioamplification dans la chaîne alimentaire, les Inuits, particulièrement les femmes, ingèrent de fortes concentrations de polluants, avec les conséquences que cela suppose en matière de santé publique. Pour les Inuits, le problème que soulève la pollution n'est pas seulement une question d'environnement ou de santé publique, mais aussi de survie culturelle. Il est donc très important que les gouvernements qui ne l'ont pas encore fait ratifient les accords internationaux connexes, plus particulièrement la Convention de Stockholm de 2001 et le Protocole d'Aarhus de 1998 à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance de la Commission économique européenne des Nations Unies. M. Fenge demande à M^{me} Whitman à quel moment les États-Unis entendent ratifier la Convention de Stockholm. Il s'enquiert également des critères sur lesquels les gouvernements s'appuieront pour ajouter de nouvelles substances aux douze qui

sont déjà visées par la Convention de Stockholm, tout en mentionnant que les Inuits estiment nécessaire que ces critères aient pour fondement des principes de santé publique. Il invite également M^{me} Whitman à donner son avis sur la participation du gouvernement fédéral américain en Alaska en ce qui concerne le financement du programme de surveillance des aliments traditionnels. Après avoir fait remarquer que, pendant plusieurs années, le gouvernement du Canada a financé l'établissement d'une base de connaissances scientifiques dans le cadre du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord, lequel a servi de toile de fond à une grande partie des négociations internationales, il demande au ministre Anderson d'indiquer pour quelle raison son ministère, Environnement Canada, s'est retiré de ce programme et ne lui octroie plus de financement. En ce qui a trait au lindane, M. Fenge saisit l'occasion pour annoncer au Conseil que la CCI a accepté la récente invitation de la CCE à faire partie du Groupe d'étude sur le lindane. Il fait remarquer que, bien que cette substance ne soit pas utilisée dans le Nord, entre 15 et 20 pour 100 des femmes inuites de l'île de Baffin, dans l'est de l'Arctique canadien, en ingèrent davantage que la dose journalière admissible, un phénomène attribuable au fait que cette substance vient du Sud. M. Fenge se dit déçu que la ministre canadienne de la Santé ait refusé, dans le cadre des négociations du Protocole d'Aarhus, de fournir à la CCI une copie de l'évaluation des effets du lindane sur la santé publique sous prétexte que ces renseignements appartenaient au secteur privé. Il mentionne que les ministères fédéraux de l'Environnement et des Affaires indiennes et du Nord canadien ont eux aussi tenté d'obtenir une copie de cette évaluation, mais sans succès. Il suggère qu'un des premiers points à l'ordre du jour de la première réunion du Groupe d'étude sur le lindane consiste à demander au gouvernement du Canada de mettre cette évaluation à la disposition des intéressés. En dernier lieu, M. Fenge fait état des recherches de M. Barry Commoner, parrainées par la CCE, sur le transport atmosphérique de dioxines vers le nord à partir des usines du Sud, recherches qui relient des zones réceptrices du Nord à des sources d'émissions identifiées dans le Sud. Il affirme que ce type de travaux a donné l'occasion à la CCI de prendre part au débat politique à ce sujet en lui permettant d'entrer en communication avec les sources d'émissions contrevenant à la législation. Il qualifie ce modèle de très utile, particulièrement si la CCE désire continuer de collaborer avec les Inuits. M. Fenge conclut en remerciant M^{me} Whitman du travail qu'elle a accompli au cours de son mandat.

Les obligations spécifiques en vertu de l'ANACDE et les autres projets de la CCE

M. Jake Caldwell, de la *National Wildlife Federation* (NWF, Fédération nationale de la faune), mentionne que son organisme est le plus important groupe de défense de l'environnement aux États-Unis et qu'il appuie fortement les activités de la CCE. Il remercie M^{me} Whitman du travail qu'elle a accompli et du grand soutien qu'elle a apporté à la NWF. Il adresse également des remerciements à M. Anderson pour son appui constant, M. Lichtinger pour avoir doté la CCE d'un solide fondement, ainsi que le CCPM et le personnel du Secrétariat. En ce qui a trait à la réforme du chapitre 11 de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) — notamment les rapports d'interprétation des Parties à cet accord —, à la participation du CCPM, à la procédure accélérée ayant donné lieu à la promotion du commerce aux États-Unis, ainsi qu'à la participation de la CLÉ à l'étude des questions relatives au chapitre 11, il presse le Conseil de participer et d'intervenir vigoureusement à tous ces égards. M. Caldwell déclare qu'en raison du peu de relations entre la CLÉ et la CCE, il s'inquiète du fait que les questions que soulève le chapitre 11 puissent réduire à néant les efforts de concertation que déploie la CCE. Faisant remarquer que les ministres de l'Environnement et du Commerce auraient dû se réunir depuis

longtemps, il propose que cette éventuelle réunion porte sur les thèmes suivants : la réforme du chapitre 11; le renforcement des capacités et l'élargissement de la coopération environnementale dans tout l'hémisphère; l'analyse des efforts d'intégration d'éléments environnementaux déployés récemment dans le cadre de la libéralisation du commerce, notamment au cours de l'élaboration des accords de libre-échange entre le Canada et le Chili, entre les États-Unis, le Chili et Singapour, entre le Mexique et l'Union européenne. Quant à l'examen décennal de l'application de l'ALÉNA et de l'ANACDE et aux questions relatives aux articles 14 et 15 de l'ANACDE, il exhorte le Conseil de mettre cet examen en branle en constituant le comité qui en sera chargé. Il fait remarquer que l'examen biennal de l'application de la résolution du Conseil n° 00-09 est également en retard et dit espérer que l'examen décennal permettra de se pencher sur la question des dossiers factuels mis sur une tablette ainsi que sur la nécessité d'instaurer un mécanisme qui accélérerait leur constitution. À propos des récents accords de libre-échange entre les États-Unis et le Chili et entre les États-Unis et Singapour, il affirme que le fait d'en avoir exclu un processus transparent comme celui visé aux articles 14 et 15 de l'ANACDE et d'en avoir approuvé la Partie V, qu'il qualifie d'« acrimonieuse », incitera les partenaires commerciaux à en tirer des conclusions erronées. M. Caldwell termine en invitant le Conseil à promouvoir le processus visé aux articles 14 et 15 tout en veillant à l'indépendance du Secrétariat. Il déclare en outre que l'ALÉNA traverse une période capitale de son histoire et que l'épreuve décisive consistera à déterminer ce qu'il est advenu de l'environnement.

M^{me} María Teresa Guerrero, de la *Comisión de Solidaridad y Defensa de los Derechos Humanos*, expose les enseignements que cet organisme a tirés de l'expérience qu'il a vécue dans le cadre du processus relatif aux communications de citoyens visé aux articles 14 et 15. Elle mentionne que, le 9 juin 2000, l'organisme a présenté une communication, au nom de vingt groupes autochtones de la Sierra Tarahumara, réclamant une enquête sur des délits environnementaux et sur l'application des lois de l'environnement par le *Procuraduría Federal de Protección al Ambiente* (Profepa, Bureau fédéral de protection de l'environnement) du Mexique. Le 29 août 2000, le Secrétariat a recommandé la constitution d'un dossier factuel et a entrepris cette tâche en avril 2003. Afin de situer le contexte, M^{me} Guerrero explique qu'entre 1996 et 1999, les Autochtones ont déposé 411 plaintes pour dénoncer l'exploitation forestière illicite, ce qui démontre qu'ils ont tenté de se servir de la réglementation pour lutter contre les délits environnementaux. Cependant, les autorités n'ont donné suite qu'à 43 de ces plaintes et, en mars 2000, elles n'en étaient encore arrivées à aucune conclusion. Elle ajoute que les plaignants ont décidé de lancer une campagne afin d'avoir accès à la justice environnementale dans la Sierra Tarahumara et d'inciter le Profepa à mener ses enquêtes à bonne fin. M^{me} Guerrero souligne que la communication présentée à la CCE a constitué l'un des éléments dominants de cette campagne, et soutient qu'il est indispensable de pouvoir recourir à un processus international qui peut trancher les questions de non-application des lois par les gouvernements; dans ce cas-là, ces personnes ont vécu une expérience aussi importante que stimulante. Elle précise que cette démarche a incité le Profepa, entre juin et octobre 2000, à entamer, avec les populations touchées, des pourparlers qui ont donné lieu à des débats publics au sujet des plaintes, dont certaines ont connu un dénouement heureux. M^{me} Guerrero ajoute que si les articles 14 et 15 permettent aux citoyens de soulever des questions qui visent à faire valoir la justice environnementale, par contre, il s'agit d'un très long processus dont les résultats ne sont pas applicables. Elle conclut en affirmant qu'il constitue tout de même un moyen de rechange pour faire appliquer les lois et punir les contrevenants, en plus de prouver à quel point il est

important d'instaurer, à l'échelon national, un système judiciaire qui protège l'environnement et favorise la justice sociale de façon tangible.

M^{me} Amelia Simpson, qui représente l'*Environmental Health Coalition* (EHC), remercie la CCE de lui donner la possibilité de parler au nom de cet organisme américain qui compte dans ses rangs des résidents de San Diego et de Tijuana. Elle fait part de ses préoccupations à propos de la pollution qui provient de la fonderie de plomb désaffectée appartenant à la société Metales y Derivados, et suggère d'exercer un suivi du dossier factuel que la CCE a constitué en février 2002 au sujet de ce site. Elle affirme que la collectivité avoisinante est encore exposée à 23 940 tonnes d'un mélange de substances toxiques, y compris du plomb et de l'arsenic, étant donné qu'elles sont laissées à l'air libre à moins de 150 mètres des maisons de Colonia Chilpancingo. M^{me} Simpson précise que cette collectivité a présenté une communication à la CCE en 1998, que le dossier factuel qui s'y rapporte a été publié en 2002 et qu'en dépit des conclusions de la CCE estimant que ce site présente de sérieux risques pour la santé, il n'est toujours pas décontaminé. Elle soutient que la constitution de ce dossier factuel n'a rien appris de plus à la collectivité que ce qu'elle savait déjà, à savoir que cette fonderie désaffectée menace la santé de ses 10 000 résidents. Des prélèvements sanguins effectués par l'EHC et le Colectivo Chilpancingo sur des enfants vivant près du site en question ont démontré que ceux-ci souffraient d'une intoxication par le plomb. Le 16 février 2003, le *Washington Post* rapportait que les cas d'anencéphalie et d'hydrocéphalie à Tijuana étaient anormalement élevés. Dans deux pâtés de maisons de cette collectivité, huit bébés nés après la fermeture de la fonderie en 1994 présentaient des anomalies congénitales. Il y a lieu de croire que le plomb est au nombre des causes des déficiences du tube neural, particulièrement l'anencéphalie. M^{me} Simpson poursuit en affirmant que le fait que l'ANACDE ne prévoie pas de mécanismes d'application qui forceraient la dépollution révèle une faille fondamentale de l'ALÉNA. Le cas de la société Metales y Derivados illustre manifestement le besoin urgent d'instaurer de tels mécanismes dans le cadre d'accords commerciaux internationaux qui en garantiraient l'application et prévoiraient des fonds pour indemniser les personnes touchées et assainir les sites en cause. Une mission de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies s'est rendue au Mexique, en 2002, et a visité Colonia Chilpancingo. Dans les conclusions de son rapport publié en mars 2003, elle exhorte le Mexique à « examiner attentivement les accords en vigueur et à venir, tels que l'ALÉNA, la Zone de libre-échange des Amériques et l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, afin de s'assurer qu'ils respectent le droit de chaque femme, de chaque homme et de chaque enfant de pouvoir vivre et assurer sa subsistance en sécurité, en paix et avec dignité dans un foyer et dans une collectivité ». Alléguant que la présence de la fonderie de la société Metales y Derivados viole ce droit, M^{me} Simpson demande, au nom du Colectivo, que l'on restaure immédiatement les lieux en fonction du plan détaillé qu'ont approuvé les résidents de la collectivité, lequel prévoit le renvoi de tous les déchets toxiques à leur pays d'origine, les États-Unis, et ce, conformément aux dispositions de l'ALÉNA et de la législation mexicaine; cette opération coûterait environ 7,2 millions de dollars américains si les déchets sont éliminés dans une usine de traitement aux États-Unis. M^{me} Simpson indique que le plan en question a été présenté et transmis au secrétaire Lichtinger, au président Fox et aux fonctionnaires du Profepa. Elle propose, au nom du Colectivo et de l'EHC, que le 1^{er} août 2003 au plus tard, M. Lichtinger autorise le financement de la mise en application du plan de restauration et prouve ainsi le bien-fondé du processus permettant à la CCE de constituer des dossiers factuels et l'importance que revêt leur suivi.

M. Randy Christensen, du *Sierra Legal Defence Fund* (SLDF), qui a agi pour le compte de groupes de citoyens ayant présenté quatre communications dans le cadre du processus visé aux articles 14 et 15 de l'ANACDE (BC Hydro, BC Mining, BC Logging et Exploitation forestière en Ontario), fait part de ses réflexions sur l'expérience vécue par son organisme au sujet de chacune d'elles. Il remercie le CCPM de son appui constant au cours du processus et de sa récente décision de tenir un examen public de ce dernier. M. Christensen souligne que pour une ONG, les aspects les plus importants de l'ANACDE résident dans la reconnaissance des principes d'ouverture et de transparence du processus décisionnel gouvernemental et de l'importance de la participation des citoyens à la surveillance du respect des lois de l'environnement et de leur application. Il fait remarquer que, malgré les manifestations d'appui du Conseil au processus relatif aux communications de citoyens au cours des années, sa manière d'agir a été tout autre : dans le cas de chacune des communications auxquelles le SLDF a participé, les mesures prises par le Conseil ont sapé les objectifs et la raison d'être de l'ANACDE et ont contredit les dispositions de ses articles 14 et 15. Il affirme qu'au cours de la constitution du dossier factuel relatif à la communication BC Hydro, le gouvernement du Canada a cherché à restreindre l'enquête du Secrétariat et a refusé de lui fournir les renseignements qu'il lui avait demandés. En ce qui a trait aux cas BC Mining et BC Logging, le Conseil a limité à tel point la portée des dossiers factuels s'y rapportant que les préoccupations à l'origine du dépôt des communications n'ont pas été prises en compte au cours des enquêtes. Dans le cas de la communication Exploitation forestière en Ontario, le Conseil a récemment décidé qu'il ne disposait pas d'informations suffisantes pour constituer un dossier factuel, et ce, en dépit du fait que le Secrétariat ait estimé qu'il était justifié de constituer un tel dossier au vu des problèmes soulevés par les auteurs de la communication. M. Christensen fait respectueusement remarquer que la décision du Conseil n'était pas fondée, car les renseignements que ces auteurs ont fait valoir s'appuyaient sur des données gouvernementales. En fait, si les autorités disposaient de suffisamment d'informations pour délivrer le permis d'exploitation forestière, cela signifie qu'elles l'ont délivré en contrevenant sciemment aux engagements pris par le Canada dans le cadre de sa *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs*. Il ajoute que cette manière d'agir a été perçue comme une tentative d'ignorer la tendance généralisée à la non-application des lois, et se dit inquiet de l'interférence du Conseil dans le processus relatif aux communications de citoyens et de son manque croissant de respect face à l'indépendance du Secrétariat. M. Christensen conclut en invitant le Conseil à apporter son soutien à l'examen public que dirige le CCPM, à prendre des mesures visant à ce que le Secrétariat conserve son indépendance et à faire en sorte que les communications de citoyens puissent dénoncer des formes généralisées de non-application des lois.

M. Alfonso Ciprés Villarreal, du *Movimiento Ecológico Mexicano* (MEM), expose les questions soulevées dans la communication Home Port Xcaret que son organisme a présentée en vertu de l'article 14 de l'ANACDE, notamment l'ampleur de la contamination et de la pollution causées par les navires de croisière. Il indique que l'île de Cozumel, au Mexique, avec plus de 4 800 000 touristes qui s'y rendent chaque année, est la partie de la planète la plus fréquentée par ces navires. Il s'inquiète de ce que les récifs coralliens disparaissent d'ici les dix prochaines années si l'on ne prend aucune mesure pour protéger les Caraïbes, car la moitié des navires de croisière du monde entier visitent cette région chaque année. Il affirme qu'en plus des récifs endommagés, les plages, les mangroves, les zones côtières et les espèces marines sont également en danger. Il se demande si le projet de construction de nouvelles jetées à Cancún ne fait pas de la société Carnival Cruise Lines le pirate du XXI^e siècle puisqu'elle est en train de détruire les

côtes et les récifs du Mexique. Il reconnaît que ce pays ne peut résoudre tout seul ce problème et qu'il a besoin de la collaboration du Canada et des États-Unis à cette fin. En ce qui a trait au projet de cette société d'investir des milliards de dollars le long de la côte, il prévient que Cancún ne pourra supporter l'ajout de 48 000 nouvelles chambres d'hôtel et mentionne que certains navires de Carnival peuvent compter plus de 1 400 cabines. Il dénonce également le piètre état des installations de traitement des eaux usées sur certains de ces navires, qui déversent délibérément ces eaux dans la mer et contreviennent ainsi aux lois internationales. Il rappelle au Conseil qu'aucun écosystème de la planète n'est aussi fragile que les récifs coralliens et, pour illustrer l'énorme quantité de sable déplacée par les moteurs des navires, il mentionne que celui de Playa del Carmen a été charrié jusqu'à 40 kilomètres, ce qui a causé des dégâts considérables à la côte de Cozumel et la destruction des coraux. En dernier lieu, au nom du MEM, il réclame la tenue d'une réunion avec chacun des bureaux ministériels.

M. Cliff Wallis, de l'*Alberta Wilderness Association*, félicite tout d'abord le ministre Anderson d'avoir récemment désigné une nouvelle réserve faunique nationale. Il fait ensuite état de la communication déposée par l'organisme *Friends of the Oldman River* en vertu des articles 14 et 15 de l'ANACDE. Il déclare que le rejet initial, par le Conseil, de la recommandation que lui avait formulée le Secrétariat de constituer un dossier factuel a créé un précédent dans l'histoire de la CCE, et depuis qu'il a changé d'avis à ce sujet, en 2001, toutes les ONG de l'environnement (ONGE) du Canada en attendent anxieusement l'issue. Cependant, comme six années se sont écoulées depuis le dépôt de la première communication, il se dit préoccupé que l'environnement du Canada ait souffert de cette inaction. La frustration qu'engendre un autre délai dans un processus qui semble interminable ne fait que renforcer la conviction des ONGE que le Canada ne respecte pas sa *Loi sur les pêches* ou ses lois de l'environnement. M. Wallis ajoute que l'organisme *Friends of the Oldman River* appuie les recommandations du CCPM concernant le déroulement du processus d'examen des communications, mais qu'il s'inquiète du manque d'égard, réel ou perçu comme tel, des gouvernements pour les avis et recommandations du CCPM et du public, par le fait qu'ils les ignorent, n'y répondent pas ou tardent à y répondre. Affirmant à nouveau que le processus d'examen public constitue l'une des plus importantes caractéristiques de la CCE, il exhorte le Conseil à ne pas le rendre inutile en ne lui accordant aucun égard. M. Wallis conclut en demandant si le Secrétariat a transmis au Conseil le dossier factuel final découlant de la communication de son organisme et si le Conseil peut fournir l'assurance que ce dossier factuel sera rendu public bien avant le délai de 60 jours.

M^{me} Aida Aguilar, de la *Sociedad Amigos del Lago Chapala*, raconte qu'elle est née et a grandi dans la région du lac de Chapala et que ses ancêtres y vivaient de la pêche. Elle explique que ce lac, qui est le plus grand du Mexique, fait partie d'un grand bassin hydrographique qui débute près de Mexico, mais qu'il est en train de s'assécher en raison de problèmes d'origine anthropique, du manque de volonté politique de les résoudre et de la non-application des lois en vigueur. Ce lac n'étant plus alimenté par la rivière Lerma, dont les eaux ont été détournées et régularisées par un barrage, M^{me} Aguilar déclare que le niveau du lac a subi des changements dramatiques entre 1976 et 2003. Elle explique qu'en plus des stations de pompage, autorisées ou non, qui acheminent l'eau vers Guadalajara, la pollution et les déchets industriels non traités sont devenus de graves problèmes. Par ailleurs, des pratiques agricoles non durables, une mauvaise gestion de l'eau et l'utilisation de pesticides et d'insecticides mettent l'écosystème en danger. Même si le gouvernement s'est engagé à agir, il y a six ans, lorsque le lac était déjà dans un état critique, elle déplore le fait qu'aucune mesure n'a été prise et qu'il n'est maintenant plus possible

d'assainir le lac. Elle fait remarquer que la plus grande quantité de l'eau que l'on y puise sert à irriguer les cultures, mais que la moitié s'évapore. Elle mentionne également des statistiques gouvernementales révélant que 78 pour 100 des eaux usées municipales et 75 pour 100 des eaux usées industrielles sont rejetées dans le lac sans être traitées, ce qui entraîne des malformations chez les poissons et la mort d'oiseaux migrateurs. M^{me} Aguilar indique également que les usines de traitement ne fonctionnent pas correctement et qu'on utilise toujours du DDT et de l'hexachlorocyclohexane en concentrations qui dépassent les limites permises. Rappelant que le Mexique abrite une grande partie de la biodiversité mondiale, elle insiste sur l'urgence de gérer la crise écologique ainsi que la crise socio-économique qui en résulte, car la population devra quitter la région et s'installer ailleurs, aux États-Unis par exemple. M^{me} Aguilar conclut en suppliant de sauver le lac pour les générations à venir et remet aux membres du Conseil des dessins d'enfants de la région.

M. Jacob Scherr, du *Natural Resources Defense Council*, mentionne que cet organisme environnemental d'intérêt public compte 500 000 membres actifs aux États-Unis, que ceux-ci s'occupent de questions environnementales à l'échelle du continent et travaillent en étroite collaboration avec des organismes analogues du Canada et du Mexique. Il revient sur le débat qu'ont suscité l'ALÉNA et la CCE il y a dix ans, lorsque la force de la technologie et du commerce a obligé à concevoir l'avenir à l'échelle de l'Amérique du Nord et à entamer des travaux sur l'intégration de l'économie et de l'environnement. M. Scherr se dit satisfait de voir que la CCE soit parvenue à créer une tribune où l'on peut discuter de questions environnementales, mais la principale observation qu'il adresse au Conseil consiste à lui rappeler qu'il est important de faire le bilan des activités de la CCE dix ans après sa création et de déterminer dans quelle mesure on a réussi à intégrer l'environnement dans les activités économiques. Tout en reconnaissant les nombreuses réalisations de la CCE, tels que ses travaux sur les registres des rejets et des transferts de polluants et l'abandon de l'utilisation du DDT, il indique qu'il faut concentrer l'attention sur des questions préoccupantes comme celles relatives aux articles 14 et 15 de l'ANACDE. Il estime important d'accorder de la crédibilité au processus visé par ces articles et se dit inquiet que le Conseil semble en amenuiser l'intégrité et la légitimité. Il fait allusion aux tentatives répétées du Conseil de restreindre la portée des dossiers factuels, à tel point que ceux-ci s'écartent parfois des questions soulevées à l'origine, ainsi qu'au fait que toute communication qui cherche à dénoncer des cas généralisés de non-application des lois soit bloquée, même si le processus d'examen a été instauré pour accueillir de telles plaintes. M. Scherr prévient que le fait de forcer les auteurs de communication à se concentrer sur une seule forme d'omission d'application étouffera complètement le processus en obligeant le Secrétariat à examiner des faits isolés que le public pourrait considérer comme triviaux. Il craint que le processus ne soit abandonné si la tendance actuelle se maintient, mais se dit heureux de ce que le CCPM ait annoncé la tenue prochaine d'un examen public de la question. En ce qui concerne le chapitre 11 de l'ALÉNA, il constate un déséquilibre naissant entre les investisseurs qui peuvent obtenir des compensations financières par le biais du tribunal qui tranche les différends, d'une part, et les groupes de citoyens et les collectivités qui ne peuvent intenter aucune procédure de recours, d'autre part. Il évoque également la stagnation du budget de la CCE, qui, selon lui, a connu une réduction réelle d'environ 30 pour 100 sur 10 ans. Il se demande si ce budget est suffisant pour que la CCE réalise des analyses en profondeur et mette ses programmes en œuvre. En dernier lieu, M. Scherr affirme qu'il est crucial de ne pas tirer des enseignements en se fondant uniquement sur l'expérience que la CCE a acquise au cours des dix

dernières années, mais aussi sur les négociations et régimes auxquels ont donné lieu d'autres accords commerciaux que l'ALÉNA.

M. Gustavo Alanís Ortega remercie tous les intervenants et donne la parole aux ministres.

L'administratrice Whitman remercie les intervenants et les participants d'avoir témoigné leur intérêt à l'égard de la CCE et d'avoir légitimé ce qu'elle qualifie de mécanisme de gestion publique extraordinaire à l'échelon trilatéral. Elle admet que le processus n'est pas parfait et n'a pas atteint tous ses buts, mais fait remarquer que si certaines questions ne s'avéraient pas difficiles, la CCE n'aurait aucune raison d'exister et la participation du public ne serait pas nécessaire. Elle déclare que les exposés portant sur la promotion des véhicules à carburants de remplacement et sur la construction écologique constituent des approches judicieuses du développement durable. Elle fait part de quelques-uns des projets réalisés aux États-Unis afin de mieux faire connaître les possibilités offertes en matière de véhicules et de méthodes de construction, dont le programme *Energy Star* qui teste, notamment, l'efficacité énergétique des bâtiments et qui permet au public de se renseigner sur un site Internet avant de faire des achats. Elle indique qu'en 2002 seulement, les Américains ont réduit leurs coûts en énergie de 7 milliards de dollars et que, plus important encore, ils ont économisé assez d'énergie pour alimenter 15 millions de maisons tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre dans une proportion équivalente au retrait de 14 millions d'automobiles de la circulation. En ce qui concerne les prairies et la biodiversité, elle mentionne que les États-Unis portent une grande attention à ces questions et elle saisit l'occasion pour remercier les organisateurs de l'exposition *Janos et les prairies de l'Amérique du Nord* qu'ils ont présentée au cours de la réunion. M^{me} Whitman fait également part de la conviction du Conseil que la biodiversité et la protection des prairies revêtent une grande importance. À propos de l'environnement et du commerce et du Groupe de fonctionnaires constitué en vertu du paragraphe 10(6) de l'ANACDE, elle mentionne à l'assistance que bien que les trois gouvernements ne puissent pas toujours être totalement d'accord, les Parties se sont à nouveau engagées à poursuivre des discussions par l'entremise des fonctionnaires de ce groupe, et qu'ils sont chargés de relever des questions qui suscitent des préoccupations communes et réclament l'attention des ministres. Elle promet de continuer d'aller de l'avant et de favoriser l'application du principe voulant que certains cas soient soumis à l'examen du public. Elle fait aussi part de son soutien à la publication des documents ayant trait au chapitre 11 de l'ALÉNA et appuie le fait que l'on permette au public d'assister aux audiences du tribunal chargé de trancher les différends suscités par ce chapitre. Au sujet des exposés sur les questions relatives aux articles 14 et 15 de l'ANACDE, elle invite le directeur exécutif par intérim à commenter les cas précis qui ont été soulevés et à faire le point à leur sujet. Avant de lui donner la parole, elle souligne que le processus relatif aux communications est en voie d'évolution et que le Conseil continue à en exercer le suivi et à l'évaluer. Elle mentionne que celui-ci apprécie les observations du public et du CCPM et qu'il attend avec impatience l'avis que le CCPM lui transmettra à l'issue de l'examen public que mènera ce comité sur la portée des dossiers factuels. Elle souligne aussi que les travaux du Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de législation environnementale ont pour objectif de renforcer les capacités des Parties dans ce domaine, et dit espérer que ses activités permettront d'éclairer l'examen des questions soulevées au cours de la réunion. Elle affirme à nouveau que les États-Unis estiment qu'il faut accorder la priorité à la transparence dans le cadre des travaux de la CCE, particulièrement à l'égard des questions relatives aux articles 14 et 15 de l'ANACDE. En dernier lieu, M^{me} Whitman indique à l'assistance que les États-Unis ont ébauché

une proposition au sujet de l'application de la résolution du Conseil n° 00-09, et que celle-ci fait actuellement l'objet de discussions trilatérales, mais que les Parties attendront les conclusions de l'examen du CCPM avant de mener à bien ces discussions.

M. Victor Shantora indique que sur les quarante communications que le Secrétariat a reçues jusqu'à présent, treize sont rendues à différentes étapes du processus d'examen. Trois d'entre elles ont donné lieu à la constitution de dossiers factuels que le Secrétariat présentera au Conseil dans le courant de la semaine. Il s'agit des dossiers relatifs aux communications BC Mining, BC Logging et Oldman River II. Il mentionne également que le Secrétariat est en train de constituer trois autres dossiers factuels relatifs aux communications Rio Magdalena, Molybex II et Tarahumara. En terminant, il souligne que le Secrétariat effectue des recherches exhaustives et très documentées lorsqu'il examine ces communications et qu'il doit parfois faire appel aux services de conseillers juridiques spéciaux.

L'administratrice Whitman revient sur l'exposé de M. Villarreal concernant la pollution causée par les navires de croisière et mentionne que les États-Unis se préoccupent énormément de cette situation. Elle précise que son gouvernement progresse dans un certain nombre de dossiers connexes, y compris le déversement d'eau de ballast et d'eaux usées dans la mer, de même que la pollution provoquée par les moteurs. Elle ajoute que les répercussions en Alaska et le long de la côte des États-Unis sont très inquiétantes, tout en précisant qu'il existe peu de moyens d'intenter des actions contre les navires battant pavillon étranger et qu'il est difficile de conclure des protocoles internationaux afin d'améliorer la surveillance et de veiller à ce que ces navires respectent les lois nationales et étatiques.

Le ministre Anderson remercie les personnes qui sont venues faire des exposés à cette réunion, dont plusieurs à leurs propres frais. Il souligne l'importance de la participation du public, qui donne à la CCE une valeur qu'elle n'aurait pas autrement. En réponse à l'exposé de M. Manuel, il signale que la participation des Autochtones est en train de se renforcer et illustre cette amélioration en mentionnant certains pas fructueux dans ce sens, notamment la mise en application, au Canada, de la *Loi sur les espèces en péril*, la création du Conseil autochtone national sur les espèces en péril, de même que l'utilisation du savoir traditionnel pour tirer des conclusions scientifiques. En ce qui concerne les tenures forestières, le ministre indique qu'il a rencontré des groupes autochtones en Colombie-Britannique afin de discuter de ces questions, mais qu'il est très difficile de les résoudre en raison de leurs incidences constitutionnelles. Faisant référence à l'exposé de M. List sur les prairies, il mentionne que le Canada vient de constituer une nouvelle réserve nationale de faune, qui abrite quatorze espèces faisant partie de la liste rouge des espèces menacées. Il admet que la réduction des surfaces cultivées pourrait donner aux prairies la chance de se rétablir, en raison de l'évolution des conditions économiques, et que le changement climatique pourrait bientôt empêcher de cultiver certains secteurs de ces prairies dans les trois pays. En ce qui concerne l'intervention de M. Fenge sur les contaminants dans le Nord, le ministre avoue ne pas savoir pourquoi le financement du programme a été modifié, mais qu'il sera heureux de se pencher sur cette question. M. Anderson affirme que la Convention de Stockholm sur les POP, que le Canada a ratifiée quelques minutes après sa signature, joue un rôle essentiel dans la politique environnementale du pays et il cite des exemples fructueux de travaux qui ont permis de réduire l'utilisation de ces substances et de renforcer les capacités à leur égard. Il ajoute que le secteur des pâtes et papiers a dépensé 6 milliards de dollars canadiens au cours des 12 dernières années pour instaurer un meilleur

système de lutte contre les émissions de dioxines et de furanes et que ce système a permis de réduire ces émissions de 99 pour 100. En ce qui concerne les articles 14 et 15 de l'ANACDE, il admet qu'il s'agit d'une question très litigieuse. Comme les décisions qui s'y rapportent touchent d'autres ministères, notamment ceux des Pêches et des Océans, des Ressources naturelles et de l'Industrie, il estime nécessaire que ces décisions soient parfaitement éclairées. Il fait la mise en garde suivante : si le Secrétariat prenait la liberté de corriger le texte des décisions, de tels documents n'auraient plus d'autorité officielle pour les entités qui sont à l'affût des erreurs qu'ils peuvent contenir et peuvent prétendre qu'ils ne reposent pas sur des faits probants ou crédibles. Il estime également qu'une interprétation erronée de la législation canadienne peut dévaloriser ces documents en niant leur crédibilité sur le plan juridique. Cela dit, il réaffirme l'importance de la justesse et de la précision du texte de ces documents, non seulement en ce qui a trait à leur intégrité mais également à leur utilité éventuelle en matière politique. M. Anderson estime en outre que les dossiers factuels ne sont pas des mécanismes d'application, qu'ils doivent être constitués rigoureusement pour être convaincants. Il conclut en affirmant à nouveau que le Conseil accorde une très grande importance au processus visé aux articles 14 et 15 de l'ANACDE et exprime l'espoir que le CCPM, dans le cadre de son prochain examen, établisse un rapport qui aidera le Conseil à faire en sorte que ce processus soit à la fois plus utile et plus efficace.

L'administratrice Whitman, en réponse à une question de M. Fenge concernant la Convention de Stockholm sur les POP, l'informe que le président Bush a présenté cette convention au Sénat et que l'EPA mettait tout en œuvre pour qu'elle soit ratifiée. Dans l'intervalle, les États-Unis ont déjà pris des mesures pour éliminer les douze substances visées par la Convention et qu'ils soutiendront les pays qui sont déterminés à agir dans le même sens.

Le secrétaire Lichtinger remercie tous les participants et souligne que le Mexique et la CCE attachent beaucoup d'importance à la participation du public. Pour illustrer les progrès réalisés au Mexique en matière de transparence, il fait état de la nouvelle loi mexicaine sur l'accès à l'information et la transparence et incite le public à tirer parti de l'obligation de ce pays de divulguer de l'information. En ce qui concerne l'exposé de M. Treviño, il convient que le domaine de la construction constitue un sujet très important et ajoute que le Mexique est sur le point d'annoncer une série de mesures visant à ce que tous les bâtiments publics soient dotés de dispositifs écologiques pour économiser l'eau et l'énergie et utilisent du matériel adéquat. Il mentionne aussi la mise sur pied de nouveaux projets pilotes, tels que celui de l'État de Michoacán, qui offrent des avantages financiers pour la construction ou l'achat de maisons écologiques certifiées comme telles. En plus de faire remarquer que le Mexique pourrait tirer des enseignements de l'expérience acquise au Canada et aux États-Unis, il suggère d'envisager la réalisation de travaux trilatéraux dans ce domaine. Par ailleurs, en réponse à l'intervention de M. Manuel, il ajoute que le Mexique a fait des progrès notables en ce qui concerne la participation des Autochtones et que ceux-ci sont maintenant représentés au sein de divers conseils et commissions, notamment le Comité consultatif national. Il indique aussi que son pays se penche sur la façon d'adapter les méthodes d'application des lois et des règlements afin de respecter les coutumes et traditions Autochtones. En ce qui a trait au processus visé aux articles 14 et 15 de l'ANACDE, il dit appuyer les propos de ses homologues, à savoir que ce processus est extrêmement important. Il exprime également l'espoir du Conseil que ce processus donne lieu à des améliorations constantes en matière de rapidité et de transparence ainsi qu'à l'égard de l'indépendance du Secrétariat. Il souhaite également qu'une évaluation puisse illustrer

les répercussions que ce processus a pu avoir sur les politiques publiques et l'application des lois. M. Lichtinger espère également que le Conseil disposera de suffisamment de données et de conclusions d'analyses d'ici sa prochaine session ordinaire pour qu'il puisse déterminer les améliorations à apporter au processus. Il remercie M^{me} Guerrero pour les observations qu'elle a formulées. Tout en reconnaissant qu'il reste encore beaucoup de travail à accomplir et qu'il faut accroître les ressources humaines, il est confiant que le Profepa sera attentif au cas Sierra Tarahumara et à la nécessité d'appliquer les lois, particulièrement dans les domaines de la foresterie et des ressources naturelles. En ce qui a trait à la société Metales y Derivados, il relève le défi que lui a lancé M^{me} Simpson en indiquant qu'avant le mois d'août 2003, le gouvernement annoncera l'affectation de ressources pour assainir le site. Il dit cependant espérer que le gouvernement des États-Unis fera sa part pour aider le Mexique à faire face aux problèmes qu'il reste à résoudre, car, d'une part, le gouvernement mexicain ne dispose pas de suffisamment de ressources, et, d'autre part, il n'a pas été en mesure d'obtenir la collaboration du ministère de la Justice et d'autres organismes des États-Unis pour que la personne responsable de cette situation, qui vit actuellement aux États-Unis, compense financièrement les dommages qu'elle a occasionnés et assume les frais de dépollution. En réponse à l'exposé de M. Villarreal, il reconnaît que le Mexique n'a pas vraiment saisi les conséquences des activités des navires de croisière, mais qu'il appuie l'élaboration d'un protocole international pour l'Amérique du Nord. À cette fin, il invite l'administratrice Whitman à lui faire parvenir une copie des rapports et règlements que les États-Unis pourraient avoir établis à ce sujet, et s'engage à prendre rendez-vous au Mexique avec M. Villarreal afin de discuter de cette question dès qu'il sera mieux informé. En réponse à l'intervention de M. Wallis au sujet de l'état d'avancement du dossier factuel relatif à la communication Oldman River, il affirme que le Mexique a toujours voté pour que les dossiers factuels soient mis à la disposition du public. En dernier lieu, M. Lichtinger, faisant remarquer que la question du lac de Chapala alimente les discussions depuis les quinze dernières années, dit parfaitement comprendre la colère et la frustration des résidents et des militants à ce sujet. Il mentionne que les cinq gouvernements étatiques compétents ont récemment accepté la réalisation d'une étude technique, ce qui constitue un premier pas important, et souligne qu'il est également crucial de pouvoir compter sur le soutien de ces États pour gérer la rivière Lerma. Tout en constatant qu'il est impossible de négliger des facteurs tels que l'accroissement de la population et la prépondérance économique de l'agriculture dans cette région, il indique que le Congrès mexicain a donné son accord à un investissement de près de 600 millions de pesos (50 millions de dollars américains) dans de nouvelles techniques agricoles qui permettront, notamment, d'utiliser efficacement l'eau et de la traiter. En terminant, M. Lichtinger se dit soulagé que des averses anormalement abondantes dans la région au cours de la dernière année aient permis au niveau du lac de Chapala de remonter.

L'administratrice Whitman ajoute que, dans le cas de la société Metales y Derivados, les États-Unis sont à la recherche de moyens techniques pour remettre ce site en état et qu'ils étudient la possibilité d'entreprendre un projet bilatéral en le finançant avec des fonds du programme national visant l'assainissement et le réaménagement des friches industrielles, de même que de la Banque internationale de développement. Elle indique également que les États-Unis se feront un plaisir de fournir au Mexique des données sur les navires de croisière. Avant de lever la séance, M^{me} Whitman remercie tour à tour ses homologues, le président de la séance, M. Alanís Ortega, et les représentants du public qui ont participé à cette réunion, en incitant ces derniers à poursuivre leur interaction avec la CCE par l'intermédiaire du Secrétariat et du CCPM.



Commission for Environmental Cooperation of North America

Comisión para la Cooperación Ambiental de América del Norte

Commission de coopération environnementale de l'Amérique du Nord
Nord

Déclaration ministérielle

X^e session ordinaire du Conseil de la CCE

Washington, le 25 juin 2003 – Nous, ministres de l'Environnement du Canada, du Mexique et des États-Unis et membres du Conseil de la Commission de coopération environnementale (la « CCE » ou la « Commission »), nous sommes réunis dans le cadre de notre X^e session ordinaire annuelle, les 24 et 25 juin 2003, afin d'examiner les activités de la Commission durant l'année écoulée et de connaître les vues des membres du Comité consultatif public mixte (le « CCPM ») et du public.

Nos discussions ont porté sur un certain nombre de sujets importants qui cadrent avec la coopération environnementale en Amérique du Nord.

Protection de l'environnement que nous partageons

Conservation de la biodiversité

L'Amérique du Nord est constituée d'écosystèmes terrestres et aquatiques qui revêtent une très grande importance sur les plans économique et écologique.

Grâce à une vaste collaboration entre les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les groupes autochtones, grâce également à la contribution du public et du Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité, nous sommes heureux d'annoncer que nous avons adopté, par voie de résolution, le Plan stratégique concerté pour la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord, dont les Parties appuient les buts et les perspectives. Cette réalisation constitue une étape marquante de la coopération entre nos trois pays en vue de protéger l'environnement que nous partageons. Nous reconnaissons l'importance des connaissances et du rôle des collectivités autochtones et locales au cours de la mise en œuvre de ce plan, tout comme celle d'un processus d'évaluation des progrès.

L'adoption de cette stratégie à long terme et la détermination de mesures prioritaires feront de l'Amérique du Nord un chef de file mondial grâce à l'élaboration de méthodes concertées permettant de régler les questions communes que soulève la biodiversité.

Gestion de l'eau douce

La gestion de l'eau douce est une question préoccupante à l'échelle mondiale. En 2001, nous avons demandé au Secrétariat d'examiner des domaines pouvant donner lieu à une collaboration entre les trois pays à laquelle la CCE pourrait apporter une valeur ajoutée. Nous demandons maintenant au Secrétariat de relever, tout en facilitant leur partage, des cas qui illustrent les expériences et les pratiques exemplaires aux échelles locale et nationale et qui portent plus précisément sur les thèmes suivants :

- 1. les techniques de conservation abordables, les pratiques de gestion de l'eau et les approches de participation du public qui permettent d'augmenter l'efficacité de l'utilisation de l'eau et de protéger les écosystèmes aquatiques;**

2. la gestion durable des bassins hydrographiques en rapport avec la promotion de la qualité de l'eau.

Gestion écologique et suivi des déchets dangereux

La gestion et le transport adéquats des déchets dangereux sont importants pour la santé humaine et l'environnement. En Amérique du Nord, on assiste à des échanges considérables de déchets dangereux en vue de leur recyclage et de leur élimination. Nous continuons de mettre au point une approche compatible de gestion écologique de ces déchets en Amérique du Nord, dont la réalisation de projets pilotes afin d'exercer un suivi de leur transport. Nous avons demandé au Secrétariat de réaliser les travaux que prévoit la résolution que nous avons adoptée aujourd'hui, laquelle concerne la gestion écologique et le suivi des déchets dangereux et des matières et déchets recyclables dangereux qui suscitent des préoccupations communes. Nous estimons également nécessaire que nos organismes douaniers collaborent et renforcent leurs capacités.

Communications sur des questions d'application visées aux articles 14 et 15

Le processus relatif aux communications, créé en vertu des articles 14 et 15 de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (l'« ANACDE »), constitue un élément important de cet accord. Depuis l'entrée en vigueur de l'ANACDE, le Secrétariat de la CCE a reçu au total quarante communications sur des questions d'application. Nous félicitons le Secrétariat qui a su réaliser des progrès considérables quant au délai de traitement de ces communications.

Dans le cadre de la résolution n° 00-09, nous avons notamment convenu de confier au CCPM le soin de mener une consultation publique sur la mise en œuvre et le développement des articles 14 et 15. Dans l'esprit de cette résolution, l'an dernier, nous avons autorisé deux examens publics, dont un avait trait à la manière de délimiter la portée d'un dossier factuel. Nous nous attendons à ce que cette consultation soit entreprise à la suite de la constitution de quatre dossiers factuels, ce qui devrait se faire sous peu et nous permettra ensuite d'entamer l'examen de l'application de la résolution n° 00-09. Dans cette optique, les Parties ont commencé à étudier le processus d'examen à appliquer.

Coopération en matière d'application et d'observation des lois de l'environnement

Il est important de renforcer l'application et l'observation des lois et règlements de l'environnement à l'échelle nationale en vue de favoriser un environnement salubre et sécuritaire en Amérique du Nord. Il est tout aussi essentiel de reconnaître l'utilité et de soutenir des mesures incitatives ainsi que d'autres mécanismes souples d'application volontaire qui complètent les activités relatives à l'application et à l'observation des lois. Nous sommes heureux de l'esprit d'initiative dont font preuve le CCPM et le Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale dans le but d'ébaucher un plan stratégique qui favorisera la coopération continentale en cette matière, et en organisant la réunion de cette semaine afin de connaître l'opinion du public sur cette ébauche. Le plan en question visera à renforcer nos efforts d'amélioration de la sécurité environnementale aux frontières ainsi que la coopération en général. Des discussions nous ont conduits à soumettre l'ébauche de ce plan à l'examen du public durant une période de soixante jours, et nous avons l'intention de parachever le plan et de le mettre en œuvre après cet examen.

La santé de la population et des collectivités

La santé des enfants et l'environnement

Au cours de l'année écoulée, des progrès importants ont été accomplis en vue d'établir et de choisir des indicateurs concernant la santé des enfants et l'environnement. Nous notons que ces progrès découlent de la collaboration de la CCE avec plusieurs organismes internationaux.

Nous fondant sur le *Programme de coopération sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord*, nous avons décidé d'établir un premier rapport sur les indicateurs concernant la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord qui sera publié en 2004. Nous avons plus particulièrement l'intention d'établir un ensemble initial de douze indicateurs. D'autres indicateurs pourront s'y ajouter si les Parties décident de procéder à un tel ajout et si des données sont disponibles. Nous avons décidé d'améliorer continuellement la qualité et la comparabilité des indicateurs et des données en Amérique du Nord, de même que de publier un deuxième ensemble d'indicateurs concernant la santé des enfants et l'environnement dans les cinq ans après la parution du premier et à intervalles réguliers par la suite.

Nous sommes heureux du nouveau rôle que joue l'Amérique du Nord, par l'entremise de la CCE et de ses partenaires, consistant à servir de chef de file mondial dans ce domaine, et nous prévoyons que l'établissement de tels indicateurs contribuera à donner suite aux engagements pris dans le cadre du Sommet mondial sur le développement durable de 2002.

Nous avons également décidé de prolonger jusqu'en septembre 2004 le mandat du Comité consultatif d'experts sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord (le « Comité consultatif d'experts ») et de solliciter ses conseils afin de veiller à ce que les questions touchant la santé des enfants et l'environnement soient traitées de façon intégrée dans l'ensemble du programme de travail de la CCE. En outre, nous apprécierons également recevoir ses conseils sur les prochaines étapes des travaux cadrant avec le Programme de coopération. Afin de surveiller les progrès dans cet important domaine, nous avons demandé au Comité consultatif d'experts de travailler de concert avec chacune des Parties en vue d'établir un rapport pour l'an prochain sur l'état d'avancement du *Programme de coopération sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord*.

Dans le cadre de la coopération des ministres de la Santé et de l'Environnement des Amériques, nous invitons les hauts fonctionnaires de nos ministères de la Santé à se joindre à nous afin d'examiner le premier rapport sur les indicateurs.

Gestion rationnelle des produits chimiques

La CCE a fait preuve d'initiative en ce qui a trait à la réduction ou à l'élimination des substances toxiques persistantes dans notre environnement en établissant une série de Plans d'action régionaux nord-américains (PARNA). Jusqu'à présent, elle a établi cinq PARNA relatifs aux BPC, au mercure, au chlordane, au DDT, à la surveillance et à l'évaluation environnementales. Le PARNA relatif au chlordane est maintenant parachevé et la production et l'utilisation de cette substance chimique toxique en Amérique du Nord ont pris fin. La mise en œuvre des PARNA relatifs aux BPC et au DDT touche à son terme, alors que l'établissement d'un PARNA relatif au lindane est en cours et que l'ébauche d'un document de décision sur le plomb fera l'objet d'une consultation publique.

Nous sommes heureux de la publication, en vue d'une période de consultation publique de soixante jours, de l'ébauche de la phase I du PARNA relatif aux dioxines et furanes et à l'hexachlorobenzène; celle-ci prévoit particulièrement le renforcement des capacités et la constitution d'une base commune de compétences et de connaissances à l'égard de ces substances en Amérique du Nord.

Par contre, il reste beaucoup de travail à accomplir. Nous demandons au Groupe de travail sur la GRPC d'envisager l'orientation des travaux et de nous rendre compte, dans le cadre de notre prochaine session ordinaire, de la manière de faire progresser le programme de GRPC en vue de réduire et d'éliminer, là où c'est possible, les risques que présentent les substances les plus toxiques et les plus persistantes pour notre santé et notre environnement

Nous avons chargé le Groupe de travail sur la GRPC de multiplier les liens avec d'autres domaines compétents. En outre, nous sommes heureux de voir que le Groupe de travail sur la GRPC tient compte de la vulnérabilité particulière des enfants aux substances toxiques. Enfin, nous notons les efforts que déploie la CCE en vue d'aider le Mexique à élaborer et à entreprendre de mettre en œuvre un plan national, et ce,

conformément aux obligations que lui impose la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants.

Coopération relative aux registres des rejets et des transferts de polluants en Amérique du Nord

Depuis qu'il a édicté, en décembre 2001, une législation instaurant un programme de registre des rejets et des transferts de polluants (RRTP) obligeant la déclaration de ces derniers, le gouvernement du Mexique a réalisé d'importants progrès dans l'élaboration de règlements d'application en vue d'établir les principaux éléments du programme. La CCE continue d'appuyer le programme mexicain et de favoriser la collaboration et le soutien des responsables des programmes en vigueur au Canada, aux États-Unis et au Mexique. La relation de coopération entre les Parties et la CCE permet de promouvoir la compatibilité des trois programmes nationaux de RRTP et de dresser un tableau plus complet de la pollution qui touche l'ensemble du continent, de même que de la manière dont les substances chimiques y sont utilisées, gérées et éliminées.

Coopération dans le domaine des enjeux de la qualité de l'air en Amérique du Nord

Nous apprécions la possibilité de collaboration de haut niveau à laquelle donnent lieu les activités du Groupe de travail nord-américain sur la qualité de l'air. Ce groupe jouera un rôle essentiel en nous formulant des avis relatifs au programme de la CCE sur la qualité de l'air et d'autres activités dans ce domaine. Nous nous attendons à ce que ce groupe contribue aux efforts connexes que déploie la CCE dans le cadre de ses quatre secteurs de programme. Nous accordons aussi notre appui à l'établissement d'un plan stratégique, en sollicitant l'opinion du CCPM, afin d'aborder des questions liées à la qualité de l'air en Amérique du Nord. Nous incitons en outre le Groupe de travail à collaborer au partage de l'information sur ces questions avec d'autres entités compétentes, dont le Groupe de travail nord-américain sur l'énergie. Par ailleurs, nous prenons note des progrès impressionnants que le Mexique et le Secrétariat ont accomplis dans le cadre de l'établissement du premier inventaire national des émissions atmosphériques de ce pays.

Liens entre l'environnement et l'économie

Les énergies renouvelables

Au cours de sessions ordinaires antérieures, nous avons examiné les obstacles et les possibilités que suscitent la production, la distribution et le commerce de l'énergie entre nos trois pays par rapport à l'environnement. Nous avons aussi manifesté un vif intérêt à viser un développement accru des énergies renouvelables dans toute l'Amérique du Nord, ce qui a amené le Secrétariat à promouvoir divers efforts destinés à favoriser la commercialisation et le financement de ces énergies.

Au cours de la présente session, nous avons étudié les conclusions de certains de ces travaux, notamment une étude parrainée par la CCE visant à déterminer si les certificats verts peuvent accélérer le développement des énergies renouvelables au Mexique.

Encouragés par les possibilités qu'offrent de tels mécanismes sur le plan national, nous avons chargé le Secrétariat de rédiger un document de référence sur les politiques et programmes relatifs aux certificats verts en vigueur dans chaque pays, et avons invité les Parties à entamer des discussions sur les prochaines étapes possibles des activités à réaliser dans ce domaine. En outre, nous avons autorisé le Secrétariat à planifier des travaux pour promouvoir d'autres mécanismes favorisant un développement accru des énergies renouvelables en Amérique du Nord. Ces travaux pourraient comprendre une harmonisation des méthodes d'évaluation des avantages que les énergies renouvelables offrent en matière d'environnement, ainsi que la collecte d'autres informations sur la disponibilité et les débouchés des ressources énergétiques renouvelables en Amérique du Nord.

L'intendance de l'environnement par les entreprises

Nous sommes conscients de l'importance des partenariats entre les secteurs public et privé pour favoriser la réalisation volontaire d'activités destinées à atteindre des niveaux plus élevés de protection de l'environnement dans toute l'Amérique du Nord. Nous reconnaissons les travaux que la CCE a menés dans ce domaine, dont la mise sur pied du Projet sur les achats écologiques en Amérique du Nord, le soutien au Partenariat nord-américain sur la prévention de la pollution et la publication du document d'orientation intitulé *Améliorer la performance environnementale et la conformité à la législation sur l'environnement : Dix éléments pour des systèmes efficaces de gestion de l'environnement*.

Nous avons chargé le Secrétariat d'examiner, de concert avec les Parties, les pratiques d'intendance exemplaires auxquelles les entreprises ont volontairement recours et la manière de les améliorer par le biais de son programme. Nous lui avons aussi demandé de solliciter le point de vue du secteur industriel, du milieu financier et des groupes de défense de l'environnement dans la poursuite de son analyse. Nous incitons le Secrétariat à offrir de l'information sur les pratiques exemplaires dans le milieu des affaires ainsi que sur les travaux connexes réalisés par d'autres organismes, et à relever des activités qui favorisent l'esprit d'initiative dans le domaine de l'environnement.

Divulgence de l'information environnementale dans les états financiers

Nous considérons essentiel de pouvoir compter sur les marchés du secteur financier privé pour soutenir le développement durable dans nos trois pays, et nous apprécions les travaux du Secrétariat et les avis du CCPM à ce sujet. Pour ce faire, il serait judicieux d'améliorer l'échange d'information entre les établissements financiers, les agences de valeurs mobilières, le secteur des investissements, le milieu de l'environnement et l'éventail de fournisseurs de biens et de services.

Une démarche clé consiste à améliorer la disponibilité de l'information environnementale contenue dans les rapports financiers. Nous incitons le Secrétariat à continuer de chercher des mécanismes volontaires permettant aux analystes financiers et aux investisseurs d'accéder facilement à l'information environnementale qui leur est utile.

Nous notons la proposition du Mexique de tenir une réunion entre des représentants des ministères de l'Environnement et d'organismes de réglementation financière compétents.

Projet sur les achats écologiques en Amérique du Nord

Les achats écologiques qu'effectuent les trois Parties constituent une part relativement importante des produits et services offerts annuellement en Amérique du Nord. La CCE a mis sur pied le Projet sur les achats écologiques en Amérique du Nord (le « PAEAN ») et a entamé des démarches pour réunir les responsables des principaux programmes d'achats écologiques sur tout le continent, déterminer l'ampleur de ces achats et relever certaines expériences fructueuses.

Nous avons demandé au Secrétariat de travailler de concert avec les Parties et les responsables du projet afin de dresser un plan d'action en matière d'achats écologiques, et ce, en respectant les obligations internationales et nationales qui incombent aux Parties relativement à ce type d'achats.

Au cours de l'établissement de ce plan, le Secrétariat collaborera également avec les Parties et les responsables du PAEAN afin de cerner des outils, d'établir des priorités et de relever les pratiques exemplaires qui facilitent ces achats, ainsi que pour déterminer à quel point les Parties sont désireuses de trouver des catégories de produits sur lesquelles pourrait prioritairement porter le programme de travail de 2004. Comme le fait habituellement la CCE, toutes les discussions sur ce plan prévoiront la participation des intervenants.

L'environnement et le commerce

Au cours de notre session ordinaire de 2001, nous avons décidé d'examiner, avec nos homologues du commerce, la possibilité de tenir une réunion entre la CCE et la Commission du libre-échange de l'Accord de libre-échange nord-américain (l'« ALÉNA »).

Nous croyons qu'un certain nombre de questions relatives à l'environnement et au commerce nécessitent de plus amples discussions, et remercions nos fonctionnaires pour leurs efforts continus en vue d'établir un ordre du jour détaillé pour cette éventuelle réunion des ministres de l'Environnement et du Commerce. Nous avons demandé au Groupe de fonctionnaires constitué en vertu du paragraphe 10(6) de l'ANACDE (le « Groupe de fonctionnaires ») de nous présenter, avant notre prochaine session ordinaire, un projet d'ordre du jour de cette réunion ainsi qu'un rapport sur les travaux qu'il mène au sujet de questions d'ordre général qui suscitent des préoccupations en matière d'environnement et de commerce.

Examen décennal de l'application de l'ALÉNA et de l'ANACDE

L'année 2004 marquant le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de l'ALÉNA et de l'ANACDE, nous avons annoncé notre intention d'entreprendre un examen rétrospectif de l'application de l'ANACDE, y compris une évaluation des répercussions environnementales de l'ALÉNA. La sélection des membres du comité indépendant qui se chargera de cet examen est presque terminée et nous sommes impatients de connaître les conclusions de ce comité, car elles guideront nos travaux au cours de la prochaine décennie.

Dans le cadre de ces dix années d'application de l'ALÉNA, des observateurs spécialisés ont mené d'autres examens, et nous sommes heureux qu'ils nous aient fait part des premiers enseignements qu'ils ont tirés des efforts que nous avons déployés en Amérique du Nord en matière de coopération environnementale.

Budget de la CCE et prochaine réunion du Conseil

Les Parties continueront de soutenir la CCE en lui accordant un financement de 9 millions de dollars américains pour l'exercice 2004. Nous nous réunirons en juin 2004, au Mexique, à l'occasion de notre prochaine session ordinaire.

La CCE a été créée par le Canada, le Mexique et les États-Unis en vue de renforcer la coopération entre ces trois pays membres de l'ALÉNA et de veiller à l'application de son accord environnemental parallèle, l'ANACDE. La CCE se penche sur des questions environnementales qui suscitent des préoccupations à l'échelle continentale, plus particulièrement sur les possibilités et les enjeux en matière d'environnement auxquels donne lieu le libre-échange en Amérique du Nord. Le Conseil, qui constitue l'organe directeur de la CCE, est formé des ministres fédéraux de l'Environnement des trois pays (ou de représentants équivalents) et il se réunit une fois par année. Ont participé à cette X^e session ordinaire du Conseil le ministre canadien de l'Environnement, M. David Anderson, le secrétaire à l'Environnement et aux Ressources naturelles du Mexique, M. Victor Lichtinger, et l'administratrice de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis, M^{me} Christine Todd Whitman. Le CCPM compte quinze membres, cinq de chaque pays, qui agissent de façon bénévole et autonome et sont habilités à formuler des avis au Conseil sur toute question relevant de l'ANACDE ainsi qu'à lui faire part des vues du public.

Pour de plus amples renseignements sur n'importe lequel des sujets examinés par le Conseil, prière de consulter le site Web de la CCE, à l'adresse <<http://www.cec.org>>.